



RAPPORT D'ACTIVITÉ 1962

Ce compte rendu est le dernier que présentera de son activité la « Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest », dénomination conférée en 1959 à l'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo » créé par décret-loi du 20 janvier 1955 pour prendre en charge l'émission monétaire dans les huit territoires d'outre-mer de l'Afrique Occidentale Française et le territoire sous tutelle du Togo.

De ces « territoires », neuf Etats indépendants sont nés.

Leur pleine souveraineté ne pouvait s'accommoder d'institutions monétaires régies par des actes du Gouvernement français; il appartenait sans contestation aux nouveaux Etats de faire choix de leur régime monétaire et de l'établir par un acte de leur autorité.

Ce choix leur était d'autant plus délicat qu'il portait en premier lieu sur le maintien ou l'abandon du régime de « communauté de monnaie » sous lequel s'est ouvert à l'économie moderne l'ouest africain d'administration française.

Pour quelques-uns, la rupture de cette communauté pouvait apparaître comme la condition nécessaire de leur souveraineté politique, économique et financière dans un monde où pourtant le destin de tous les hommes se lie chaque jour plus étroitement et qui n'accorde considération qu'aux « grands ensembles ».

Pour d'autres, qui ne peuvent concevoir au progrès de l'Afrique d'autre route que celle où s'avance péniblement l'Europe, une « communauté monétaire d'Etats souverains » ne saurait être que le couronnement d'une lente évolution d'institutions économiques préalablement constituées dans le seul cadre national.

Cependant, une union monétaire, pratiquée depuis cinquante ans, constitue indiscutablement un des éléments les plus actifs d'une solidarité, d'une interdépendance dans le développement qui, chaque jour davantage, apparaissent comme la condition de tout progrès de l'ouest africain.

BCEAO - Rapport d'activité
1962

Mais une union monétaire engageant ses partenaires dans toute leur capacité économique exige d'eux l'acceptation d'une coopération réelle et de ses conséquences.

La gravité de l'engagement à contracter justifie pleinement qu'il ait été longuement débattu au cours de multiples conférences s'échelonnant de mars 1961 à mai 1962.

Le 12 mai 1962 était signé à Paris le Traité instituant « l'Union Monétaire Ouest Africaine » établissant un régime monétaire commun aux Etats ouest africains, seuls signataires, lesquels, ce même jour, concluaient un accord de coopération monétaire avec la République Française.

Le premier de ces actes a confié l'émission de la monnaie commune des membres de l'Union Monétaire à un établissement public de statut international reprenant la dénomination de « Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ». Le second a défini les modalités de coopération de la France au fonctionnement du régime monétaire ouest africain et a réglé aussi les conditions de passage des institutions anciennes aux nouvelles.

L'accord de coopération dispose ainsi en son article premier :

« A la date d'application du présent Accord, cesseront d'avoir effet les conventions, lois, règlements et statuts alors applicables à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, laquelle sera, dès lors, régie entièrement et uniquement par le Traité du 12 mai 1962 instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, le présent Accord et les statuts ci-annexés. »

L'article 12 du même accord prévoit : « sous réserve des ratifications nécessaires, les dispositions du présent Accord entreront en application le 1^{er} novembre ».

Il en a été ainsi.

Le 31 octobre 1962 a donc disparu l'institut d'émission né sept ans et un mois plus tôt. Il a, ce jour, remis ses fonctions, ses dettes et ses créances, et jusqu'à son nom, à la nouvelle Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

C'est une situation honorable et financièrement satisfaisante qu'il a conscience d'avoir remise à ses successeurs.

Ce pluriel s'impose puisque tous les participants de l'institut d'émission créé en 1955 ne se retrouvent pas dans la nouvelle Union Monétaire Ouest Africaine.

La première, la République de Guinée choisit de se dégager de l'organisation monétaire commune. Dès le 7 janvier 1959, un protocole d'accord, signé par les représentants des Gouvernements de la République Française et de la République de Guinée, « fixait les modalités d'appartenance à la zone franc » de cette dernière, prévoyait la création d'un « institut d'émission guinéen » et d'une monnaie distincte.

En attendant la mise en place des nouvelles institutions, auxquelles il s'était déclaré prêt à apporter son assistance technique, notre établissement, soucieux de ne causer aucun dommage à l'économie guinéenne, poursuivit son activité jusqu'au 1^{er} mars 1960, jour où le Gouvernement guinéen y mit brusquement fin par la saisie des locaux, des encaisses, et jusqu'aux réserves de signes monétaires non émis, de l'agence de Conakry. Le procédé employé pour la prise en charge d'une compétence que nul ne songeait à contester a entraîné de graves perturbations dans les relations monétaires entre la Guinée et la zone franc au point d'en provoquer la suspension ; elle a, par ailleurs, dépossédé de quelque 3,5 milliards de francs c.f.a. les autres partenaires ouest africains du système monétaire commun. Notre établissement a toujours souhaité que cet épisode dommageable pour tous trouve un dénouement heureux, mais il ne lui appartenait pas de faire remise, de son propre chef, de la dette contractée par la Guinée à l'égard des autres Etats dont la monnaie continuait à être gérée par ses soins.

Conviée en mars 1961 à participer à l'élaboration du nouveau régime monétaire commun, la République Togolaise fit alors connaître sa préférence pour un régime monétaire propre associé directement aux institutions monétaires françaises, mais sans attache avec celles de ses anciens partenaires ouest africains. Des délégués du Gouvernement togolais suivirent néanmoins en observateurs toutes les négociations ayant abouti à la conclusion du Traité d'union monétaire du 12 mai. Par ailleurs, le Gouvernement togolais entreprit l'élaboration de ses institutions monétaires propres. Celles-ci cependant n'étaient pas, à la date de dissolution de notre établissement, en état de prendre en charge l'émission de la monnaie au Togo. Aussi, avec l'accord des Gouvernements des

Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, une convention conclue le 29 octobre 1962 entre le Gouvernement de la République Togolaise et la nouvelle Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a-t-elle confié à celle-ci la gestion provisoire du service de l'émission au Togo.

La République du Mali, par ses représentants aux différentes conférences monétaires de 1961 et de 1962, prit une part très active à la définition des nouvelles institutions de l'Union Monétaire Ouest Africaine et le 12 mai 1962 le chef de sa délégation signait le Traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et l'Accord de coopération monétaire entre les Républiques membres de cette Union et la République Française. Sept semaines plus tard, cependant, le 30 juin 1962, le Président de la République du Mali annonçait la décision de son Gouvernement de ne point ratifier le Traité du 12 mai, d'établir à partir du 1^{er} juillet ses propres institutions monétaires et de mettre fin, à compter de la même date, à l'activité de notre établissement au Mali. Cette décision brusquement notifiée, le Gouvernement du Mali devait cependant convenir de l'appliquer de telle façon qu'elle ne porte pas atteinte aux droits légitimes du système monétaire commun qu'il choisissait de quitter. Le transfert du service de l'émission monétaire de notre établissement à la nouvelle Banque de la République du Mali put ainsi s'effectuer avec une remarquable célérité et selon des modalités respectant les intérêts des deux parties.

Il n'en demeure pas moins qu'ainsi que l'affirment les considérants du Traité du 12 mai « l'Union Monétaire constitue l'un des moyens essentiels d'un développement rapide en même temps qu'harmonieux des économies nationales » et on peut redouter les effets d'une excessive multiplication des monnaies dans une Afrique qui en compte déjà vingt-six, et en comptera demain vingt-huit.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : M. Robert TEZENAS du MONTCEL,

Représentant de la République de Côte d'Ivoire :

M. Camille ALLIALI, *ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en France.*

M. Mohamed T. DIAWARA, *directeur du cabinet du ministre des finances de la République de Côte d'Ivoire.*

Représentant de la République du Dahomey :

Me Bertin BORNA, *ministre des finances et du travail de la République du Dahomey (a).*

M. Gaston de SOUZA, *directeur du cabinet du ministre des finances et du travail de la République du Dahomey (b).*

Représentant de la République de Haute-Volta :

M. François BOUDA, *ministre des finances de la République de Haute-Volta (c).*

M. Moïse Traoré ALASSANE, *ministre de l'économie nationale de la République de Haute-Volta (d).*

N. B. — Les noms de MM. les Administrateurs titulaires sont inscrits en italique majuscule ; ceux de leurs suppléants en romain.

(a) Nommé le 19 mars 1962, en remplacement de M. Alexandre ADANDÉ nommé le 19 mai 1961 en remplacement de M. Paul DARDoux, lui même nommé le 3 janvier 1961 en remplacement de M. ARITHY.

(b) Nommé le 19 mars 1962, en remplacement de M. Moudachirou MAROUF, nommé le 17 novembre 1961 en remplacement de M. Christian VIEYRA.

(c) Nommé le 19 mai 1962, en remplacement de M. René BASSINGA.

(d) Nommé le 15 juin 1962 en remplacement de M. Antoine YAMEOGO, nommé le 30 juin 1961 en remplacement de M. Sibiri SALEMBÉRÉ.

Représentant de la République du Mali (a) :

M. Hamaciré N'DOURE, *ministre du commerce, de l'industrie et des transports de la République du Mali.*

M. Seydou Badian KOUYATE, *ministre de l'économie rurale et du plan de la République du Mali.*

Représentant de la République Islamique de Mauritanie.

M. Mohamed El Moktar MAROUF, *ministre de la planification de la République Islamique de Mauritanie.*

M. Ba Mamadou SAMBA, *ministre des finances de la République Islamique de Mauritanie (b).*

Représentant de la République du Niger :

M. SAMA ALLADJI, *député à l'Assemblée nationale de la République du Niger (c).*

M. TANIMOUN ARI, *député à l'Assemblée nationale de la République du Niger.*

Représentant de la République du Sénégal :

M. Karim GAYE, *ministre de l'assistance et de la coopération techniques de la République du Sénégal.*

M. André PEYTAVIN, *ministre des finances de la République du Sénégal.*

Représentant de la République Togolaise :

M. Paulin EKLOU, *chargé de mission au cabinet du premier ministre de la République Togolaise.*

M. Jean GIRY, *conseiller à l'ambassade de la République Togolaise en France.*

Représentants du ministère des finances et des affaires économiques de la République Française :

M. Pierre DEHAYE, *directeur des monnaies et médailles.*

M. Jean GUINARD, *sous-directeur au ministère des finances.*

M. Louis CLOSON, *président de société.*

M. Pierre VALDANT, *chef du service des affaires économiques d'Outre-Mer.*

Représentant des ministres de la République Française chargés de la coopération économique et technique avec les Etats de la zone d'émission :

M. André PAIRAULT, *président-directeur général de sociétés.*

M. François CHAUMET, *chef de service à la direction des affaires économiques et financières du ministère de la coopération.*

(a) La République du Mali a cessé d'être représentée au Conseil d'administration le 1^{er} juillet 1962, date à laquelle elle a retiré à la B.C.E.A.O. ses fonctions monétaires au Mali.

(b) Nommé le 11 mai 1962 en remplacement de M. Maurice COMPAGNET, démissionnaire.

(c) Décédé, le 21 octobre 1962, remplacé par M. Courmo BARCOURNÉ, ministre des finances, à la session du Conseil d'administration du 10 avril 1963.

Représentants de la Banque de France :

M. Pierre CALVET, *sous-gouverneur de la Banque de France.*

M. Jean CHANEL, inspecteur de la Banque de France, chef du secrétariat du Comité monétaire de la zone franc.

M. Jean BOLGERT, *directeur général honoraire de la Banque de France.*

M. Marcel THÉRON, inspecteur de la Banque de France, détaché à la direction générale des services étrangers.

Représentant du Comité monétaire de la zone franc :

M. Henri BISSONNET, *chef de service au ministère des finances et des affaires économiques.*

M. Louis BRUNEAU, conseiller financier pour l'Afrique au ministère des finances des Affaires économiques (a).

Représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun :

M. Georges GAUTIER, *président du Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.*

M. Claude PANOUILLOT, directeur général de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.

Représentant de la Caisse centrale de coopération économique :

M. André POSTEL-VINAY, *directeur général de la Caisse centrale de coopération économique.*

M. Louis REY, directeur général adjoint de l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer.

CENSEUR

M. André HÉBRARD, *membre de la mission de contrôle des activités financières au ministère des finances et des affaires économiques.*

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

(a) Nommé par arrêté n° 10-853 du 26 juillet 1962 en remplacement de M. Jean TESSIER d'ORFEUIL.

La photographie de la page I est l'œuvre de L. Normand d'Abidjan, la photographie de la page 1 de R. Rouiny de Cotonou, celle de la page 101 de Michel Gravet de Ouagadougou, et celle de la page 113 de Photo-Hall Soudanais (Bamako).

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1962

SOMMAIRE

1. L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 1962 :

1.1 - Les caractères généraux de la conjoncture économique	3
1.11 - <i>L'évolution du revenu des agriculteurs</i>	3
1.12 - <i>L'évolution des prix à l'importation</i>	5
1.13 - <i>Les échanges extérieurs</i>	9
1.14 - <i>L'exploitation des richesses minières</i>	11
1.15 - <i>L'aide financière extérieure</i>	11
1.2 - La commercialisation des grandes productions agricoles	17
1.21 - <i>L'arachide</i>	17
1.22 - <i>Le café</i>	23
1.23 - <i>Le cacao</i>	30
1.24 - <i>Le coton</i>	34
1.25 - <i>Les bananes</i>	35
1.26 - <i>L'exploitation forestière</i>	36

2. L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE ET DU CRÉDIT :

2.1 - L'évolution de la situation monétaire et le transfert du service de l'émission au Mali	40
2.11 - <i>Bref aperçu de l'évolution de la distribution du crédit au Mali au cours du 1^{er} semestre 1962</i>	40
2.12 - <i>La création du franc malien et la détermination des modalités de transfert de l'émission</i>	43
2.13 - <i>Exécution de la convention du 21 juillet 1962</i>	44

2.2 - L'évolution de la situation monétaire et des crédits dans les autres Etats de l'Afrique de l'Ouest	48
2.2.1 - L'évolution des crédits à l'économie.....	48
2.2.2 - L'évolution des disponibilités scripturales	67
2.2.3 - Le concours de la Banque Centrale au financement de l'économie	72
2.2.4 - L'évolution de la circulation fiduciaire	75
2.2.5 - La balance des règlements extérieurs	77
2.3 - La situation monétaire au 31 octobre 1962.....	87
2.3.1 - Les disponibilités monétaires	87
2.3.2 - La monnaie fiduciaire	91
2.3.3 - Les disponibilités scripturales	95
2.3.4 - Les contreparties des disponibilités monétaires	97
 3. <u>LES RÉSULTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE :</u>	
3.1 - Présentation du compte de profits et pertes	103
3.2 - Les produits d'exploitation	104
3.3 - Les charges d'exploitation	107
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice.....	110

ANNEXE

Convention du 21 juillet 1962 relative au transfert du service de l'émission au Mali.	115
--	-----



L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE

EN 1962

I. — L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE EN 1961-1962

I.I. Les caractères généraux de la conjoncture économique.

La soumission de leur activité économique aux conditions climatiques est peut-être le premier caractère des « pays à développer » ; l'ouest africain n'a pas encore échappé à cette condition, la campagne 1961-1962 en porte témoignage.

Alors que des conditions climatiques favorables permettaient au Sénégal une exceptionnelle production d'arachide, l'insuffisance, ou au contraire l'abondance inopportune des pluies, leur mauvaise répartition étaient ailleurs la cause de mauvaises récoltes, tant de produits vivriers que de produits d'exportation.

L'économie ouest africaine tout entière en a été profondément affectée. L'agriculture demeure sa première activité, sa part dans la formation du produit intérieur brut (production autoconsommée comprise) étant encore voisine de 50 %, mais elle est surtout l'activité motrice de toute la vie économique, encore que sa participation directe au produit intérieur brut « monétarisé » soit inférieure à 20 %.

Cinq productions seulement assurent à l'agriculture ouest africaine la moitié de son revenu monétaire et au commerce extérieur ouest africain 75 % de ses exportations. De la valeur de celles-ci dépendent les achats des consommateurs, les recettes des administrations.

I.II. L'évolution du revenu des agriculteurs.

La « campagne 1961-1962 » à laquelle est consacrée cette revue a été doublement défavorisée par une baisse des productions et par une baisse de leur prix d'achat.

A l'exception de celle de l'arachide au Sénégal, les récoltes commercialisées en 1961-1962 ont marqué une forte baisse.

Productions agricoles commercialisées (a)

	<u>1959-1960</u>	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>	Variation 1960-1961 à 1961-1962 ± %
	Tonnes			
Arachides (décortiquées)	622.000	739.000	747.000	+ 1
Cacao	71.366	107.234	92.440	— 14
Café	136.682	196.122	110.538	— 44
Coton (en graine)	24.995	28.789	27.800	— 3
Palmistes (exportations)	97.603	71.227	68.506	— 4

(a) Ensemble : Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Mauritanie, Sénégal, Togo et Mali.

Cette baisse de production devait être d'autant plus ressentie que la persistante faiblesse sur les marchés internationaux des cours des principales productions ouest africaines conduisait à une réduction de leur prix d'achat lorsque le marché privilégié de la zone franc ne pouvait les absorber tout entières ou devait réduire les « surpris » consentis par lui.

Prix d'achat aux producteurs ouest africains

	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>	Variation ± %
	Francs c.f.a. le kilo		
Arachides en coque (Kaolack)	22,00	22,00	—
Arachides décortiquées (Maradi)	24,00	22,50	— 6,3
Cacao (Côte d'Ivoire, récolte principale)	95,00	70,00	— 26,3
Cacao (Togo, récolte principale)	95,00	65,00	— 31,6
Café (Robusta Côte d'Ivoire)	95,00	80,00	— 15,8
Café (Robusta Togo)	85,00	65,00	— 23,5

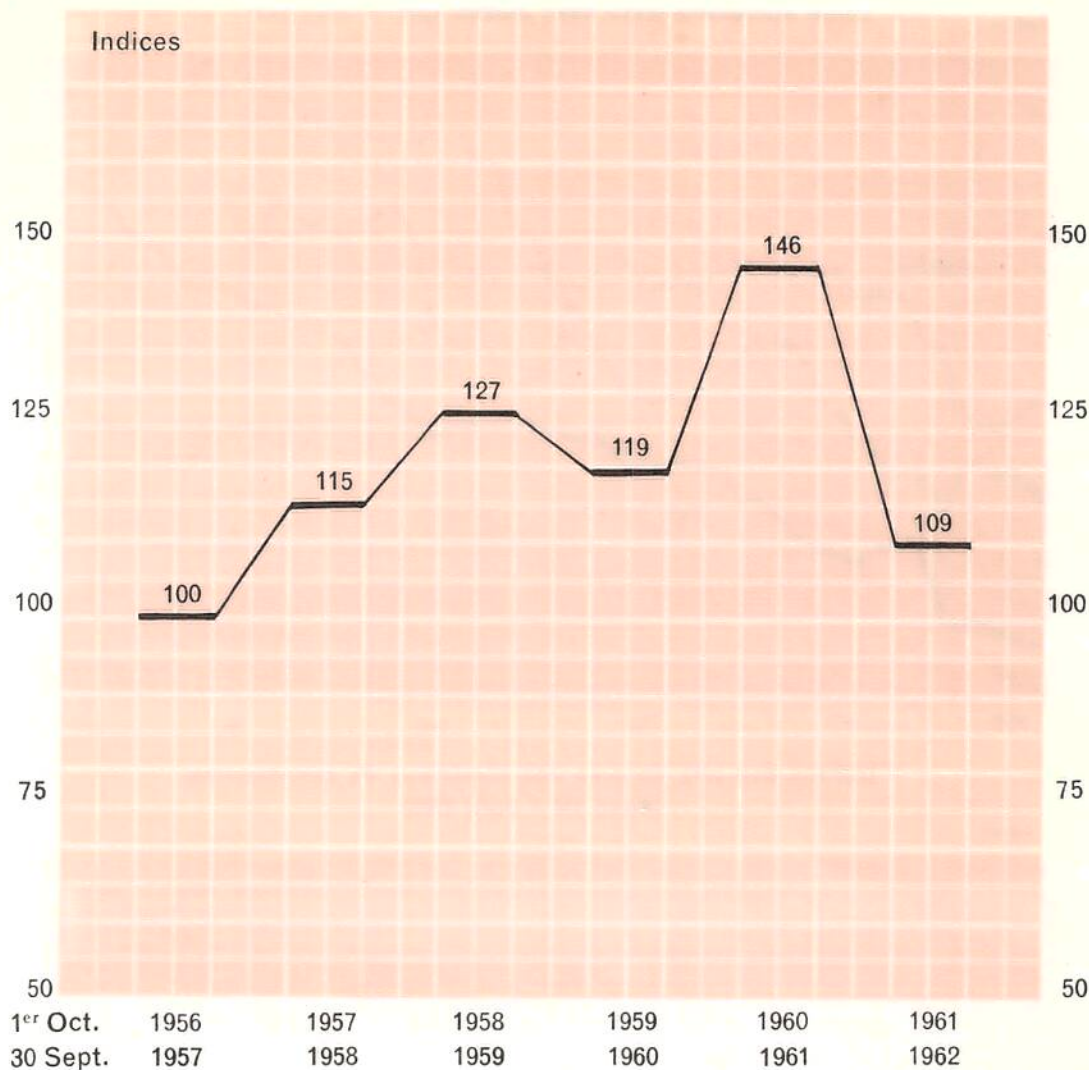
Le climat et les marchés internationaux conjuguant leur effet dans le même sens ont très fortement réduit le revenu monétaire des agriculteurs des pays où notre établissement exerce ses fonctions.

Evolution de la valeur à l'achat au prix courant des productions agricoles exportées

<u>Campagnes</u>	<u>Indices</u>
1956-1957	100
1957-1958	115
1958-1959	127
1959-1960	119
1960-1961	145
1961-1962	109

Cette contraction de quelque 25 % du montant nominal des recettes de l'agriculture ouest africaine semble heureusement ne pas avoir été trop sensiblement aggravée par une hausse concomitante des prix des marchandises importées.

Indice de la valeur à l'achat des productions agricoles exportées



1.12. L'évolution des prix à l'importation.

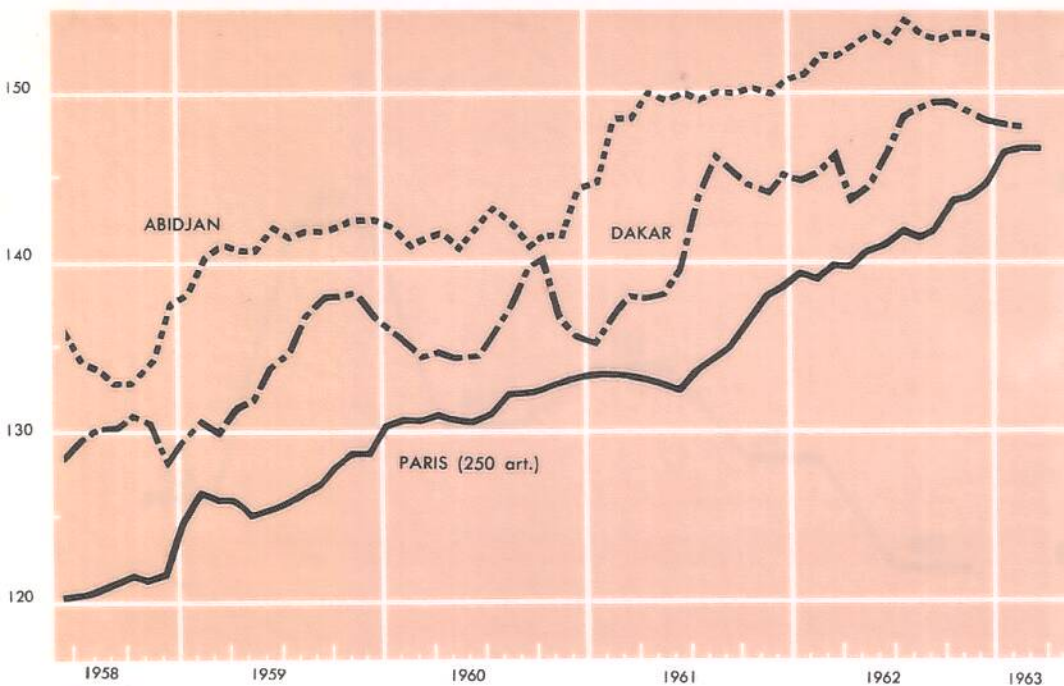
Dans la plupart des pays industrialisés fournisseurs de l'ouest africain, les prix de gros sont, en effet, restés à peu près stables.

Indice des prix de gros

Pays	Base	Septembre 1961	Septembre 1962	Variation ± %
Allemagne occidentale	1950	131,0	130,0	— 0,8
Etats-Unis	1957/1959	100,0	101,2	+ 1,2
Italie.....	1953	99,9	102,3	+ 2,4
Pays-Bas	1948	138,0	136,0	— 1,5
Royaume-Uni (produits manuf.) ...	1954	117,0	118,5	+ 1,3

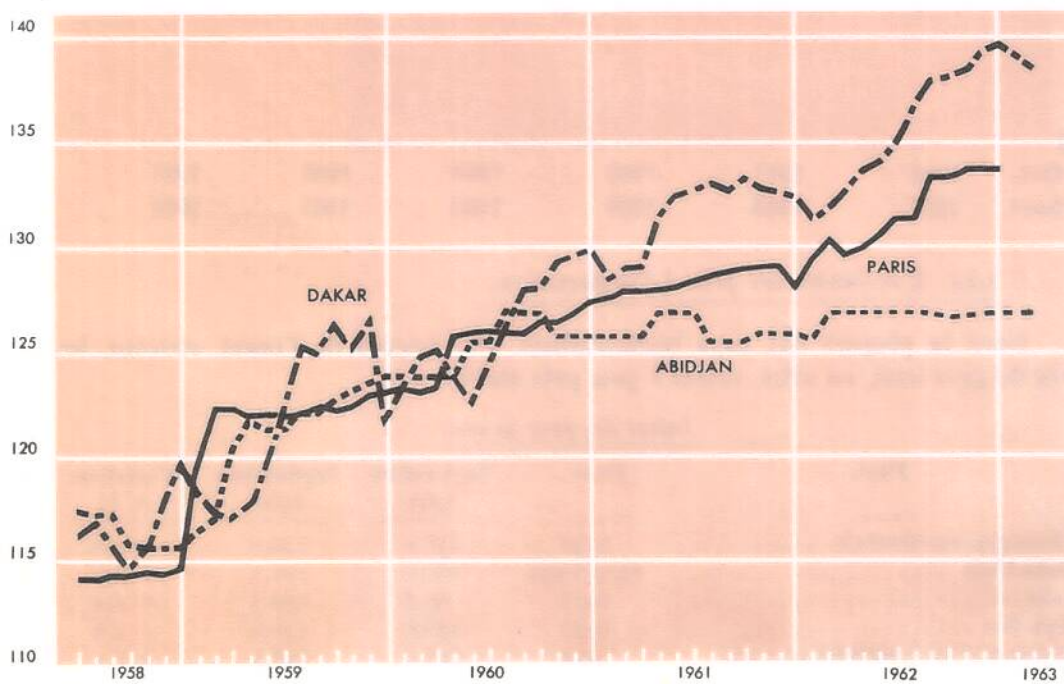
Indices des prix à la consommation familiale (type européen) Base 100 : Juillet 1956 — Juin 1957

Indices



Indices des prix de gros des matériaux de construction (Base 100 : Juin 1956)

Indices



En France, principal fournisseur de notre zone d'émission, l'indice général des prix de gros a augmenté de 1,7 % entre septembre 1961 et septembre 1962 et la hausse a été un peu plus élevée pour les produits métallurgiques, un peu moins accusée pour les produits industriels ayant subi une transformation.

Indice des prix de gros en France

(base 100 : année 1949)

Groupes	Septembre 1961	Septembre 1962	Variation ± %
<i>Indice général</i>	183,7	186,8	+ 1,7
Produits alimentaires	170,0	177,0	+ 4,1
Produits métallurgiques	218,0	223,0	+ 2,3
Matières premières industrielles	209,0	205,0	- 1,9
Produits industriels transformés	185,0	187,8	+ 1,5
Fils et tissus	140,3	139,7	- 0,4

Tableau N° 1 : Indices des prix ouest africains et français

INDICES	Base	SEPTEMBRE			VARIATION	
		1960	1961	1962	1960 à 1961	1961 à 1962
Indices des prix à la consommation africaine					± %	
Abidjan :						
Indice général	Février 1960	105,4	116,7	111,1	+ 10,7	- 4,8
Indice alimentation	Février 1960	110,8	128,9	116,5	+ 16,3	- 9,6
Ouagadougou :						
Indice général	Année 1958	118,7	138,2	139,6	+ 16,4	+ 1,0
Indice alimentation	Année 1958	115,5	124,1	129,6	+ 7,4	+ 4,4
Indices des prix à la consommation européenne						
Abidjan	Sept. 1957	369,0	393,0	402,0	+ 6,5	+ 2,3
Dakar	Juillet 1945	553,0	576,0	592,0	+ 4,2	+ 2,8
Nouakchott	Janvier 1961	—	104,0	107,0	—	+ 2,9
Ouagadougou	Janvier 1961	—	99,8	104,8	—	+ 5,0
Paris (250 articles)	Juil.56-Juin57	132,1	134,9	142,0	+ 2,1	+ 5,3
Indices des prix de gros des matériaux de constr.						
Abidjan	Juin 1956	126,4	125,1	126,4	- 1,0	+ 1,0
Dakar	Juin 1956	127,6	132,9	137,7	+ 4,2	+ 3,6
Paris	Juin 1956	126,0	128,5	133,0	+ 2,0	+ 3,5

Sources : Indices des prix à la consommation familiale : Services de Statistiques (INSEE pour Paris).

Indices des prix des matériaux de construction : B. C. E. A. O.

En dépit de quelques efforts particulièrement méritoires, tels ceux des Services de statistiques de Côte d'Ivoire et de Haute-Volta, la déplorable insuffisance de l'observation des prix ouest africains ne permet malheureusement pas encore d'apprécier leur évolution sans risque d'erreur grossière. Les rares indices calculés s'accordent cependant à n'enregistrer, d'une année à l'autre, que des augmentations voisines de celles marquées par les indices français, voire même inférieures (tableau 1).

Cette hausse, modérée semble-t-il, des prix ouest africains est d'autant plus remarquable que la fiscalité indirecte a connu de nouvelles aggravations, considérables parfois, sans qu'il nous soit encore possible de chiffrer convenablement ses prélèvements.

Notre connaissance du mouvement des salaires n'est pas meilleure que celle des prix, mais on notera également que le salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) n'a fait, en 1962, l'objet de modifications que dans un seul Etat de notre zone d'émission où il n'avait pas varié depuis 1959 (tableau 2).

**Tableau N° 2 : Salaires minima interprofessionnels garantis
en vigueur au 31 octobre 1962**

ÉTATS	Zones d'application	Taux horaires			Date d'application (b)
		40 heures hebdo.	Agriculture	Autres activités (a)	
		Francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire.....	1 ^{re} zone	40,00	26,00	33,60	14 déc. 1960
	2 ^e zone	36,00	19,50	25,20	
Dahomey	1 ^{re} zone	34,00	29,40	—	15 déc. 1958
	2 ^e zone	27,70	24,00	—	
	3 ^e zone	23,80	21,30	—	
Haute-Volta	1 ^{re} zone	29,00	25,13	—	1 ^{er} janv. 1960
	2 ^e zone	24,65	21,36	—	
Mauritanie	1 ^{re} zone	35,20	31,70	—	1 ^{er} oct. 1961
	2 ^e zone	30,25	27,25	—	
Niger (c)	zone unique	27,00	23,40	—	1 ^{er} mai 1962
Sénégal	1 ^{re} zone	44,00	38,15	—	1 ^{er} août 1961
	2 ^e zone	40,90	35,50	—	
Togo	1 ^{re} zone	27,50	23,85	—	1 ^{er} sept. 1959
	2 ^e zone	20,65	17,90	—	
	3 ^e zone	17,90	15,50	—	

(a) Exploitations forestières, élevage, marais salants de la Côte d'Ivoire.

(b) Date d'application des taux du S. M. I. G. pour les 40 heures ; pour les autres catégories, Cf. rapport 1961, p. 17.

(c) Taux antérieur au Niger 24 francs c.f.a (40 heures) fixé le 1^{er} mars 1959, 20 francs entreprises agricoles.

L'aggravation de la pression fiscale, en face d'une stabilité ou même d'une diminution, occasionnelle il est vrai, de la majorité des revenus des ménages a notablement affecté le volume des ventes des biens de consommation ou d'équipement domestique, pour leur majeure partie importés.

Il en a été notamment ainsi en Côte d'Ivoire, pays où la réduction des revenus de l'agriculture a été le plus sensible.

1.13 Les échanges extérieurs.

Le développement des importations de biens d'équipement, et dans certains pays de fortes importations de produits alimentaires rendues nécessaires par de mauvaises récoltes de produits vivriers, a cependant maintenu à très peu près, voire même accru, la valeur globale des achats à l'extérieur. Le volume des importations semble même, en certains cas, avoir dépassé la capacité d'absorption du marché local, chargeant de stocks certains importateurs.

Tableau N° 3 : Commerce extérieur des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ÉTATS		1961	1962	Variations
		Millions de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire *	Exportations	43.603	44.719	+ 10,1
	Importations	37.991	36.165	— 4,8
Dahomey *	Exportations	3.204	2.532	— 21,0
	Importations	5.609	5.875	+ 4,7
Haute-Volta *	Exportations	844	1.392	+ 64,9
	Importations	6.505	7.031	+ 8,1
Mauritanie *	Exportations	432	687	+ 59,0
	Importations	7.683	8.806	+ 14,6
Niger *	Exportations	3.824	3.581	— 6,4
	Importations	4.653	6.779	+ 45,7
Sénégal *	Exportations	30.658	30.671	—
	Importations	38.334	38.206	— 0,3
Togo	Exportations	4.615	4.239	— 8,1
	Importations	6.476	6.688	+ 3,3

* Commerce spécial avec les pays n'appartenant pas à l'Union Douanière Ouest Africaine.

**Tableau N° 4 : Commerce extérieur de la France avec l'Afrique de l'Ouest
en 1961 et 1962**

ÉTATS	EXPORTATIONS de France			IMPORTATIONS en France			BALANCE*	
	1961	1962	Variation	1961	1962	Variation	1961	1962
	Millions N.F.		± %	Millions N.F.		± %	Millions N.F.	
Côte d'Ivoire	562,7	480,4	— 14,6	535,3	552,4	+ 3,2	+ 27,4	— 72,0
Dahomey	71,6	75,8	+ 5,9	61,1	49,1	— 19,6	+ 10,5	+ 26,7
Haute-Volta	60,8	59,0	— 3,0	3,9	3,4	— 18,8	+ 56,9	+ 55,6
Mauritanie	116,5	133,1	+ 14,2	4,7	4,4	— 6,4	+ 111,8	+ 128,7
Niger	47,4	58,7	+ 23,8	74,4	74,2	— 0,3	— 27,0	— 15,5
Sénégal	535,4	537,9	+ 0,5	539,1	626,1	+ 16,1	— 3,7	— 88,2
U.M.O.A.	1.394,4	1.344,9	— 3,5	1.218,5	1.309,6	+ 7,5	+ 175,9	+ 35,3
Togo	38,7	37,2	— 3,9	51,8	51,7	— 0,2	— 13,1	— 14,5
TOTAL	1.433,1	1.382,1	— 3,6	1.270,3	1.361,3	+ 7,2	+ 162,8	+ 20,8
Pour mémoire								
Guinée	51,8	50,4	— 2,7	48,0	48,7	+ 18,1	+ 3,8	— 6,3
Mali	93,5	61,4	— 34,3	28,6	18,3	— 35,0	+ 64,9	+ 43,1

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes Françaises (Statistiques du Commerce Extérieur).

Tableau N° 5 : Règlements commerciaux avec les pays hors de la zone franc*

ÉTATS	1960 - 1961			1961 - 1962		
	Recettes	Dépenses	Balance	Recettes	Dépenses	Balance
	Millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	19.341	8.562	+ 10.779	22.138	9.892	+ 12.246
Dahomey	248	1.179	— 931	368	1.505	— 1.137
Haute-Volta	221	618	— 397	222	662	— 440
Niger	211	751	— 540	177	1.264	— 1.087
Sénégal-Mauritanie	5.985	11.908	— 5.923	4.995	15.170	— 10.175
Togo	1.591	1.995	— 404	1.583	2.762	— 1.179
Ensemble	27.597	25.013	+ 2.584	29.483	31.255	— 1.772

* Règlements enregistrés par les Offices de change pour compte paiements de marchandises + transports maritimes + assurances.

Le déficit de la balance commerciale de notre zone d'émission ne s'en est cependant pas trouvé trop sensiblement aggravé ; en effet, si le Niger, le Dahomey et le Togo ont accusé une baisse sensible de la valeur de leurs exportations, celle-ci s'est, au contraire, légèrement accrue en Côte d'Ivoire, l'écoulement des stocks de café antérieurement accumulés ayant compensé la diminution de la récolte de l'année (*tableau 3*).

La France est demeurée le principal client et le premier fournisseur des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; cependant, dans leur ensemble, les ventes ouest africaines en France ont un peu augmenté (+ 7,2 %), leurs achats ont très légèrement fléchi (— 3,6 %), cette évolution étant, selon les Etats, diversement marquée (*tableau 4*).

Les échanges avec les pays hors de la zone franc ont laissé à la Côte d'Ivoire un solde positif croissant et relativement considérable et, pour tous les autres Etats de notre zone d'émission, un déficit plus accusé (*tableau 5*).

1.14. L'exploitation des richesses minières.

L'accroissement des exportations aurait été cependant plus sensible si les productions minérales, qui tiennent désormais une place appréciable dans les exportations de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo, s'étaient développées au rythme espéré (*tableau 6*). Une nécessaire mise en ordre de l'exploitation artisanale des gisements diamantifères de Côte d'Ivoire, la recherche de débouchés d'écoulement des phosphates du Sénégal et du Togo, la réorganisation de l'exploitation des dépôts sénégalais d'ilménite ont réduit les productions. Ces problèmes résolus, elles doivent pouvoir prendre leur essor dans les prochaines années, en même temps que de nouvelles exploitations minières entreront en activité, telle celle des mines de fer de la « MIFERMA », dont l'équipement et la construction de la voie d'évacuation se sont poursuivis au cours de l'année 1962 et doivent s'achever dans les premiers mois de 1963.

L'ampleur des travaux d'équipement réalisés dans le nord mauritanien a donné à cette région une activité exceptionnelle ; il en a été de même, à bien moindre échelle, au Dahomey, de la construction du port de Cotonou.

1.15. L'aide financière extérieure.

Quelle que puisse être leur contribution, les exploitations minières ou portuaires animeront moins l'économie que les travaux de leur construction, faute de s'intégrer dans un ensemble d'activités en expansion coordonnée. Pour que l'économie ouest africaine puisse être mise en tel état de fructification, son « équipement de base » doit être encore développé.

Les lourdes charges d'entretien des services publics incombant aux finances publiques ouest africaines ne permettent guère à celles-ci d'assurer sur leurs ressources propres l'effort financier nécessaire.

Tableau No 6 : Productions minières

ÉTATS (Produits)	Unité	PRODUCTION				EXPORTATIONS			
		1959	1960	1961	1962	1959	1960	1961	1962
Côte d'Ivoire									
Diamants	carat	187.949	199.119 *	549.330 *	283.911	200.581	199.878	539.420	414.197
dont :									
Entr. industrielles ...		187.949	149.802	163.270	183.911	200.581	150.561	153.360	164.065
Bureaux d'achats ...		—	49.317 *	386.060 *	100.000 **	—	49.317	386.060	250.131
Manganèse	tonne	—	61.600	124.740	106.983	—	36.600	113.730	95.775
dont :									
Minerai à 46/47% Mn		—	61.600	99.360	87.627	—	36.600	103.730	95.775
Fines à 40% Mn ...		—	—	25.380	19.356	—	—	10.000	—
Colombo tantallite ...	kilo	1.024	2.600	3.800	2.618	—	—	—	8.077
Haute-Volta									
Or	kilo	85	25	356	1.237	49	30	126	1.233
Niger									
Minerai d'étain (70%)	tonne	83	77	68	59	80	77	71	61
Sénégal									
Phosphate d'alumine	tonne	95.341	105.292	139.380	141.426	71.820	98.999	80.498	77.030
Phosphate d'alumine déshydraté	»	16.154	23.660	31.197	41.680	18.428	22.230	20.730	33.940
Phosphate de chaux	»	—	93.288	406.969	497.090	—	80.244	340.030	342.413
Ilménite	»	29.884	21.917	17.496	22.432	25.913	23.360	17.231	20.190
Zircon	»	8.670	10.349	5.388	2.336	8.278	10.772	5.365	2.087
Rutile	»	—	—	177	736	—	—	171	390
Togo									
Phosphates	»	—	—	100.000	191.705	—	—	57.162	184.715

* Y compris diamants extraits hors Côte d'Ivoire et acquis par les bureaux d'achats ivoiriens ; ** estimation des seuls achats de diamants extraits en Côte d'Ivoire.

C'est donc sur les contributions extérieures que repose, en fait, la réalisation des programmes d'équipement. Assurer le montant et la continuité de cet apport est le problème le plus angoissant, comme aussi la sujétion la plus rigoureuse, de l'économie ouest africaine.

Durant la période sous revue, notre zone d'émission a pu recevoir de l'Etat français, de la Communauté Economique Européenne, de nombre de Gouvernements étrangers et de quelques institutions des Nations Unies un large concours financier ; il eût pu être plus considérable encore s'il avait trouvé à s'employer à la réalisation de projets prêts à exécution et répondant aux possibilités d'évolution des économies intéressées.

Le seul *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) de la République française a réglé, au cours de la période 1^{er} octobre 1961-30 septembre 1962, près de 12 milliards de francs c.f.a. de dépenses intéressant le développement économique et social des Etats de notre zone d'émission (Mali non compris) ; le montant de ces règlements est en accroissement de 29 % sur celui de la précédente campagne (a).

L'importance du concours financier apporté par le *Fonds Européen de Développement* s'est particulièrement manifestée au cours de la période sous revue (*tableau 8*) et les règlements effectifs effectués à ce titre ont, pour la première fois, atteint un montant appréciable.

Règlements effectués par le Fonds Européen de Développement

<u>Etats</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>Total</u>
	Millions francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	2,6	486,9	1.517,2	2.006,7
Dahomey	0,7	55,2	303,0	358,9
Haute-Volta	1,2	276,8	732,1	1.010,1
Mauritanie	1,4	227,7	485,8	714,9
Niger	4,1	278,7	685,9	968,7
Sénégal	1,8	1,6	1.788,5	1.791,9
Togo	2,0	35,9	353,6	391,5
Total.....	<u>13,8</u>	<u>1.362,8</u>	<u>5.866,1</u>	<u>7.242,7</u>

Il nous est malheureusement impossible de dresser un semblable bilan des concours effectifs apportés aux Etats de notre zone d'émission par certaines institutions internationales (Fonds spécial des Nations Unies, notamment) et certains Gouvernements étrangers. Pour partie, ces concours s'inscrivent avec les règlements du Fonds Européen de Développement à la balance des paiements dressée sur la base des opérations contrôlées par les Offices des changes (*tableau 9*).

(a) Le montant ci-dessus n'englobe pas les dépenses du personnel de l'Assistance technique aux services civils ni d'assistance militaire ni, bien entendu, celles des forces armées et de la représentation diplomatique française.

Tableau N° 7 : Fonds d'aide et de coopération

Versements effectués du 1^{er} octobre 1961 au 30 septembre 1962

BÉNÉFICIAIRES PAR NATURE D'OPÉRATIONS	Dépenses générales	Développe- ment de la production	Infrastructure	Equipements sociaux	TOTAL
Millions de francs c.f.a.					
AFRIQUE de l'OUEST					
Subventions					
Côte d'Ivoire	233	403	304	425	1.365
Dahomey	55	130	1.245	187	1.617
Haute-Volta	133	346	247	254	980
Mauritanie	138	63	550	4	755
Niger	105	109	317	108	639
Sénégal	24	217	200	671	1.112
Togo	21	112	152	51	336
Organismes communs ex-A.O.F.	—	17	—	32	49
Ex-Fédération du Mali ..	133	—	63	35	231
Total	842	1.397	3.078	1.767	7.084
Malit	27	370	90	178	665
Total	869	1.767	3.168	1.945	7.749
Prises de participation					
Mauritanie	—	1.618	—	—	1.618
Sénégal	—	—	—	—	—
Total	—	1.618	—	—	1.618
Total	869	3.385	3.168	1.945	9.367
AUTRES ÉTATS AFRICAINS et MADAGASCAR					
Subventions	801	2.654	2.378	1.143	6.976
Prises de participation ..	—	—	—	—	—
Avances	—	38	—	—	38
Total	801	2.692	2.378	1.143	7.014
ORGANISMES INTER-ÉTATS					
Subventions	2.737	272	22	392	3.423
Prises de participation ..	—	—	—	—	—
Investissements de la République française ..	160	—	—	—	160
Actions menées par la République française (fonctionnement des or- ganismes et contribution au fonctionnement)	3.965	92	33	352	4.442
Avances	19	80	—	—	99
Total	6.881	444	55	744	8.124
TOTAL GÉNÉRAL.....	8.551	6.521	5.601	3.832	24.505

Le montant global des dons et subventions dont ont bénéficié les Etats de notre zone d'émission (Mali non compris), durant la campagne 1961-1962, est vraisemblablement voisin de 17 milliards de francs c.f.a.

A ce montant il convient d'ajouter, d'une part les capitaux extérieurs investis dans des entreprises ouest africaines, et d'autre part les dépenses d'assistance technique, d'entretien des forces armées et de représentation diplomatique, etc.

L'apport total de fonds extérieurs à l'économie ouest africaine, ayant une autre source que la vente de biens et services, a sans doute été proche de 64 milliards de francs c.f.a. au cours de la période sous revue (1^{er} octobre 1961-30 septembre 1962), soit un peu plus des deux tiers de la valeur des exportations pendant ce même temps.

**Tableau N° 8 : Fonds européen de développement
Concours financier au développement des Etats ouest africains**

ÉTATS	Situation au 31 décembre 1962				
	Nombre de projets (a)	Engagements	Contrats passés devis arrêtés	Dépenses effectuées (b)	
		Milliers d'unités de compte*			Millions francs c.f.a.
Côte d'Ivoire.....	17	32.946	12.884	8.129	2.006,7
Dahomey	17	15.944	4.217	1.454	358,9
Haute-Volta	11	24.959	5.064	4.092	1.010,1
Mauritanie	11	12.657	3.311	2.896	714,9
Niger	8	25.094	6.837	3.924	968,7
Sénégal	20	34.691	11.700	7.259	1.791,9
Togo	17	13.408	4.750	1.586	391,5
Total	101	159.699	48.763	29.340	7.242,7
Ensemble des Pays et Territoires d'Outre-Mer associés	312	435.685	130.255	72.450	17.884,5
Part de l'U.M.O.A. et Togo (%)	32,4	36,7	37,4	40,5	40,5

* 1 unité de compte = 246,853 francs c.f.a.

(a) Projets ayant fait l'objet d'une décision de la Commission ou d'une approbation du Conseil à la date du 31 décembre 1962.

(b) Dépenses effectuées de l'origine du F. E. D. O. M. au 31 décembre 1962.

**Tableau N° 9 : Balance des règlements des Etats de l'U.M.O.A. et du Togo
avec les pays hors de la zone franc***

OPÉRATIONS	Année 1961	1 ^{er} octobre 1960 au 30 septembre 1961	1 ^{er} octobre 1961 au 30 septembre 1962
Solde en millions de francs c.f.a.			
Biens et Services			
Côte d'Ivoire	+ 11.237	+ 10.319	+ 11.969
Dahomey	- 1.312	- 1.028	- 1.296
Haute-Volta	+ 284	- 484	+ 487
Niger	- 1.071	- 955	- 1.569
Sénégal-Mauritanie	- 3.968	- 4.850	- 9.762
Togo	- 490	- 276	- 1.060
Total	+ 4.680	+ 2.726	- 1.231
Prestations gratuites			
Côte d'Ivoire	+ 644	+ 667	+ 1.722
Dahomey	+ 90	+ 46	+ 299
Haute-Volta	+ 359	+ 134	+ 950
Niger	+ 315	+ 94	+ 716
Sénégal-Mauritanie	+ 387	+ 178	+ 2.311
Togo	+ 142	+ 79	+ 350
Total	+ 1.937	+ 1.198	+ 6.348
Investissements			
Côte d'Ivoire	+ 314	+ 519	+ 425
Dahomey	+ 30	- 12	+ 54
Haute-Volta	+ 8	+ 1	+ 1
Niger	+ 8	+ 8	+ 8
Sénégal-Mauritanie	+ 4.567	+ 1.118	+ 5.547
Togo	+ 72	+ 24	+ 125
Total	+ 4.983	+ 1.650	+ 6.152
Balance générale			
Côte d'Ivoire	+ 12.195	+ 11.505	+ 14.116
Dahomey	- 1.192	- 994	- 943
Haute-Volta	+ 643	- 349	+ 1.438
Niger	- 756	- 861	- 853
Sénégal-Mauritanie	+ 986	- 3.554	- 1.904
Togo	- 276	- 173	- 585
Total	+ 11.600	+ 5.574	+ 11.269

* Le signe -- indique l'excédent des transferts vers les pays n'appartenant pas à la zone franc sur les transferts en provenance de ces pays. Le signe + indique naturellement l'inverse.

1.2. *La commercialisation des grandes productions agricoles.*

Ainsi que nous l'avons établi, l'activité économique ouest africaine, principalement dans ses aspects financiers et monétaires, est dominée par la commercialisation d'un petit nombre de produits agricoles destinés pour leur majeure partie à l'exportation. Une rapide revue des « campagnes de commercialisation » de ces produits est donc une introduction nécessaire à l'appréciation de l'évolution de la situation monétaire ouest africaine en 1961-1962.

1.21. *L'arachide.*

Dans l'économie de notre zone d'émission considérée dans son ensemble, l'arachide se place toujours au premier rang des productions monnayées et sa commercialisation imprime sa marque sur tous les phénomènes économiques et particulièrement sur les variations de la circulation fiduciaire.

Sans atteindre le record de la campagne 1957-1958, la production d'arachide commercialisée en 1961-1962 a été exceptionnellement élevée, ne dépassant cependant que faiblement (+ 2 %) celle de la campagne précédente. Cette stabilité relative de la production de l'ensemble de notre zone d'émission est cependant la résultante d'une récolte sénégalaise jamais encore atteinte et de faibles récoltes dans tous les autres pays exportateurs (tableau 10).

Dans le monde, les récoltes des diverses graines oléagineuses ont d'ailleurs été en 1961-1962 d'un volume très élevé; cette abondance de disponibilités a eu pour conséquence une baisse des cours de toutes les huiles fluides. L'indice de leurs prix, calculé par les services de l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (plus connue sous le sigle anglais F.A.O.), a été en moyenne de 78 (base 100 en 1952-1954) pour les neuf premiers mois de l'année 1962, au lieu de

Tableau N° 10 : Arachides — Production commercialisée

PRODUCTEURS	Arachides	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962
		Tonnes			
Sénégal	en coque	709.000	720.000	823.000	883.000
Mali	»	85.897	50.864	83.386	67.000
Niger	décortiquées	82.795	57.556	76.719	66.668
Haute-Volta....	»	4.100	2.000	4.500	2.567
Dahomey	»	2.000	14.000	13.000	4.218
Togo	»	275	1.875	3.475	1.426
Total....	décortiquées	650.000	622.000	739.000	747.000
Total....	base huile raffinée	280.000	268.000	318.000	321.000

94 durant la précédente année. Les cours de l'arachide, et celle-ci fournit moins du cinquième des huiles fluides alimentaires consommées dans le monde, ont suivi le mouvement.

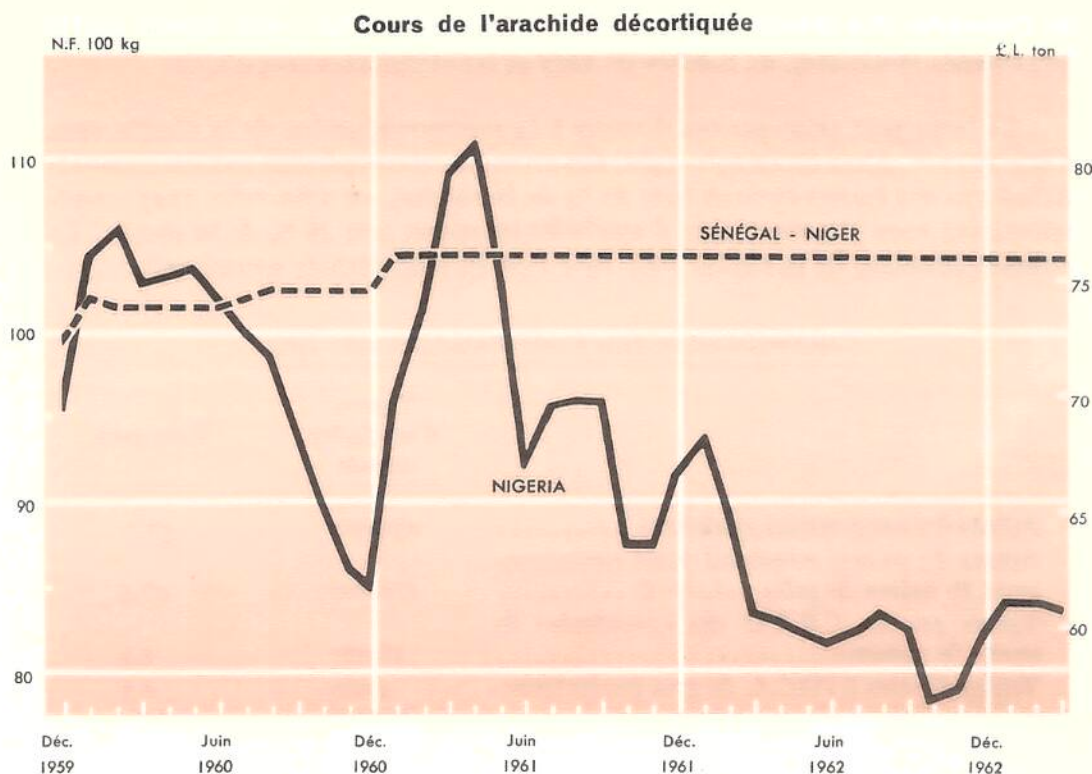
Dans cette conjoncture, les conditions privilégiées consenties par la France à l'écoulement sur son marché de la production d'arachide de notre zone d'émission n'en sont que plus appréciables ; le « surprix », dont celle-ci a ainsi bénéficié en 1962, a été d'environ 20 % (a).

Notre précédent rapport a exposé avec quelques détails (cf. Rapport 1961, pages 26 à 29) l'adaptation faite aux nouvelles structures politiques de l'organisation du marché des corps gras alimentaires, instituée par le décret français du 13 novembre 1954. Les conditions d'écoulement de la récolte d'arachide ouest africaine font désormais l'objet d'accords entre le Gouvernement français et les Gouvernements ouest africains intéressés.

Tableau N° 11 : Importations en France d'arachides décortiquées et d'huile d'arachide

PAYS DE PROVENANCE	Tonnes			Milliers de francs		
	1960	1961	1962	1960	1961	1962
Arachides décortiquées						
Côte d'Ivoire	219	806	—	223	838	—
Dahomey	14.464	12.055	6.356	14.575	12.512	6.595
Haute-Volta	756	2.058	1.115	773	2.154	1.167
Mali	17.865	8.289	8.204	18.169	8.674	8.403
Niger	45.018	57.541	62.671	45.765	60.258	66.125
Sénégal	226.042	238.305	287.152	229.908	249.699	297.563
Togo	1.808	3.635	1.222	1.841	3.768	1.249
Total	306.172	322.689	366.720	311.254	337.903	381.102
Importations totales françaises..	435.054	488.964	453.821	437.890	498.127	455.908
Part de la zone d'émission dans l'approvisionnement français (%)	70,4	66,0	80,8	71,1	67,8	83,6
Huile d'arachide						
Niger	5.601	5.175	2.675	10.835	10.391	5.132
Sénégal	97.596	99.835	101.848	190.337	201.028	195.303
Total	103.197	105.010	104.523	201.172	211.419	200.435
Importations totales françaises..	112.325	107.866	106.051	217.499	216.257	202.888
Part de la zone d'émission dans l'approvisionnement français (%)	91,9	97,4	98,6	92,5	97,8	98,8

(a) Notons que 81 % des arachides décortiquées et 99 % des huiles d'arachide importées en France, en 1962, provenaient des pays de notre zone d'émission (tableau 11).



Le **Sénégal** s'est ainsi assuré, par un accord conclu en novembre 1961, l'écoulement, sur la base d'un prix de 1,05 NF le kilogramme d'arachide décortiquée c.a.f. port français, d'un contingent de 240.000 tonnes d'huile raffinée, livrable tant sous forme d'huile (équivalent de 115.000 tonnes d'huile raffinée) que de graines décortiquées (270.000 tonnes) ; en fait, la totalité de la récolte disponible non triturée sur place (près de 290.000 tonnes) a pu être placée sur le marché français au prix garanti. Il fut ainsi possible de maintenir aux producteurs sénégalais les prix d'achat des deux précédentes campagnes, déterminés pour chaque marché sur la base des prix à Dakar (22,75 francs c.f.a. le kilo d'arachides en coque), Kaolack (22 francs c.f.a.) et Ziguinchor (21,25 francs c.f.a.).

Favorisée par une pluviométrie abondante et bien répartie, la récolte d'arachide 1961, commercialisée en 1961-1962, a été d'un volume jamais encore atteint puisque dépassant le million de tonnes d'arachides en coque. Compte tenu des graines consommées par les producteurs (40.000 tonnes environ) ou conservées pour servir de semences (60 à 70.000 tonnes), la récolte commercialisée a été de 883.000 tonnes contre 823.000 tonnes en 1960-1961 et 830.000 en 1957-1958 précédent record.

Commencée le 26 décembre, la campagne de commercialisation a été close dix-neuf semaines plus tard, le 2 mai. Ainsi qu'en avait décidé le décret du 8 août 1961, l'*Office de Commercialisation Agricole* (O.C.A.) a pris en charge, pour la première fois, l'ensemble de la récolte commercialisée pour en assurer le placement, tant auprès des huileries locales que par exportation. L'O.C.A. a, en effet, reçu livraison

de l'ensemble des achats effectués aux producteurs par les commerçants agréés (organismes stockeurs), au nombre de 1227 et les organismes coopératifs.

La large part prise par ces derniers à la commercialisation de la récolte vaut d'être relevée. Alors qu'en 1960-1961, 695 groupements coopératifs avaient commercialisé 170.000 tonnes environ (soit 20 % de la récolte), en 1961-1962, 1125 coopératives ont reçu 410.000 tonnes d'arachides en coque, soit 46 % de la récolte. La commercialisation de la récolte 1961-1962 s'est en effet réalisée comme suit :

Commercialisation de la récolte d'arachides 1961-1962

	Tonnes d'arachides coques	Pour cent
Achats des « organismes stockeurs »	451.000	51,1
Achats du secteur coopératif (dont remboursement en nature de prêts : 18.000 t)	410.000	46,4
Ventes par les C.R.A.D. des « excédents » de seccos de semence	18.000	2,0
Ventes directes à l'O.C.A. de gros producteurs.	4.000	0,5
Total	883.000	100,0

L'existence de cette double organisation d'achat — organismes stockeurs et coopératives — a donné un rythme très rapide aux opérations, la moitié du tonnage total commercialisé ayant été acheté trois semaines après l'ouverture de la campagne.

Entre le mois de janvier et celui de juin, l'O.C.A. a pris en charge 872.000 tonnes, la différence représentant les pertes de stockage et de transport. Les livraisons aux huileries sénégalaises ont été de 453.000 tonnes ; le solde a été exporté après décorticage.

L'écoulement des huiles sénégalaises, la consommation locale n'absorbant que 29.000 tonnes environ, a rencontré cette année quelques difficultés, les accords interprofessionnels franco-sénégalais qui l'organisaient n'ayant pas été renouvelés. Le Gouvernement français a accepté, en janvier 1962, de faciliter l'écoulement sur le marché français d'un contingent de 125.000 tonnes d'huile brute, sans garantie de prix, mais étant entendu qu'aucune importation en France d'huiles ou graines étrangères ne serait effectuée avant écoulement de 110.000 tonnes d'huile sénégalaise. Selon les statistiques du *Syndicat des fabricants d'huile de l'Afrique Occidentale*, la récolte commercialisée en 1961-1962 aurait été écoulée comme l'indique le *tableau 12*.

A l'ouverture de la campagne 1962-1963, la quasi totalité de la récolte était placée.

Le Niger, à l'inverse du Sénégal, n'a eu qu'une médiocre récolte d'arachide en 1961-1962 : 66.668 tonnes d'arachides décortiquées contre 76.719 lors de la précédente campagne. Le tonnage commercialisé a donc été bien inférieur au contingent (94.000 tonnes d'arachides décortiquées), dont une convention franco-nigérienne du 10 novembre 1961 avait prévu l'écoulement au prix de 105 NF le quintal C.A.F. port français. Cette garantie avait permis au Gouvernement du Niger d'établir le prix minimum d'achat au producteur à un niveau peu inférieur à celui de la campagne précédente : 22,50 francs c.f.a. le kilo d'arachides décortiquées, nu bascule Maradi/Magaria (contre 24 francs c.f.a.), le prix minimum sur les marchés proches de la frontière de Nigeria étant de 23,25 francs (contre 24,75 francs c.f.a. en 1960-1961).

Tableau N° 12 : Disposition de la récolte d'arachides commercialisée au Sénégal

PRODUITS	Campagne 1960-1961 (a)	Campagne 1961-1962 (b)
	Tonnes	
EXPORTATIONS		
Arachides en coques	449	—
dont — France.....	30	—
— Algérie	419	—
Arachides décortiquées	256.977	283.891
dont — France.....	223.619	280.166
— Algérie	3.171	3.725
— Hors zone franc	30.187	—
Huile brute	115.809	107.386
dont — France.....	101.385	101.722
— Algérie	14.424	5.558
— Autres pays zone franc.....	—	106
Huile neutre	924	—
dont — France.....	924	—
Huile raffinée	9.328	14.603
dont — France.....	6.805	12.994
— Pays zone franc (c)	2.523	1.609
Tourteaux	176.219	170.508
dont — France.....	53.610	110.363
— Algérie	1.359	972
— Autres pays zone franc.....	142	51
— Hors zone franc	121.108	59.122
VENTES LOCALES		
Huile raffinée.....	26.697	31.224

(a) 1^{er} janvier 1961-31 mars 1962. (b) 1^{er} janvier 1962-28 février 1963. (c) Autres qu'Algérie.

Source : Syndicat des fabricants d'huile de l'Afrique Occidentale.

La commercialisation de la production 1961-1962 s'est effectuée selon une nouvelle organisation édictée par décret n° 61-235 du 1^{er} novembre 1961. Les opérations d'achat au détail de l'arachide ne purent être exécutées que par des personnes ou sociétés dûment agréées, justifiant d'un minimum de moyens techniques et financiers et d'une activité antérieure. L'activité des acheteurs (exportateurs ou huiliers) agréés fut réglée selon un programme arrêté par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en liaison étroite avec la Chambre de Commerce, se proposant de réduire notamment le nombre des acheteurs opérant sur un même marché.

La campagne fut ouverte le 10 novembre 1961 dans l'Est et le Centre Niger, le 26 décembre seulement dans l'Ouest. L'organisation nouvelle explique, en partie, que les achats s'exécutèrent, durant les premières semaines de la campagne, selon un rythme moins accéléré que de coutume.

Rythme de commercialisation de la récolte du Niger-Est

	1960-1961	1961-1962
	Pourcentage des achats mensuels	
Novembre	29,7	23,6
Décembre	44,3	51,6
Janvier	21,5	21,3
Février	4,5	3,5
	100,0	100,0

Tableau N° 13 : « Opération Hirondelle »

CAMPAGNES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS (Arachides)		
	Niger Ouest	Niger Est-Centre	Total	Niger Ouest	Niger Est-Centre	Total
	Tonnes transportées					
1953-1954	—	4.470	4.470	—	4.700	4.700
1954-1955	5.000	6.150	11.150	—	12.350	12.350
1955-1956	7.000	10.000	17.000	6.000	18.000	24.000
1956-1957	14.000	13.500	27.500	6.500	20.200	26.700
1957-1958	11.489	10.827	22.316	9.060	19.600	28.660
1958-1959	8.400	13.000	21.400	8.600	17.500	26.100
1959-1960	13.604	12.175	25.779	3.222	19.364	22.586
1960-1961	16.117	12.571	28.688	5.641	23.650	29.291
1961-1962	13.845	11.035	24.880	4.083	22.377	26.460

A l'exception de 6.200 tonnes environ d'arachides décortiquées, triturées par deux huileries locales, la récolte commercialisée a été exportée. Le placement de cette faible production a été réalisé sans difficulté particulière et son évacuation s'est effectuée dans des délais très satisfaisants, tant à travers le Nigeria (via la voie ferrée Kano-Lagos) que par l'*Opération Hirondelle* empruntant la route jusqu'à Parakou, terminus de la voie ferrée dahoméenne partant de Cotonou (tableau 13).

La récolte du Mali fut également médiocre et les quantités achetées au cours de la campagne 1961-1962, ouverte seulement le 15 janvier 1962, n'ont pas dépassé, si nous sommes bien informés, 70.000 tonnes d'arachides décortiquées achetées aux producteurs aux mêmes prix que ceux pratiqués lors de la précédente campagne (14 francs c.f.a. le kilo d'arachides en coque, 23 francs le kilo d'arachides décortiquées sur les marchés des chefs-lieux de département). Comme en 1960-1961, la *Société Malienne d'Importation et d'Exportation* (S.O.M.I.E.X.) a pris seule en charge l'exportation, effectuée principalement à destination de l'Europe de l'Est, la France n'ayant importé en 1962, selon les statistiques des douanes françaises, que 8.204 tonnes d'arachides décortiquées en provenance du Mali (contre 8.289 tonnes en 1961). Les exportations maliennes sur la France ont été effectuées dans le cadre d'un accord garantissant leur écoulement au prix de 105 NF le quintal CAF port français.

La récolte 1961-1962 des autres pays producteurs de notre zone d'émission (Haute-Volta, Dahomey, Togo) a été, dans l'ensemble, également médiocre et de mauvaises récoltes de céréales ont conduit les paysans à une plus forte consommation d'arachide, réduisant encore les quantités livrées aux marchés à moins de 10.000 tonnes d'arachides décortiquées pour les trois pays cités.

1.22. Le café.

La récolte mondiale de café de la campagne 1961-1962 a été à nouveau très forte, dépassant celle de 1960-1961 sans pourtant atteindre le record provisoire de l'année 1959-1960.

Production exportable de café

	Moyenne 1950-1951 à 1954-1955	1959-1960	1960-1961	1961-1962
	Milliers de tonnes métriques			
Brésil	884	2.220	1.320	1.680
Autres pays d'Amérique	688	942	915	983
Afrique	337	720	799	706
Asie - Océanie	44	103	136	107
Total	1.953	3.985	3.170	3.476

Source : U.S. Foreign Agricultural Service.

Selon les estimations du *Foreign Agricultural Service* du Département de l'Agriculture des Etats-Unis auxquelles les accords internationaux se réfèrent généralement, la « production exportable » de café aurait ainsi approché 3,5 millions de tonnes métriques en 1961-1962. Les estimations provisoires chiffrent les importations des pays consommateurs à quelque 2,8 millions de tonnes ; les stocks ont donc continué à s'accumuler, évalués à quelque 4,8 millions de tonnes en fin de campagne 1961-1962.

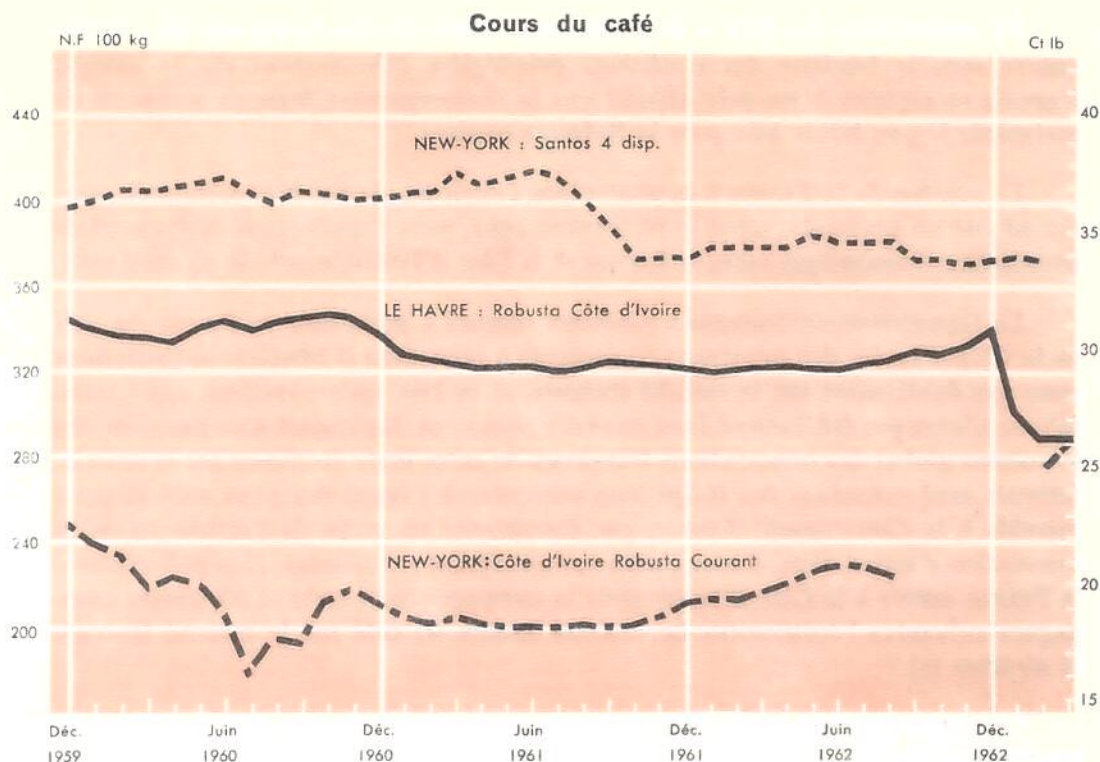
Une telle situation défie l'assainissement, aussi le souci des principaux pays exportateurs s'est-il surtout consacré à éviter un complet effondrement des cours par un contingentement des exportations. A cette fin fut conclu, pour la première fois, à Mexico en 1957, entre les seuls producteurs d'Amérique Latine, un *Accord international du café*, qui a été depuis lors renouvelé de campagne en campagne, en même temps qu'il recueillait des adhésions nouvelles. Dès 1959, les producteurs de la zone franc ont apporté leur participation, obtenant que le contingentement qui leur était applicable soit déterminé globalement et ne s'applique pas à leurs exportations sur le marché français et algérien.

Reconduite en septembre 1961, mais après d'âpres discussions, cette organisation « à court terme » a continué à régir le marché international du café durant la campagne 1961-1962 et doit se survivre jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel « Accord international » dont les termes ont été arrêtés le 28 septembre dernier et qui engagera pour cinq ans non seulement les producteurs mais également les principaux pays importateurs de café.

Pour la campagne 1961-1962, le quota d'exportation sur les marchés « traditionnels » hors de la zone franc reconnu par l'Accord international à l'ensemble des pays producteurs de la zone franc (Cameroun occidental inclus) a été de 1.196.000 sacs contre 1.099.000 en 1960-1961 et 1.010.000 en 1959-1960 ; les exportations réelles enregistrées ont été sensiblement supérieures.

	<u>1959-1960</u>	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>
	Milliers de sacs de 60 kilos		
<u>Quotas</u>			
sur marchés traditionnels.....	1.010	1.099	1.196
<u>Exportations</u>			
sur marchés traditionnels.....	1.017	1.299	1.361
sur nouveaux marchés	1	46	80

La rigueur de cette limitation des débouchés ne devait cependant pas se faire ressentir pleinement dans les pays producteurs de la zone franc au cours de la campagne 1961-1962 en raison de la baisse de production enregistrée pour la plupart d'entre eux, et notamment par le plus important : la Côte d'Ivoire.



Cette baisse de production, le maintien du marché privilégié français et algérien, le développement de la demande de Robusta sur le marché international, de la part notamment des producteurs de café soluble, la vigoureuse action de l'*Organisation interafricaine du café* ont assuré aux cafés de notre zone d'émission des cours relativement satisfaisants : sur le marché de New York, le cours du Robusta de Côte d'Ivoire, de 18 cents la livre anglaise en septembre 1961, atteignait 19,25 cents dès février 1962, pour s'établir à 20,5 cents à partir de juin.

Les conditions générales du marché prévalant à l'ouverture de la campagne avaient cependant engagé les pays africains à réduire sensiblement le soutien apporté aux cours à la production. C'est ainsi que le Gouvernement togolais décidait de ramener de 85 à 65 francs c.f.a. le prix d'achat du producteur et que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire abaissait de 95 à 80 francs c.f.a. le prix de référence nu bascule Abidjan du Robusta courant (a).

Prix d'achat au producteur ouest africain

Campagnes	Côte d'Ivoire	Togo
	Francs c.f.a. le kilo	
1958-1959	115,0	100,0
1959-1960	105,0	90,0
1960-1961	95,0	85,0
1961-1962	80,0	65,0

(a) « L'indemnité de stockage » versée par la Caisse de stabilisation des prix de Côte d'Ivoire aux exportateurs était par ailleurs supprimée.

La contraction des prix à la production aurait dû être beaucoup plus sévère encore sans le bénéfice des conditions privilégiées d'écoulement sur le marché français et algérien à un *prix objectif* que le Gouvernement français acceptait de maintenir à 3,20 NF le kilo pour le Robusta courant.

Le soutien de la France à la production ivoirienne devait être précisé et sanctionné par un protocole, signé le 26 octobre 1961, pour l'application de l'accord de coopération économique entre la France et la Côte d'Ivoire, conclu le 24 avril 1961.

Le Gouvernement français s'y déclare disposé à maintenir en faveur du café de la Côte d'Ivoire des avantages équivalents à ceux dont il bénéficie actuellement pour son écoulement sur le marché français, et ce tant qu'un système aussi satisfaisant n'aura pas été institué dans un cadre plus large. Il s'engage à ne pas accroître le volume global des importations françaises de cafés verts étrangers sur le marché français sauf exécution des obligations souscrites à l'égard des pays actuellement associés à la *Communauté Economique Européenne* en vertu de l'article 10 de la convention d'association, toutes choses restant égales par ailleurs. Plus précisément, la France assure à la Côte d'Ivoire pour la campagne 1961-1962 et les quatre campagnes suivantes l'écoulement de 100.000 tonnes de café sur le marché français et algérien (a).

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est engagé de son côté à réduire la production de café pour l'adapter aux possibilités d'écoulement sur les divers marchés.

C'est en application de ces dispositions que furent prises les décisions relatives au maintien du *prix objectif* de vente sur le marché français et à la baisse du prix d'achat en Côte d'Ivoire qui assuraient les moyens financiers de soutien de la production ivoirienne. La Caisse de stabilisation conservait la possibilité d'effectuer un prélèvement sur les exportations à destination du marché français (36 francs c.f.a. par kilo durant la campagne 1961-1962) pour assurer le soutien des exportations sur les autres destinations.

La fusion des deux caisses de stabilisation des prix du café et du cacao, décidée par décret du 8 février 1962, a assuré une plus large assise à la nouvelle *Caisse de Stabilisation des Prix du Café et du Cacao de la Côte d'Ivoire* (ses réserves s'élevant à près de 2 milliards de francs c.f.a. à la fin de la campagne 1961-1962).

Par ailleurs, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a poursuivi son action par une amélioration continue de la qualité de la production ivoirienne de café. Les normes de conditionnement ont été rendues plus sévères et mieux adaptées aux marchés internationaux par un décret du 1^{er} décembre 1961 et les infractions à ces règles sont rigoureusement réprimées par une loi du 31 juillet 1962.

(a) Depuis la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie, cette garantie d'écoulement ne porte que sur les livraisons sur le marché français, et le contingent auquel elle s'applique a été fixé à 88.000 tonnes pour la campagne 1962-1963.

Baisse de prix et amélioration de la qualité devaient faciliter le placement du café de la Côte d'Ivoire qui avait été la grande préoccupation des trois campagnes précédentes. Les fortes récoltes de 1958-1959 (157.000 tonnes), de 1959-1960 (132.000 tonnes) et surtout de 1960-1961 (184.000 tonnes) n'avaient pu être écoulées que difficilement et partiellement, avec un report de stock croissant :

Stocks de café en Côte d'Ivoire

30 septembre 1958	4.000 tonnes
30 septembre 1959	57.760 —
30 septembre 1960	53.083 —
30 septembre 1961	79.058 —

Au 1^{er} octobre 1961, date habituelle d'ouverture de la campagne, quelque 82.000 tonnes de café restaient à commercialiser. Pour en assurer l'écoulement par priorité, et les conditions climatiques s'y prêtant, l'ouverture de la campagne commerciale 1961-1962 fut reportée au 4 décembre ; la Caisse de stabilisation prit la décision de lier l'exportation de la nouvelle récolte à celle du reliquat de la précédente selon un système de jumelage prévoyant la répartition des quotas mensuels sur France entre tous les exportateurs, selon une proportion tenant compte de la part de chacun d'eux dans le total des achats des campagnes 1960-1961 et 1961-1962.

Des pluies tardives retardant la préparation et l'évacuation de la récolte, la rareté de la main-d'œuvre, l'espoir de certains planteurs d'un relèvement du prix d'achat se traduisirent par un rythme très lent des opérations commerciales dans les premières semaines de la campagne. Il devait s'accélérer par la suite, en même temps que le faible volume de la récolte se confirmait. A la fermeture de la campagne, le 8 septembre, les achats ne s'élevaient, en effet, qu'à 97.000 tonnes seulement, alors qu'ils avaient atteint 184.263 tonnes en 1961-1962.

Tableau N° 14 : Café - Production commercialisée

ÉTATS	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962
	Tonnes			
Côte d'Ivoire	157.128	131.485	184.263	96.956
Togo	12.044	4.568	9.905	11.722
Dahomey	1.183	629	1.954	1.860
TOTAL	170.355	136.682	196.122	110.538

La chute considérable (— 47 %) et la baisse appréciable (— 16 %) du prix d'achat se conjuguant ont très fortement comprimé les recettes des planteurs de café comme de ceux qui le traitent, le transportent et l'exportent.

Cette conjoncture a cependant eu un effet heureux, celui de permettre à la Côte d'Ivoire de s'alléger complètement de ses stocks de café (ils ne s'élevaient plus qu'à 9.000 tonnes à l'ouverture de la campagne 1962-1963).

Le principal souci de la Caisse de stabilisation devait être, tout au long de la campagne, d'assurer l'alimentation du marché français et algérien et de maintenir les ventes de café de Côte d'Ivoire sur les marchés étrangers, en particulier celui des Etats-Unis. Le 24 février, la Caisse de stabilisation établissait à cette fin un programme d'exportation sur les mois à venir. Le 15 mars elle décidait de lier les exportations sur le marché américain (Etats-Unis et Canada) et celles sur le marché français (France et Algérie) par un jumelage de 40 à 100, rapport qui fut porté à 50/100 le 27 avril (a). Afin d'assurer par priorité l'approvisionnement du marché français, le déblocage des exportations lui étant destinées fut accéléré et, à la demande du Gouvernement français, leur montant total porté à 102.000 tonnes (au lieu des 100.000 tonnes prévues par le protocole d'octobre 1961).

Tableau N° 15 : Importations de café vert en France

PROVENANCES	9 mois		Année	
	1961	1962	1961	1962
	Tonnes			
Etranger	38.051	42.211	50.309	59.555
Zone franc	110.496	115.167	147.159	147.362
TOTAL	148.547	157.378	197.468	206.917
dont				
Côte d'Ivoire	56.943	64.670	76.158	77.361
Madagascar	23.435	21.635	29.429	30.344
Cameroun	15.957	15.841	23.631	22.356
Togo	4.870	5.776	6.224	6.912

Source : Statistiques du Commerce extérieur de la France.

(a) Pour éviter que ne soient tournées par des exportateurs de café torréfié les règles de contingentement d'exportation de café vert, un arrêté n° 777 du 29 juin 1962 du Ministre de l'Agriculture a interdit toute exportation de café torréfié à destination des pays accordant à la Côte d'Ivoire un contingent d'importation de café vert à prix garanti et soumis les exportations vers les autres pays à autorisation de la Caisse de stabilisation.

Cette rapide revue du café en Côte d'Ivoire en 1961-1962 ne peut se terminer sans avoir au moins rappelé l'entrée en activité de l'usine de la *Compagnie Africaine de produits diététiques et alimentaires* (C.A.P.R.A.L.) d'Abidjan dont l'équipement permettra la transformation chaque année de 5.000 tonnes de café vert en 1.600 tonnes environ de café soluble.

Au **Togo**, le souci de rapprocher le prix de revient du café togolais des cours mondiaux a conduit le Gouvernement à une forte réduction du prix de soutien et du prix d'achat à la production : ce dernier a été fixé à 65 francs c.f.a. le kilo pour la campagne 1961-1962 alors qu'il avait été de 85 francs c.f.a. la précédente campagne. Le prix de revient F.O.B. Lomé était ramené à 100.998 c.f.a. contre 123.207 francs, tant à la suite de la baisse du prix d'achat que par une compression de certains postes de frais (sacheries, frais financiers).

Bien que la campagne n'ait été ouverte que tardivement, le 4 décembre, le rythme des achats dans les premières semaines fut assez lent ; il devait s'accélérer par la suite et des achats relativement importants furent même enregistrés en fin de campagne, portant le total des quantités commercialisées à 11.722,5 tonnes dont 10.462,9 de café trié et 1.259,6 de brisures et triages

L'écoulement de cette production s'est effectué sans difficulté majeure, et les efforts du commerce togolais pour trouver des débouchés hors du marché français ont enregistré des succès qu'il convient de relever :

Exportations de café togolais

	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>
	Tonnes	
<u>Exportations sur :</u>		
France	6.458	6.954
Algérie	769	406
Marchés traditionnels hors zone franc	2.409	3.131
Marchés nouveaux	236	1.013
Total des exportations	9.872	11.504
Déchets	33	218
<u>Production commercialisée</u>	<u>9.905</u>	<u>11.722</u>

La valeur moyenne de réalisation a été de 131.589 francs pour les exportations sur France et de 89.457 francs pour les exportations sur l'étranger.

1.23. *Le cacao.*

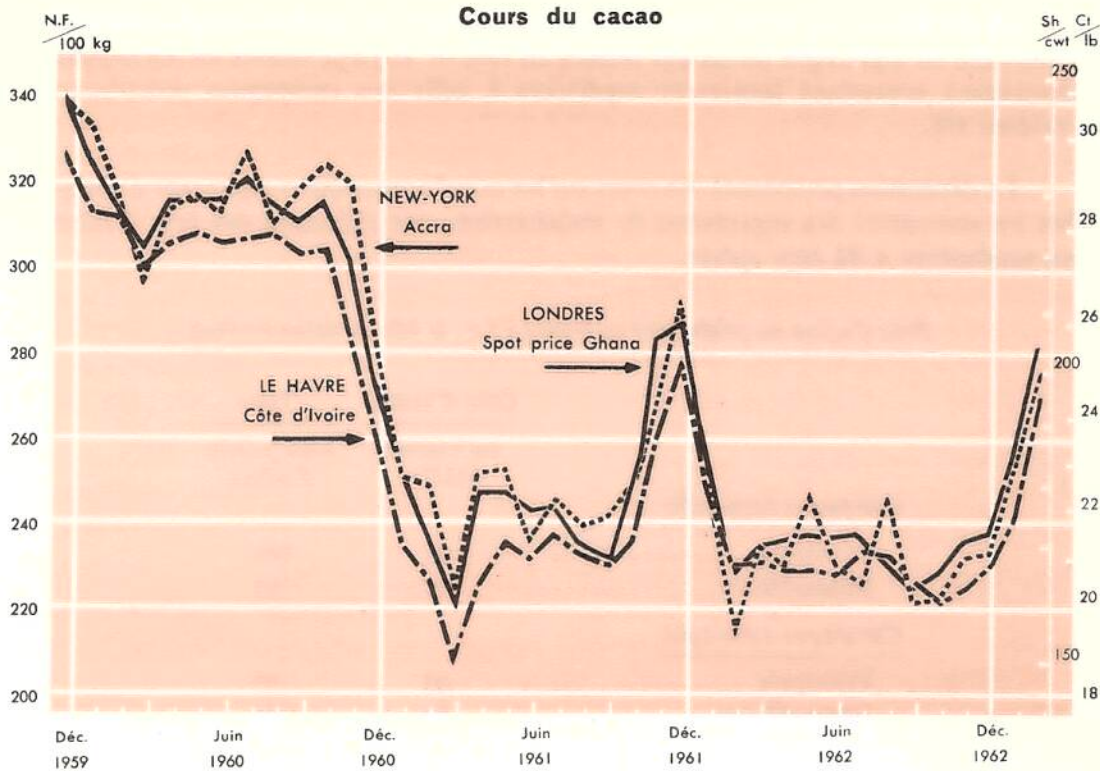
Des prévisions de faibles récoltes et de consommation en baisse, la crainte que la mise en place d'une nouvelle organisation de la vente du cacao ghanéen ne perturbe un moment les circuits de distribution, des tentatives renouvelées sinon couronnées de succès de mise sur pied d'une organisation stabilisatrice du marché ont entraîné, fin octobre 1961, un brusque relèvement des cours qui devait, dès le début de l'année 1962, faire place à une nouvelle chute des cours, la production 1961-1962 se confirmant comme devant être plus forte encore que celle de 1960-1961. Par la suite, de février à la fin de l'année 1962, les cours ne connurent que de faibles variations, cette stabilité relative s'établissant cependant à un niveau inférieur de 6 à 7 % à celui déjà très bas de la campagne précédente.

Encore que la référence soit très grossière, la considération des cours moyens annuels du cacao disponible sur les deux grands marchés mondiaux permet une première appréciation de leur extraordinaire instabilité et de la profonde dépréciation de la récolte subie par les pays producteurs, la moyenne des cours en 1962 étant inférieure, en montant nominal, à celle de 1949.

Moyenne annuelle des cours du cacao disponible

	Londres shilling/cwt	New York cent/lb
1949	190/4	21,6
1954	467/6	57,8
1955	302/	37,5
1956	221/7	27,3
1957	247/2	30,6
1958	352/5	44,3
1959	285/6	36,6
1960	225/10	28,4
1961	179/11	22,6
1962	170/1	21,0

Les efforts pour une organisation plus satisfaisante du marché international se sont poursuivis tout au long de l'année 1962, mais ils n'ont point encore porté de fruit. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire prit l'initiative de provoquer la constitution d'une *Alliance des producteurs* groupant les principaux producteurs africains (Ghana, Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire) et le Brésil. Une première réunion en janvier à Abidjan et une seconde à Lagos en juillet ont permis aux représentants de ces pays de se concerter et d'envisager leur coopération. Payant d'exemple, la *Caisse de Stabilisation des Prix de Côte d'Ivoire*, pour porter une fin à la chute des prix suspendit, le 1^{er} février et plusieurs semaines durant, la délivrance des autorisations de vente ; l'efficacité de cette action, déjà limitée par l'importance relative de la production ivoirienne, devait être encore réduite par l'absence de coopération manifestée par certains autres producteurs.



La longue période de bas prix qu'a connue le marché du cacao a du moins eu la conséquence de stimuler la consommation mondiale ; celle-ci a enregistré un appréciable progrès, l'amenant au voisinage de la production, encore que cette dernière ait été, en 1961-1962, à peine inférieure à la récolte record de 1960-1961, s'élevant à 1.128.000 tonnes environ contre 1.167.000 tonnes (a).

Tableau N° 16 : Cacao - Production commercialisée

PAYS PRODUCTEURS	Campagnes				
	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962
	Tonnes				
Côte d'Ivoire	45.496	55.770	62.023	94.619	80.998
Campagne principale ...	41.810	46.528	52.709	88.015	77.279
Campagne intermédiaire	3.686	9.242	9.314	6.604	3.719
Togo	5.110	7.785	9.343	12.615	11.442
Campagne principale ..	4.272	6.404	7.737	11.957	10.740
Campagne intermédiaire	838	1.381	1.606	658	702
Total	50.606	63.555	71.366	107.234	92.440

(a) Estimations de la firme Gill and Duffus Ltd.

La production de notre zone d'émission a marqué une contraction plus sensible ayant été en 1961-1962 de 92.440 tonnes au lieu de 107.234 tonnes en 1960-1961, demeurant cependant largement supérieure à celle des campagnes précédentes (tableau 16).

La dépression persistante des cours sur les marchés mondiaux menaçant d'absorber les ressources des organismes de stabilisation, une réduction des prix d'achat au producteur a dû être opérée.

Prix d'achat au producteur en francs c.f.a., le kilo de cacao courant

	Côte d'Ivoire	Togo
	nu bascule Abidjan	tous points d'achat
<i>Campagne 1959-1960</i>		
Principale	95	100
Intermédiaire.....	95	95
<i>Campagne 1960-1961</i>		
Principale	95	95
Intermédiaire.....	80	65
<i>Campagne 1961-1962</i>		
Principale	70	65
Intermédiaire.....	70	65

En Côte d'Ivoire, le prélèvement fiscal sur les exportations fut également réduit par l'abaissement de 125 à 100 francs au kilo de la valeur mercurielle servant de base au calcul des crédits. La charge du soutien des cours fut ainsi limitée, d'autant plus que la Caisse de stabilisation put réaliser quelques recettes durant la courte poussée des prix des mois de décembre et janvier. Le prix moyen de réalisation du cacao ivoirien s'établit à 238,20 NF le quintal pour l'ensemble de la campagne 1961-1962 (239,18 pour la récolte principale, 206,06 seulement pour la récolte intermédiaire).

La récolte 1961-1962 a vu l'entrée en application de nouvelles règles de conditionnement plus sévères, édictées par décret du 19 octobre 1961. En conformité avec ces nouvelles normes, un arrêté du 23 octobre a établi un « jumelage » entre les exportations de qualités différentes : l'exportation préalable de 65 kg de cacao de grade I autorisera l'exportation de 35 kg de cacao de grade II et de sous-grade, la proportion de sous-grade ne pouvant dépasser 10 kg (a). Ces mesures contribueront certainement à améliorer la cote du cacao de Côte d'Ivoire sur les marchés extérieurs.

(a) La proportion de sous-grade a été élevée à 20 kg pour la campagne intermédiaire.

Ouverte le 25 octobre 1961, la campagne principale fut terminée le 30 avril 1962 après une commercialisation de 77.279 tonnes, contre 88.015 lors de la campagne précédente ; contrairement aux espoirs, les résultats de la campagne intermédiaire (14 mai-8 septembre) furent plus médiocres : 3.719 tonnes contre 6.604 en 1960-1961 et 9.314 en 1959-1960.

L'exportation de la récolte commercialisée était achevée en fin d'année, près des deux tiers des ventes ayant été directement effectuées sur l'étranger (29 % sur les seuls Etats-Unis) ; le cacao demeure le principal fournisseur de la Côte d'Ivoire en devises étrangères autres que le franc français.

Au Togo, la commercialisation de la récolte de cacao de la campagne principale 1961-1962 a été ouverte le 9 octobre, le prix d'achat au producteur demeurant celui adopté pour la campagne intermédiaire 1960-1961, soit 65 francs c.f.a. le kilogramme de cacao courant en tous points d'achat, alors que le prix d'achat de la campagne principale 1960-1961 avait été de 95 francs c.f.a.

Le « cours de soutien » fut fixé à 94.098 francs c.f.a. la tonne F.O.B. Lomé, contre 120.046 francs pour la campagne principale 1961, cette diminution étant obtenue par une réduction de la commission d'acheteurs (1.500 francs contre 1.800 francs la tonne), et la compression des droits et taxes de sortie prélevés à l'exportation, dont le total était ainsi ramené de 18.898 francs à 15.975 francs c.f.a. la tonne. Cette forte compression des cours de soutien et du prix d'achat à la production a évité toute charge à la *Caisse de stabilisation des prix du cacao du Togo*, son intervention se limitant à l'octroi de primes de transport pour l'évacuation du cacao acheté dans la région de Badou.

Ouverte le 9 octobre 1961, la campagne principale s'est terminée le 4 mars, les achats déclarés totalisant 10.740 tonnes contre 11.957 en 1960-1961 et 7.737 en 1961-1962.

Les prix d'achat au Togo étant sensiblement égaux à ceux fixés au Ghana, les apports de cacao ghanéen sont estimés avoir été négligeables. La qualité du produit livré a été très bonne, près de 84 % des quantités exportées étant classées en qualité supérieure. Dès la fin juillet, la totalité de la récolte principale commercialisée était exportée, pour moins d'un tiers sur le marché français, le solde ayant été vendu hors de la zone franc, principalement sur les Etats-Unis (2.722 tonnes), les Pays-Bas (2.390 tonnes) et la Belgique (1.722 tonnes).

La commercialisation de la récolte intermédiaire a commencé le 15 juillet, sans modification dans les prix et conditions de soutien, pour s'achever officiellement le 30 septembre ; les achats déclarés se sont élevés à 702 tonnes contre 658 tonnes pour la précédente campagne intermédiaire.

1.24. *Le coton.*

Des conditions climatiques très défavorables ont affecté la production de coton dans l'ouest africain, particulièrement dans les régions méridionales. Cependant, et le mérite en revient en grande partie à l'efficacité des organisations d'assistance aux planteurs, le volume de la récolte n'a diminué que de 16 %, les tonnages commercialisés s'élevant à 27.800 tonnes contre 28.789 en 1960-1961.

La progression remarquable de la production au Niger mérite d'être relevée, se développant particulièrement dans les secteurs de Birni-Koni et Madaoua, entraînant dans cette dernière localité la création d'une nouvelle usine d'égrenage, la seconde du Niger.

La production mondiale est estimée avoir été, en 1961-1962, légèrement inférieure à celle de la précédente campagne, tandis que la consommation a continué à croître ; sur les marchés internationaux les prix demeurent dominés par la politique d'aide pratiquée par le Gouvernement des Etats-Unis ; les cours sont restés sensiblement stationnaires durant les neuf premiers mois de l'année 1962, en légère hausse sur ceux de l'année précédente. Dans les pays de notre zone d'émission, le soutien des cours à la production a continué d'être assuré par la *Caisse de Stabilisation des Prix du Coton du Togo* et, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Mali et le Niger par une *Caisse inter-Etats*.

Les filatures du Sénégal et de Côte d'Ivoire ont consommé au cours de l'année 1962 quelque 5.000 tonnes de fibres de production ouest africaine.

Tableau N° 17 : Coton - Production commercialisée

Campagnes	Mali		Haute Volta	Côte d'Ivoire	Dahomey	Niger	Togo	Total
	Office du Niger	Culture sèche						
Tonnes de «coton graine»								
1954-1955 .	2.923	1.124	891	4.000	2.294	—	5.131	16.363
1955-1956 .	3.165	1.538	1.295	3.093	1.651	—	3.434	14.176
1956-1957 .	2.817	2.600	2.605	2.811	2.359	114	6.115	19.421
1957-1958 .	1.810	2.884	3.490	4.985	3.278	329	5.873	22.649
1958-1959 .	2.043	3.825	2.845	2.136	2.085	913	5.850	19.697
1959-1960 .	3.563	2.653	1.015	4.600	2.905	1.257	9.002	24.995
1960-1961 .	4.621	6.400	2.800	4.000	2.900	1.003	7.065	28.789
1961-1962 .	7.000	5.900	2.300	3.300	1.500	2.300	5.500	27.800
Prévisions								
1962-1963 .	8.000	10.000	4.000	5.500	4.300	4.200	8.000	44.000

1.25. Les bananes.

Les exportations de bananes fraîches de Côte d'Ivoire ont marqué un nouveau progrès, s'élevant à 122.000 tonnes en 1962 contre 93.000 en 1961 ; les cours moyens à la production ont, par contre, été sensiblement moins élevés.

Le marché français a continué à absorber la plus grande part des exportations (70 % en 1962), mais sa capacité d'absorption ne se développe plus guère et la place prise par les exportateurs de Côte d'Ivoire (20 % environ en 1961-1962) ne paraît guère susceptible de s'accroître, d'autant plus que le Gouvernement français vient de prendre la décision de limiter au tiers des importations françaises de bananes celles en provenance des Etats africains et malgaches de la zone franc. La Côte d'Ivoire a persévéré dans ses recherches de débouchés en Italie et en Allemagne, mais elle s'y heurte à une très vive concurrence.

Le développement de la production de bananes d'exportation rencontre un sérieux problème de débouchés qui devra être résolu pour que tout nouvel accroissement de la production soit réellement profitable à l'économie ivoirienne.

Tableau N° 18 : Bananes - Exportations de Côte d'Ivoire *

DESTINATIONS	Exportations			Part relative des destinations		
	1959-60	1960-61	1961-62	1959-60	1960-61	1961-62
	Tonnes			Pour cent		
France	63.374	79.275	88.530	93,4	95,5	86,6
Algérie	45	703	542	0,1	0,8	0,5
Maroc	146	283	—	0,2	0,3	—
Tunisie	—	157	—	—	0,2	—
Italie	4.309	2.617	13.140	6,3	3,2	12,9
Danemark	—	—	14	—	—	—
Provisions de bord	1	2	—	—	—	—
TOTAL	67.875	83.037	102.226	100,0	100,0	100,0

* Campagnes s'étendant du 1^{er} septembre au 31 août.

Source : Statistiques douannières de la Côte d'Ivoire.

1.26. *L'exploitation forestière.*

Après le considérable développement de ces deux dernières années, les exportations de bois de Côte d'Ivoire ont marqué un palier en ce qui concerne les exportations, hors de l'union douanière, de bois en grume dont la valeur a légèrement fléchi par suite d'une baisse des cours entraînée par la vive concurrence des autres producteurs de bois tropicaux. A l'inverse, les exportations de sciages ont légèrement progressé. Par contre, les ventes, tant de grumes que de sciages, sur les autres pays de l'Union douanière ouest africaine (Sénégal, notamment) ont diminué de plus du tiers en volume, la valeur de ces ventes se réduisant de 119 à 75 millions de francs c.f.a. (— 37 %).

Tableau N° 19 : Exportations de bois de Côte d'Ivoire

DESTINATIONS	1959	1960	1961	1962	Variation de 1961 à 1962
	Tonnes				%
Hors de l'U.D.O.A.					
Bois bruts	426.513	635.139	766.945	857.609	+ 11,8
Bois sciés	17.016	19.227	25.283	34.731	+ 37,4
Sur l'U.D.O.A. *					
Bois bruts	12.612	14.293	16.288	17.153	+ 6,3
Bois sciés	787	2.944	2.994	1.909	— 36,2
Total	456.928	671.603	811.510	911.402	+ 12,3
	Millions de francs c.f.a.				
Hors de l'U.D.O.A.					
Bois bruts	3.663	5.922	7.755	8.289	+ 6,9
Bois sciés	357	374	571	756	+ 32,4
Sur l'U.D.O.A. *					
Bois bruts	102	112	127	128	+ 0,8
Bois sciés	11	56	49	36	— 26,5
Total	4.133	6.464	8.502	9.209	+ 8,3

U.D.O.A. : Union Douanière ouest africaine.

* Voie maritime seulement (c'est-à-dire non compris exportations sur Haute-Volta et Mali).



L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE
ET DU CRÉDIT

II — L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE ET DU CRÉDIT

Trois circonstances ont imposé leur marque à la situation monétaire dont nous avons à retracer l'évolution :

— la première est la réduction des besoins de financement à court terme par l'effet de récoltes généralement moindres et de moindre prix, et de la liquidation de stocks antérieurs ;

— la seconde est le grand recours fait par le Mali au concours financier de la Banque centrale, suivi de sa décision de renoncer totalement à ses services à compter du 1^{er} juillet 1962 pour émettre sa propre monnaie ;

— la troisième est l'entrée en vigueur de l'Union Monétaire Ouest Africaine le 1^{er} novembre 1962, entraînant le transfert à une nouvelle « Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest » de la responsabilité complète de l'émission monétaire dans les six Etats membres de l'Union : les Républiques de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta, de Mauritanie, du Niger et du Sénégal, et à titre provisoire du Togo.

Afin de mieux dégager l'évolution de la situation monétaire de ces derniers Etats, nous nous attacherons d'abord à un bref exposé de l'évolution de la situation monétaire au Mali pendant le premier semestre 1962 et à la cessation et aux modalités du transfert de nos fonctions en ce pays.

La description de l'évolution de la situation monétaire des autres Etats sera l'objet d'un second chapitre ; un troisième dressera leur situation monétaire au 31 octobre 1962, date de la dissolution de notre établissement.

Le mouvement des crédits en cours a été la fonction déterminante de l'évolution de la situation monétaire durant la période sous revue. Leur montant a été :

— pendant la plus grande partie de la période, sensiblement supérieur à leur montant à même date l'année précédente ;

— se réduisant en fin de campagne à un niveau inférieur, compte étant tenu, bien entendu, de la sortie du Mali du champ de notre observation.

L'accroissement du volume général des crédits peut particulièrement s'apprécier par la comparaison de leur montant à fin mars, moment de leur maximum saisonnier.

Crédits sur ressources monétaires

	31 mars 1961	31 mars 1962	Variation 1961 à 1962
	Milliards de francs c.f.a.		± %
<u>Crédits à court terme</u>			
Ouest Afrique (n.c. Mali)	64,4	74,5	+ 16
Mali	2,7	5,6	+ 106
Total	67,1	80,1	+ 19
<u>Crédits à moyen terme</u>			
Ouest Afrique (n.c. Mali)	7,8	8,9	+ 13
Mali	0,5	1,2	+ 140
Total	8,3	10,1	+ 22

Comme le montrent les données ci-dessus, une des causes du « gonflement » du volume global des crédits est leur développement au Mali.

2.1. L'évolution de la situation monétaire et le transfert du service de l'émission au Mali.

2.1.1. Bref aperçu de l'évolution de la distribution du crédit au Mali
au cours du premier semestre 1962.

Après la dissolution de la Fédération du Mali, la nouvelle République du Mali, désormais entièrement maîtresse de la conduite de son économie, a entrepris avec vigueur de la réorganiser selon des normes transférant aux pouvoirs publics le contrôle de l'activité économique, et à des entreprises en relevant le soin de l'assurer elles-mêmes dans des secteurs jugés particulièrement importants.

Dans le domaine financier, un « contrôle des changes » s'étendant même aux règlements avec les autres pays de la zone franc, et qui plus est aux relations avec les autres pays ouest africains partageant le même régime monétaire, était institué le 17 septembre 1960 ; une *Banque Populaire du Mali*, établissement public, était créée, absorbant l'ancien « Crédit du Soudan » ; elle se voyait confier le monopole des opérations bancaires des personnes morales de droit public et celui des opérations de change de billets et chèques en devises étrangères ; elle reprenait, à Kayes et Mopti, l'exploitation des guichets de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, et celui du Crédit Lyonnais à Ségou. L'exploitation de l'agence de Bamako du Crédit Lyonnais était transférée à une Banque Malienne de Dépôts et Crédits, dont l'Etat malien détenait la majorité du capital. Un « Conseil Malien du Crédit » s'attachait à élaborer et appliquer une politique malienne de l'emploi des ressources bancaires ; le 14 juin 1961, il faisait obligation aux banques exerçant leur activité au Mali de maintenir en dépôt, au Trésor malien, le quart du montant des dépôts reçus par elles du public.

En mai 1961, le Gouvernement du Mali prenait en charge la gestion de l'Office du Niger ; il étendait le rôle de l'Office des Céréales en tant qu'organisme chargé de régulariser l'approvisionnement en mil et riz de certaines régions ; il créait la Société Malienne d'Importation et d'Exportation (S.O.M.I.E.X.), à laquelle était dévolu le monopole des exportations d'arachides et des importations de certains produits de base.

Il confiait enfin à de nouvelles entreprises d'Etat le soin de reprendre ou de développer certains secteurs de l'activité économique. Etaient ainsi créés :

Air Mali, Energie du Mali, Régie des transports du Mali, Régie des chemins de fer du Mali, Compagnie malienne de navigation, Société nationale d'entreprises et de travaux publics, Librairie populaire du Mali, Pharmacie populaire du Mali, Entreprise malienne de menuiserie, de construction et d'outillage mécanique, Société nationale d'exploitation des huileries du Mali, Société d'équipement du Mali, Société malienne des concentrés de tomates et confitures de mangues, Imprimerie nationale du Mali, pour limiter cette énumération aux seules entreprises auxquelles le concours de notre établissement fut assuré.

A ces nouvelles entreprises, le Trésor malien, sollicité par ses charges propres, ne devait apporter qu'un concours financier modéré qu'il dût même réduire, et la Banque Populaire du Mali, aux ressources limitées, et pour une part appréciable affectées à des dépôts extérieurs, ne pouvait répondre à leurs besoins.

Les banques non maliennes voyaient leurs ressources locales réduites, à la fois par le retrait des dépôts des organismes publics et l'obligation de verser au Trésor malien le quart des dépôts de leur clientèle privée, l'instauration d'une réglementation des changes ne les incitant pas, par ailleurs, à utiliser des ressources extérieures.

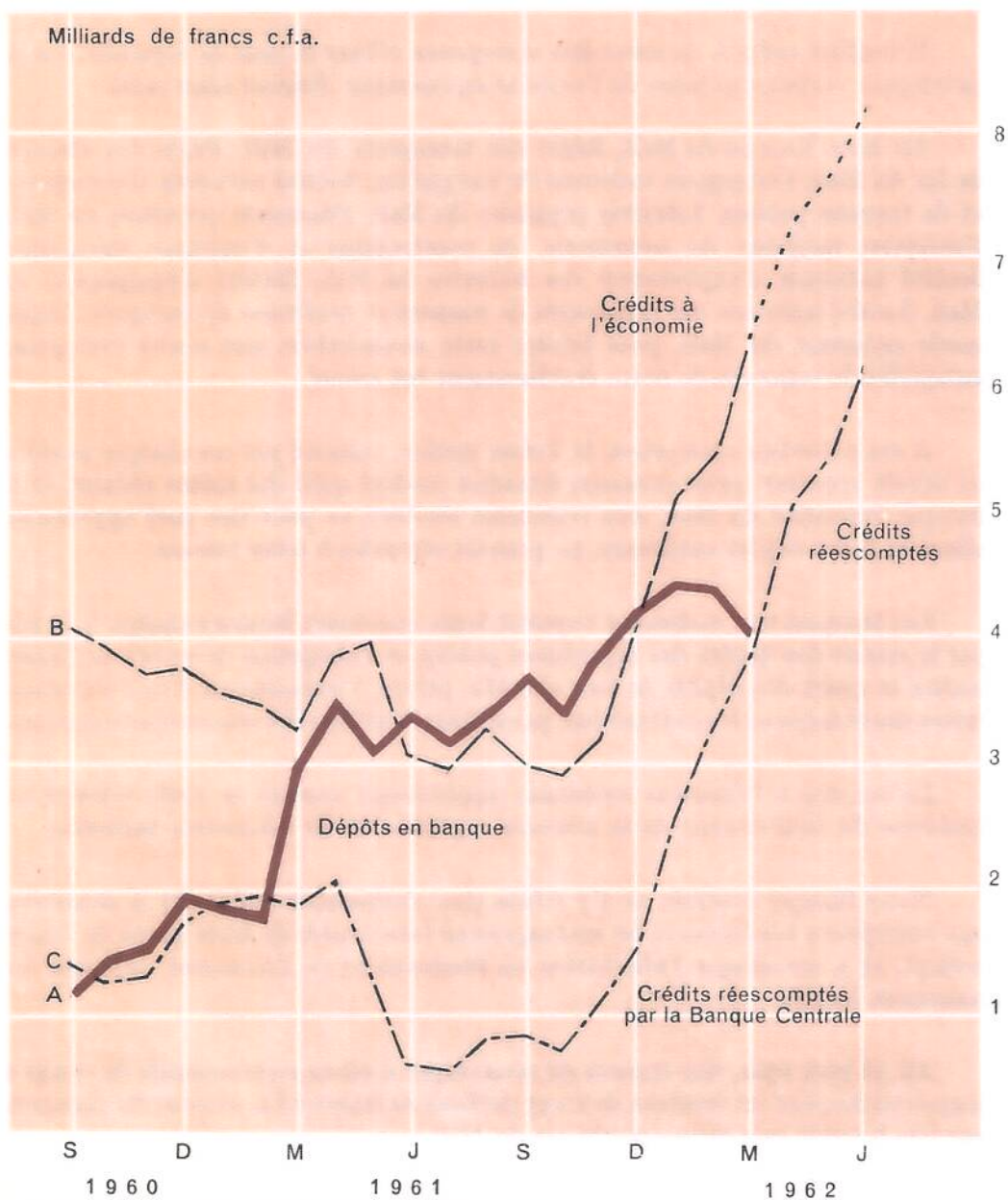
Le recours à l'émission monétaire apparaissait comme la seule solution au problème du financement de la nouvelle organisation de l'économie malienne.

Notre Banque centrale ne s'y refusa pas, s'attachant seulement à demander aux entreprises bénéficiaires un aménagement raisonnable de leurs plans de financement, et à encourager l'affectation au financement de l'économie malienne des ressources locales.

Au 30 juin 1962, des accords de réescompte d'effets représentatifs de crédit à moyen terme pour un montant de 1.255 millions de francs c.f.a. avaient été consentis par elle à treize entreprises publiques du Mali.

Le concours de la Banque centrale devait seul permettre l'accroissement relativement considérable des moyens financiers dont a bénéficié l'économie malienne dans les premiers mois de 1962, que le graphique, ci-après, illustre.

Opérations du système bancaire du Mali *



* Banques commerciales et Etablissements publics de crédit.

A - Dépôts reçus des particuliers, des entreprises et des Trésors publics.

B - Crédits à l'économie distribués.

C - Crédits réescomptés par la B. C. E. A. O.

Concours à l'économie malienne consentis par la B.C.E.A.O.

	Réescompte d'effets à court terme		Avances à court terme	Réescompte d'effets à moyen terme	Total
	au Trésor malien	aux banques	aux banques		
Millions de francs c.f.a.					
<i>1961</i>					
31 décembre	—	1.427,1	46,0	34,0	1.507,1
<i>1962</i>					
31 janvier	70,0	2.656,8	44,0	45,9	2.816,7
28 février	67,9	3.266,6	47,0	42,8	3.424,3
31 mars	163,5	3.852,5	48,0	436,7	4.500,7
30 avril	174,6	4.212,7	49,0	602,0	5.038,3
31 mai	210,3	4.519,0	41,0	583,4	5.353,7
30 juin	488,8	4.716,7	44,0	910,7	6.160,2

Une telle création de monnaie, dans un si court laps de temps, aurait été sans doute difficilement réalisable sans dépréciation monétaire grave par une organisation monétaire aux risques moins répartis que ceux de notre Banque centrale et ne bénéficiant pas des concours qui lui sont assurés.

Des avantages de cette organisation, les délégués du Gouvernement du Mali aux conférences monétaires de l'ouest africain paraissaient convenir, soucieux surtout de l'aménager pour qu'elle puisse apporter une aide plus large encore au financement du développement de l'économie malienne.

Cependant, bien que ses représentants aient, en son nom, signé le 12 mai 1962, le Traité instituant la nouvelle union monétaire ouest africaine ainsi que l'accord de coopération entre celle-ci et la République française, le Gouvernement du Mali annonçait, le 30 juin 1962, son intention de se dégager immédiatement de l'organisation monétaire commune à laquelle il était associé et qu'il avait contribué à établir sur de nouvelles bases conformes à la condition politique de l'ouest africain.

2.12. La création du franc malien et la détermination des modalités de transfert de l'émission.

L'institution d'une monnaie nationale, le « franc malien », ayant, à compter du 1^{er} juillet 1962, seule cours légal et pouvoir libératoire au Mali, fut ordonnée par une loi n° 62-54 du 30 juin 1962.

Par lettre du 3 juillet, le Ministre des Finances de la République du Mali faisait connaître à notre établissement que son agence de Bamako devait, en application de la loi précitée, cesser toute activité le 1^{er} juillet 1962 et que les signes monétaires dont il assurait l'émission cesseraient d'avoir cours légal au Mali le 3 juillet à zéro heure. Il devait être, par la suite, procédé à une vérification contradictoire de la situation de caisse de notre agence de Bamako et procès-verbal en fut dressé. Un protocole provisoire, signé le 5 juillet 1962, fixa les modalités de cessation d'activité au Mali de notre établissement.

Les négociations engagées peu après entre les représentants du Gouvernement du Mali et un Comité spécialement habilité par notre Conseil d'administration et composé de cinq de ses membres devaient aboutir à la conclusion, le 21 juillet 1962, d'une convention réglant les modalités du transfert du service de l'émission.

Cette convention, dont le texte est annexé au présent rapport, a pour principales dispositions :

1. - la libre disposition par la Banque centrale de l'encaisse de son agence de Bamako ;
2. - la remise par la Banque centrale à la Banque de la République du Mali :
 - a) de la totalité des éléments actif et passif (pris pour leur valeur comptable) de son agence de Bamako ;
 - b) du huitième de ses réserves ;
 - de sa dotation ;
 - de sa créance sur la République française ;
 - de sa créance sur la République de Guinée ;
 - c) des six quatre vingtièmes des bénéfices nets de l'exercice 1962 ;
3. - la remise par la Banque de la République du Mali à la Banque centrale de la totalité des monnaies et billets retirés par elle de la circulation au Mali ;
4. - le règlement en francs français du solde du compte de transfert, apparaissant après imputation des éléments actif et passif transférés.

2.13. Exécution de la convention du 21 juillet 1962.

a) Libre disposition de l'encaisse.

Le 27 juillet, les billets émis dans d'autres Etats et détenus par l'agence de Bamako furent expédiés sur Abidjan par voie aérienne. Les 8 et 9 août, la totalité des billets restants, soit 2.800.000 coupures, fut détruite sur place.

Au 17 août, la totalité des monnaies avait été expédiée soit sur la Haute-Volta, soit sur la Côte d'Ivoire.

b) Actifs et passifs transférés à la Banque de la République du Mali.

Les actifs et passifs de l'agence de Bamako avaient été transférés à la Banque de la République du Mali par protocole du 5 juillet 1962.

La Banque centrale imputa au compte de la Banque de la République du Mali, dès signature de la convention du 21 juillet 1962, les autres éléments transférés : quote-part des réserves, de la dotation, de la créance sur la République française, de la créance sur la République de Guinée.

c) Remise des monnaies et billets échangés au Mali.

Les billets et monnaies échangés au Mali et versés à notre agence de Bamako s'élèvent, après reconnaissance contradictoire, à : 7.941.672.485 francs c.f.a.

Les opérations de reconnaissance, portant sur 28.841.000 billets et 15.269.000 pièces, commencées le 27 juillet se sont achevées le 2 octobre.

Les destructions sur place de billets échangés, portant sur 27.400.000 coupures, débutèrent le 10 août et se terminèrent le 1^{er} octobre.

Les rapatriements sur nos agences de Côte d'Ivoire ou de Haute-Volta de billets et de monnaies se sont étalés entre le 10 août et le 6 octobre (a).

Ainsi le travail matériel considérable résultant du transfert de l'émission au Mali put, grâce à la bonne volonté de tous et à l'assistance technique fournie par la Banque de France, être mené à bonne fin en deux mois environ.

Le 10 octobre, tous nos agents avaient quitté le Mali.

d) Règlement du solde des opérations de transfert.

Les actifs transférés par la Banque centrale à la Banque de la République du Mali étaient inférieurs de 1.623 millions de francs c.f.a. aux passifs pris en charge par ce dernier établissement.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention du 21 juillet 1962, la Banque centrale a versé à la Banque de la République du Mali la contrevaletur en francs français de cette somme majorée des intérêts correspondants (décomptés au taux de 3,50 % pour la période allant du 30 juin à la date du règlement), soit 17.897.485 francs c.f.a.

Par lettre du 8 novembre 1962, le Gouverneur de la Banque de la République du Mali a donné son accord sur le relevé de compte « B.R.M.-Transfert du service de l'émission ». Il a toutefois demandé que le prix de cession des « Immeubles-Matériel et Mobilier » soit diminué de l'amortissement correspondant à la période allant du

(a) Il a été confectionné 17.300 sacs de monnaies
1.000 caisses de billets ou monnaies.

Il a été évacué par route 67 tonnes de billets ou monnaies
par voie aérienne 6 tonnes de billets ou monnaies.

**Tableau 20 : Opérations imputées au compte « Banque de la République du Mali —
Transfert du Service de l'Emission »**

ACTIF		PASSIF	
	Francs c.f.a.		Francs c.f.a.
— Billets de la zone franc	26.492.325	— Comptes courants créditeurs.	256.046.618
— Escompte : Court terme	5.191.668.976	— Valeurs à l'encaissement non disponibles	3.567.517
— Moyen terme	910.720.000	— Transferts non exécutés	142.059.132
— Effets en recette	13.818.610	— Réescompte du portefeuille ..	26.373.737
— Comptes courants d'avance .	44.000.000	— Réserves B.C.E.A.O.	145.250.000
— Valeurs à encaisser	3.527.906	— Dotations B.C.E.A.O.	62.500.000
— Immeubles, Matériel, Mobilier	158.710.493	— Provisions B.C.E.A.O. (a) ...	144.101.881
— Créance sur la République française	173.492.048	— Bénéfices B.C.E.A.O. 1962 (a)	46.409.353
— Créance sur la République de Guinée	439.270.994	— Virements postaux en faveur B.R.M.	10.724.422
— Divers versements à la B.R.M. en francs maliens	3.249.461	— Loyer de juillet « Villa Archinard »	100.000
— Total des éléments actifs transférés.....	6.964.950.813	— Billets et monnaies échangés	837.132.660
— Dette de la B.C.E.A.O. à l'égard de la B.R.M., régie en francs français (a)	1.813.854.332		7.941.672.485
	8.778.805.145		8.778.805.145

(a) Cette somme a été réglée à concurrence de 1.623.343.098 F. le 26 octobre 1962 et de 190.511.234 F. le 30 avril 1963.

1^{er} janvier au 30 juin 1962. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 10 avril 1962, décidé de donner une suite favorable à cette demande : la somme correspondante soit 6.926.457 francs étant prélevée sur les résultats nets de l'exercice 1962.

e) Quote-part de la Banque de la République du Mali dans les bénéfices nets de l'exercice 1962 et dans la liquidation des provisions de la Banque centrale.

Le Conseil d'administration réuni le 10 avril 1963 a, sur proposition d'une commission créée à cet effet, décidé de partager en huit parts égales les provisions disponibles : le prix de revient des billets et monnaies neufs non émis en réserve ou conservés par l'imprimeur étant retenu sur la part respective de chacun des huit Etats bénéficiaires.

La quote-part des provisions attribuées à la Banque de la République du Mali s'est élevée à 144.101.881 francs. Par ailleurs, la quote-part des bénéfices de l'exercice 1962 revenant à cet établissement a été fixée à 41.426.627 francs.

Le Gouverneur de la Banque de la République du Mali a, par lettre du 23 avril 1963, donné son accord sur les modalités de répartition ainsi arrêtées qui lui avaient été soumises le 10 avril 1963.

La Banque centrale ayant versé à la Banque de la République du Mali le 30 avril 1963 les sommes lui revenant soit 190.511.234 francs, le compte « B.R.M. Transfert du service de l'émission » a été définitivement clos.

f) Versements en francs français effectués par la Banque centrale à la Banque de la République du Mali.

Dans le cadre de la convention du 21 juillet 1962 la Banque centrale a versé à la Banque de la République du Mali la somme de francs français (1963) : 40.477.255,98, contrevaletur des opérations suivantes :

— Remboursement anticipé par la République française de la créance résultant du transfert du service de l'émission (1 ^{er} octobre 1955) (a)	173.492.048 F c.f.a.
— Intérêts correspondant à cette créance pour le troisième trimestre 1962 décomptés à 2,50 %	1.087.296 F c.f.a.
— Quote-part de la redevance sur la circulation revenant au Mali au titre du deuxième trimestre 1962	17.531.638 F c.f.a.
— Créance de la Banque de la République du Mali résultant du transfert du privilège (Règlement du 22 octobre 1962)	1.623.343.098 F c.f.a.
— Intérêts correspondants	17.897.485 F c.f.a.
— Créance de la Banque de la République du Mali correspondant à la quote-part des provisions et des bénéfices de l'exercice 1962 (Règlement du 30 avril 1963)	190.511.234 F c.f.a.
Total	2.023.862.799 F c.f.a.

(a) Le Trésor français a remboursé à la B.C.E.A.O., le 1^{er} octobre, la totalité de la créance, à charge pour elle de reverser à la Banque de la République du Mali la part lui revenant.

2.2. *L'évolution de la situation monétaire et des crédits des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest.*

2.2I. *L'évolution des crédits à l'économie.*

Dans l'ensemble des sept Etats où notre établissement exerçait encore son activité à sa dissolution, l'évolution du montant des crédits, au cours de la campagne 1961-1962, s'est caractérisée :

— par une faible progression des crédits à moyen et long terme dispensés sur ressources monétaires,

— par un appréciable « gonflement » des crédits à court terme durant la période « active » de la campagne, suivi d'un « allègement » très sensible des engagements des entreprises en fin de campagne.

Evolution des crédits sur ressources monétaires (a)

Variation du montant en % par rapport à l'année précédente	Ensemble des crédits	Crédits à court terme	Crédits à moyen et long terme
Septembre 1960 à septembre 1961 ...	+ 18,6 %	+ 14,3 %	+ 54,6 %
Mars 1961 à mars 1962.....	+ 15,4 %	+ 15,6 %	+ 13,3 %
Septembre 1961 à septembre 1962 ...	— 5,1 %	— 6,4 %	+ 2,6 %

La faible progression 1961-1962 des crédits à moyen et long terme dans l'ensemble de notre zone d'émission résulte du fait qu'aucun programme important n'a nécessité, au cours de cette période, l'intervention de la Banque centrale. Les encours sont restés stables en Côte d'Ivoire et les augmentations notées au Dahomey, en Haute-Volta et au Togo ont été partiellement compensées par les remboursements intervenus sur les crédits en cours au Sénégal et en Mauritanie (tableau 21).

Seuls sont portés au tableau 21 les crédits consentis par les banques et établissements publics de crédit, ces derniers en assurant le financement pour majeure partie sur ressources d'emprunts contractés hors de l'ouest africain, et notamment auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Celle-ci consent, par ailleurs, directement aux entreprises publiques ou privées de l'ouest africain, des crédits dont le montant est deux fois plus important que celui des crédits de même nature accordés par le système bancaire ouest africain.

(a) Les données ci-dessous comme les autres insérées dans le texte sont relatives aux sept Etats de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta, de Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo, à l'exclusion du Mali.

Crédits à moyen et long terme

Consentis par	30 septembre 1961	30 septembre 1962	Variation 1961 à 1962
	Milliards de francs c.f.a.		± %
Banques commerciales	2,8	2,9	+ 3,6
Etablissements publics de crédit	6,2	6,4	+ 3,2
Caisse Centrale de Coopération Economique	14,6	16,1	+ 10,3
Total	23,6	25,4	+ 7,6

Pour les trois quarts de leur montant, ces crédits à moyen et long terme sont utilisés par des entreprises minières, immobilières ou de production et distribution d'eau et d'électricité (tableau 22).

Tableau N° 21 : Evolution des crédits à moyen terme et long terme*

ETATS	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	31 mars 1962	30 septembre 1962	Variations		
	Sept. 1960 à Sept. 1961	Mars 1961 à Mars 1962	Sept. 1961 à Sept. 1962					
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte Ivoire	1.837,1	3.465,6	4.156,2	4.047,8	4.152,6	+126,2	+ 16,8	- 0,1
Dahomey .	412,0	584,6	615,6	696,5	739,8	+ 49,4	+ 19,1	+ 20,2
Hte-Volta .	97,1	131,7	138,6	216,7	288,2	+ 42,7	+ 64,5	+107,9
Niger	137,7	132,8	126,6	126,2	147,6	- 8,1	- 5,0	+ 16,6
Sénégal Mauritanie	2.919,9	3.005,5	3.081,0	2.729,0	2.804,8	+ 5,5	- 9,2	- 9,0
Togo	423,7	503,8	889,4	1.050,0	1.109,0	+109,9	+108,4	+ 24,7
Total ...	5.827,5	7.824,0	9.007,4	8.866,2	9.242,0	+ 54,6	+ 13,3	+ 2,6
Mali	456,9	463,6	622,8	1.193,0		+ 36,3	+157,3	
TOTAL ...	6.284,4	8.287,6	9.630,2	10.059,2		+ 53,2	+ 21,4	

* Crédits consentis par les banques et les établissements publics de crédit.

**Tableau N° 22 : Evolution des crédits à moyen et long terme
recensés par la Centrale des risques bancaires ***

Groupe	BRANCHES D'ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRES	30 septembre 1960	30 septembre 1961	30 septembre 1962		Variations 1961 1962
				Valeur absolue	Valeur relative	
		Millions de francs c.f.a.			%	1961 = 100
A	Pêche	32	45	49	0,2	109
B	Exploitations forestières	4	19	17	0,1	89
Ca	Agriculture	479	786	979	4,8	125
D	Eau - Electricité	3.024	3.212	3.415	16,6	106
E	Mines	3.324	7.676	7.725	37,6	101
F	Génie Civil - Matér. construct.	673	359	624	3,0	174
Ga	Industries alimentaires	460	571	508	2,5	89
Gb à Ge	Autres industries	217	417	397	1,9	95
H	Transports - Transit	313	525	562	2,7	107
Ia	Importateurs - Exportateurs ..	35	21	47	0,2	224
Ic	Import. distrib. combustibles	106	174	176	0,9	101
Ib	Autres importateurs	173	144	244	1,2	169
Id	Autres exportateurs	179	199	216	1,1	109
J	Hôtels, Cafés, Restaurants ..	38	62	102	0,5	165
K	Sociétés immobilières	2.583	3.572	4.411	21,5	123
La	Crédit mutuel, Coopératives	505	792	764	3,7	96
Lb	Autres organismes de crédit.	433	238	196	1,0	82
M	Services divers	35	66	102	0,5	155
	Total	12.613	18.878	20.534	100,0	109

* Mali non compris.

Quant à l'évolution des *crédits à court terme*, elle est la résultante de deux mouvements en sens contraire affectant, l'un, à tendance décroissante, les concours bancaires utilisés en Côte d'Ivoire, l'autre, à tendance croissante (plus ou moins accentuée), les autres Etats de la zone d'émission.

Evolution des crédits à court terme

Sept. 1960 à Sept. 1961	Mars 1961 à Mars 1962	Sept. 1961 à Sept. 1962
-------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Pour cent

Côte d'Ivoire	+ 27,0	+ 0,7	— 26,7
Autres	+ 5,2	+ 26,4	+ 11,1
Ensemble	+ 14,3	+ 15,7	— 6,4

Crédits à court terme à l'économie ouest africaine

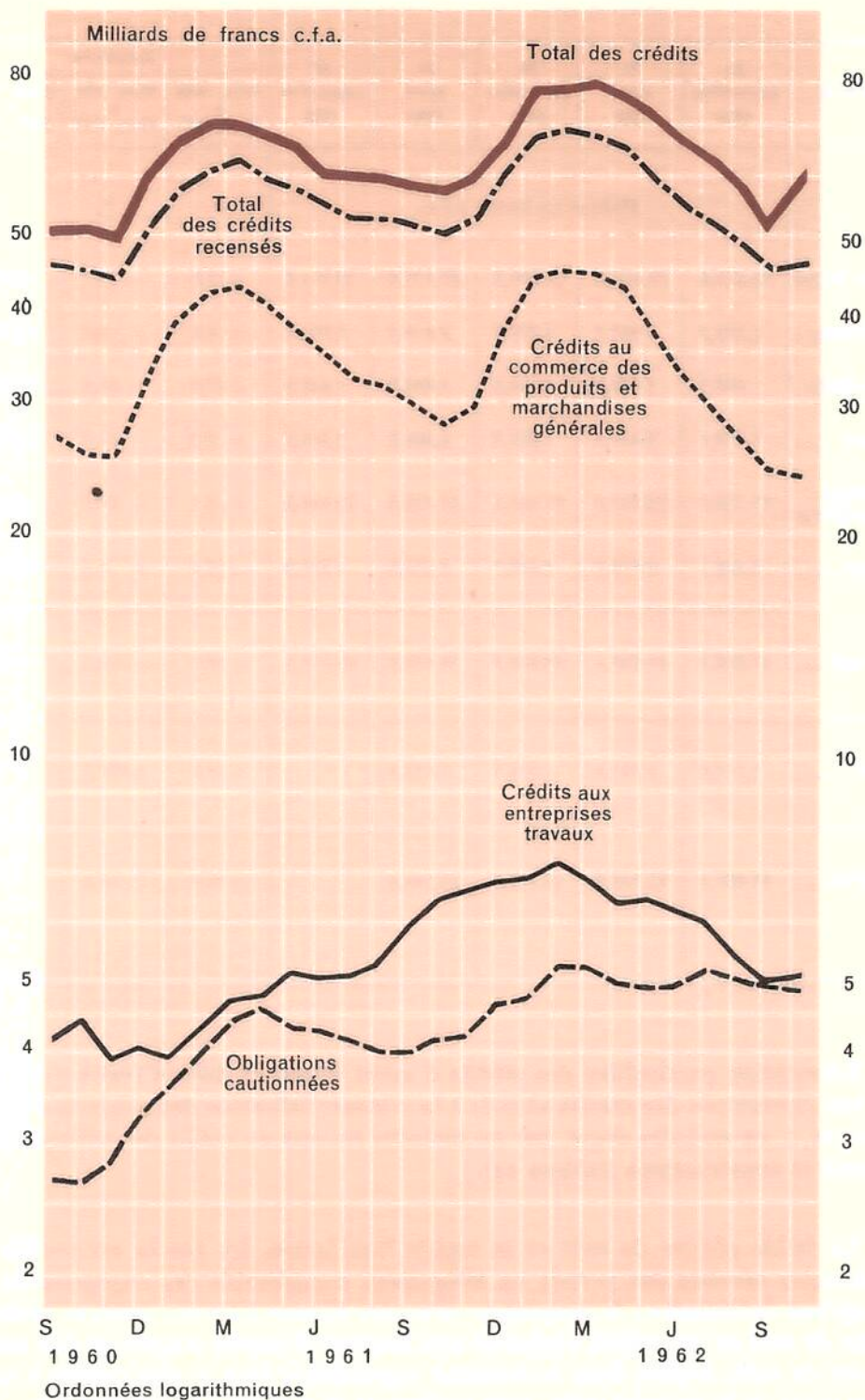


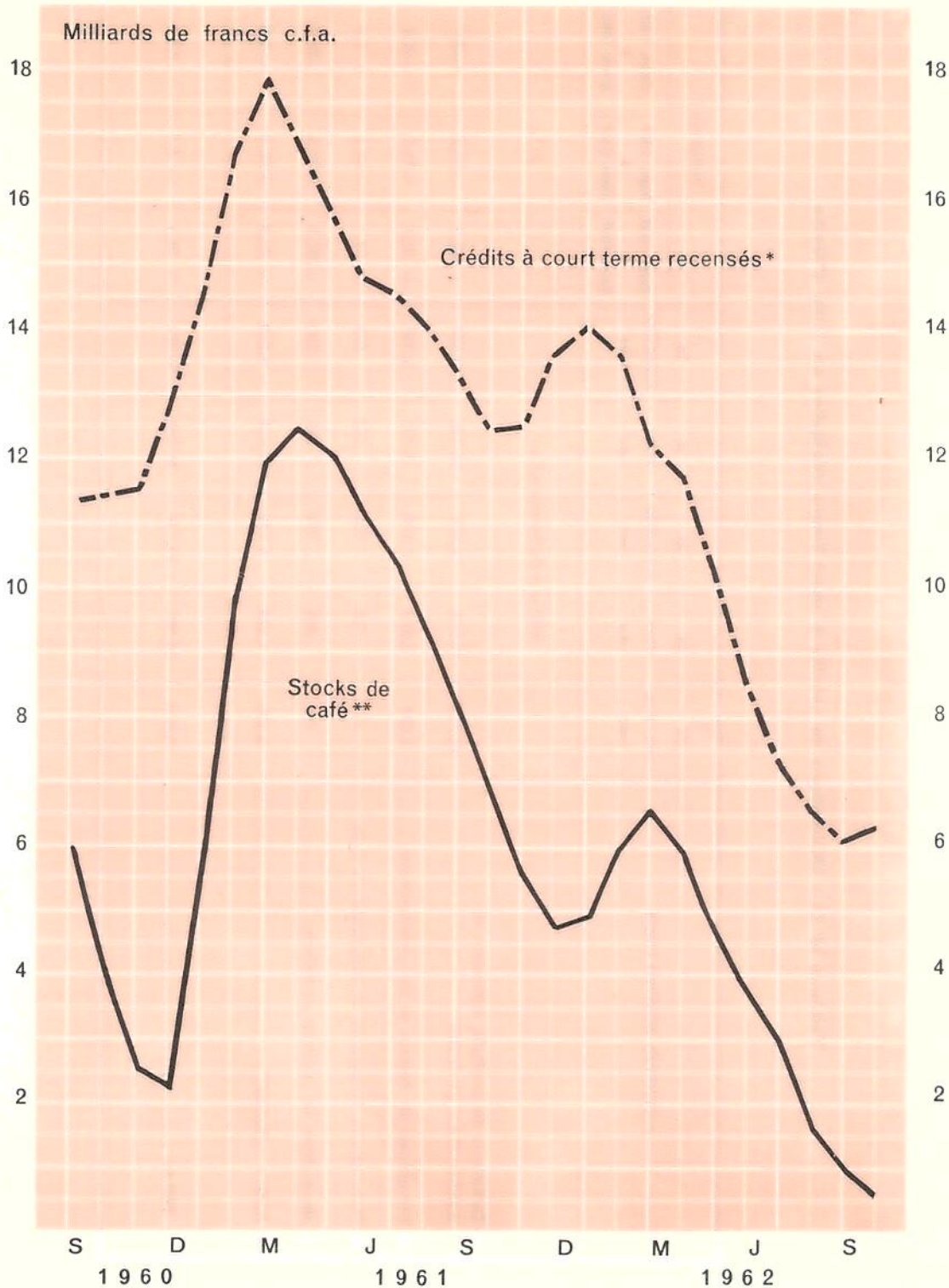
Tableau N° 23 : Evolution des crédits à court terme

ÉTATS	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	31 mars 1962	30 septembre 1962	Variations		
						Sept. 1960 à Sept. 1961	Mars 1961 à Mars 1962	Sept. 1961 à Sept. 1962
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte Ivoire	19.677,8	26.968,0	24.991,1	27.172,3	18.311,2	+27,0	+ 0,7	—26,7
Dahomey .	2.306,5	2.467,4	2.518,7	2.616,7	2.889,0	+ 9,2	+ 6,0	+14,7
Hte-Volta .	682,5	1.078,9	1.276,2	1.993,0	1.530,5	+87,0	+ 84,7	+19,9
Niger	1.996,1	2.417,5	1.981,3	2.925,5	2.345,6	— 0,8	+ 21,0	+18,4
Sénégal Mauritanie	21.186,7	29.283,0	21.634,7	37.410,3	23.699,2	+ 2,1	+ 27,7	+ 9,5
Togo	1.438,7	2.173,3	1.646,7	2.352,8	1.837,3	+14,4	+ 8,2	+11,6
Total ...	47.288,3	64.388,1	54.048,7	74.470,6	50.612,8	+14,3	+ 15,7	— 6,4
Mali	3.518,9	2.737,4	2.308,9	5.673,4		—34,4	+107,3	
TOTAL ...	50.807,2	67.125,5	56.357,6	80.144,0		+10,9	+ 19,4	

L'évolution particulière des crédits à court terme en Côte d'Ivoire s'explique par une diminution des crédits utilisés à la commercialisation des produits d'exportation et, à un moindre degré, par un moindre recours au crédit des entreprises de travaux et constructions (tableau 24).

La faible récolte de café et la rapide liquidation des stocks accumulés des précédentes récoltes ont permis un allègement considérable des engagements des entreprises intéressées ; le graphique ci-contre illustre l'étroite relation entre les stocks de café et les crédits consentis aux maisons d'import-export et aux exportateurs de café, crédits dont le montant représentait 67,5 % des crédits à court terme recensés le 31 mars 1961, mais seulement 31,5 % fin septembre 1962.

Côte d'Ivoire - Financement de la commercialisation du café



* Montant des crédits à court terme recensés, consentis au profit des Maisons d'Import-Export (Groupe I a) et des Exportateurs de café (Groupe I d 2).

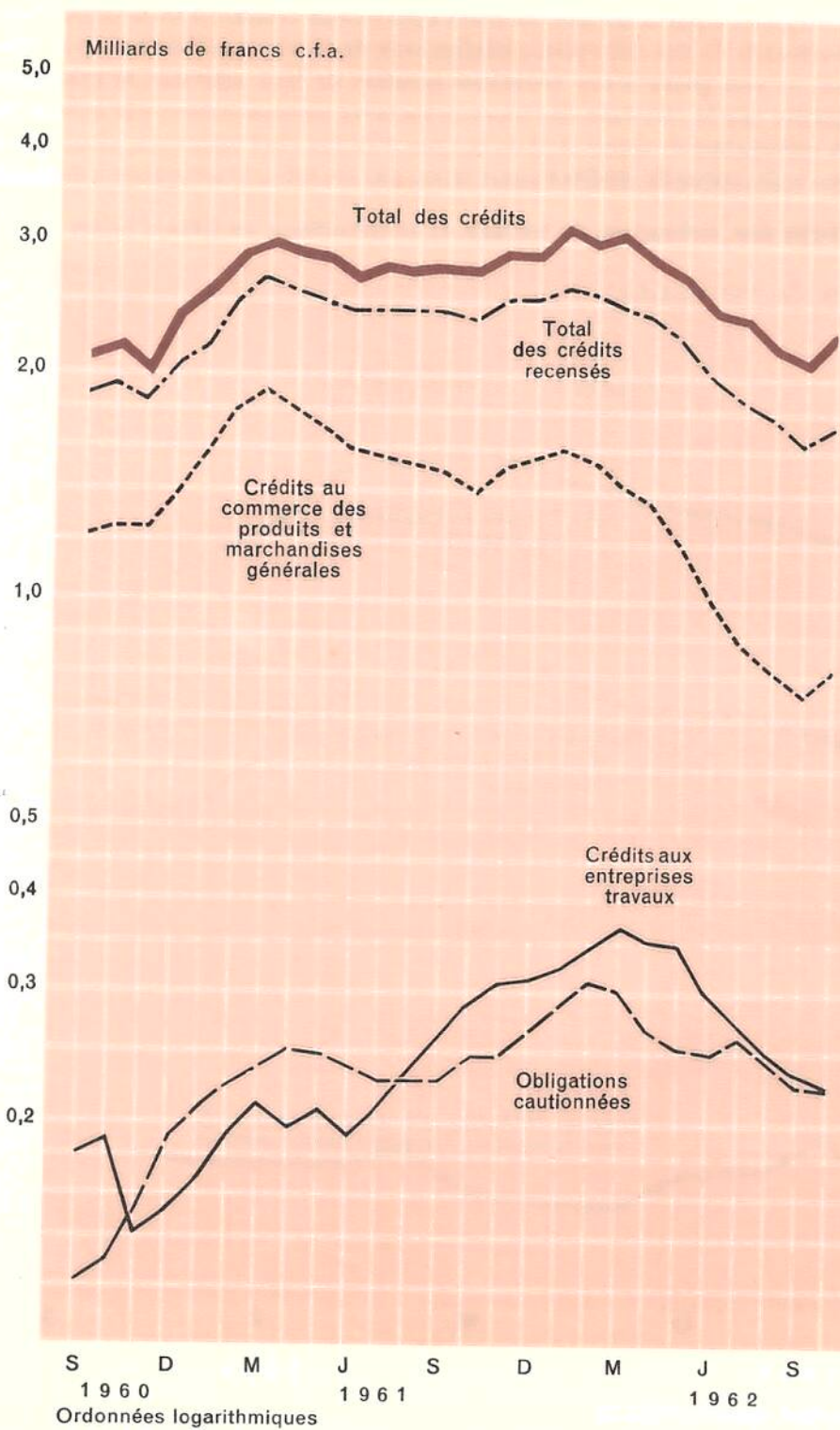
** Valeur des stocks au prix de financement du stockage Caisse.

Tableau N° 24 : Utilisations de crédits à court terme déclarées en Côte d'Ivoire

— 54 —

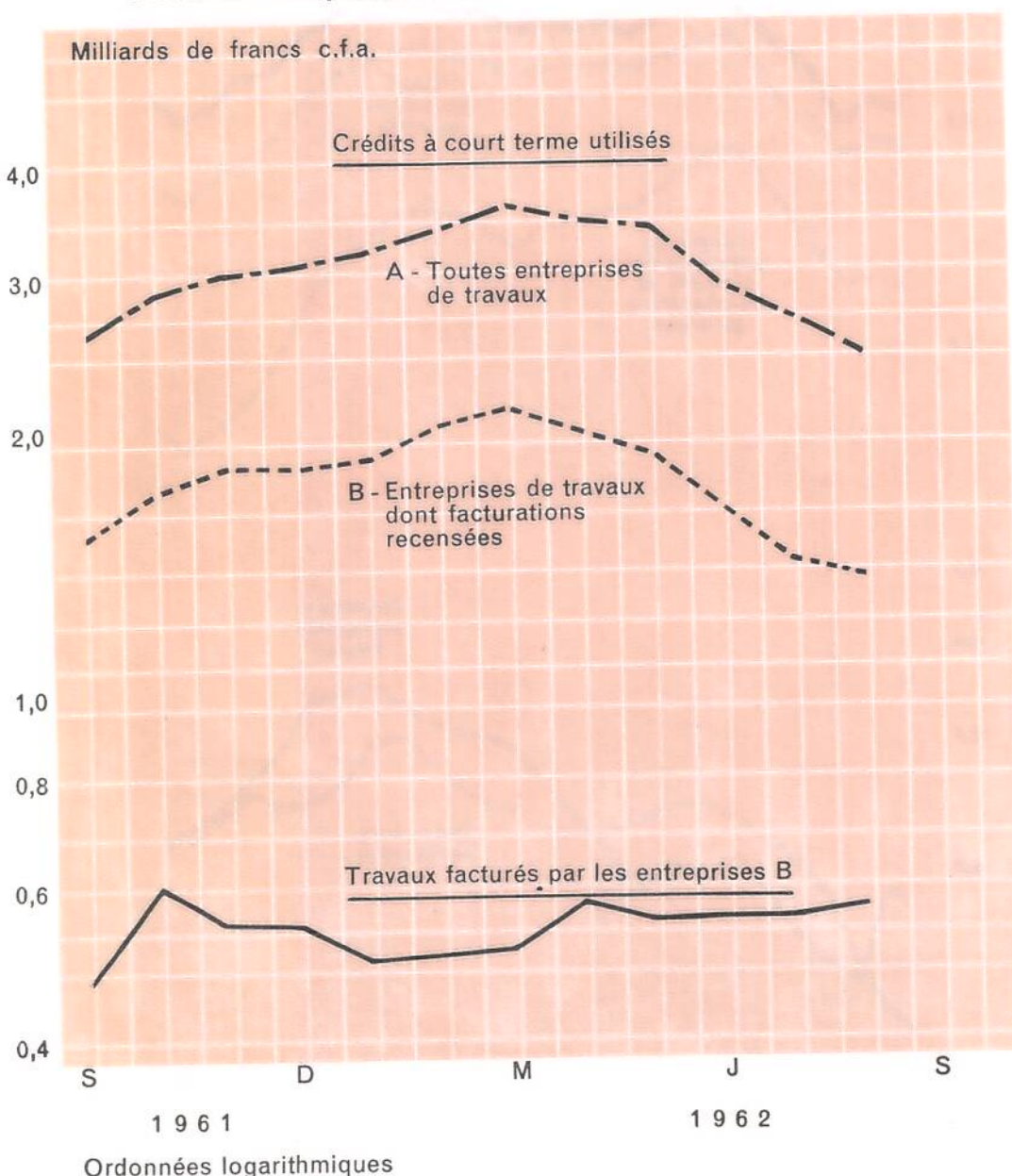
ACTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	31 mars 1962	30 septembre 1962	Variations		
						Sept. 1960 à Sept. 1961	Mars 1961 à Mars 1962	Sept. 1961 à Sept. 1962
								± %
								Millions de francs c.f.a.
1) Commerce de produits agricoles et marchandises générales	12.170	19.030	14.692	14.138	7.484	+ 20,7	-25,8	-49,1
2) Entreprises de travaux et de constructions	1.811	2.070	2.576	3.635	2.298	+ 42,2	+ 75,6	-10,8
3) Exploitations forestières et industries du bois	407	733	786	883	805	+ 93,1	+ 20,5	+ 2,4
4) Importation de produits pétroliers	191	205	759	395	259	+ 297,4	+ 92,6	-85,9
5) Autres activités	3.990	4.544	5.343	5.509	5.188	+ 33,9	+ 21,2	- 3,0
TOTAL	18.569	26.582	24.156	24.560	16.034	+ 30,1	- 7,7	-33,6

Crédits à court terme à l'économie de la Côte d'Ivoire



Le moindre recours au crédit à court terme des entreprises de travaux et constructions enregistré à partir du mois de mars 1962 semble résulter d'un accroissement des recouvrements de ces entreprises (règlements de travaux préfinancés par elles, notamment) et non point d'une réduction sensible de leur activité ; le graphique ci-après montre que le montant des travaux facturés mensuellement par quinze des principales entreprises de Génie civil de la Côte d'Ivoire s'est maintenu, alors que le montant des utilisations de crédits à court terme par ces mêmes entreprises a diminué.

Crédits aux entreprises de travaux et constructions en Côte d'Ivoire



Un facteur de la réduction des utilisations de crédits déclarés en Côte d'Ivoire a été le transfert au système bancaire de **Haute-Volta** du soin de financer l'activité en ce pays des succursales ou filiales d'entreprises également établies en Côte d'Ivoire; ainsi s'explique le développement du volume des crédits à court terme enregistrés en Haute-Volta (graphique ci-après). Un trop fort approvisionnement en marchandises a obligé certains importateurs à consentir des délais de paiement plus longs à leurs acheteurs, tant publics que privés et, en conséquence, à recourir plus largement à leurs banques pour financer d'abord les stocks excédentaires et ensuite l'allongement des crédits à leur clientèle.

Au **Dahomey**, le développement des crédits aux entreprises de Génie civil ainsi qu'aux importateurs de matériaux de construction, matériels et véhicules, a plus que compensé la réduction des concours bancaires utilisés par les sociétés d'import-export, réduction qui en grande partie n'est d'ailleurs qu'apparente, car elle a été largement comblée par un recours accru, de la part de ces mêmes firmes, aux obligations cautionnées.

Utilisations de crédits à court terme au Dahomey

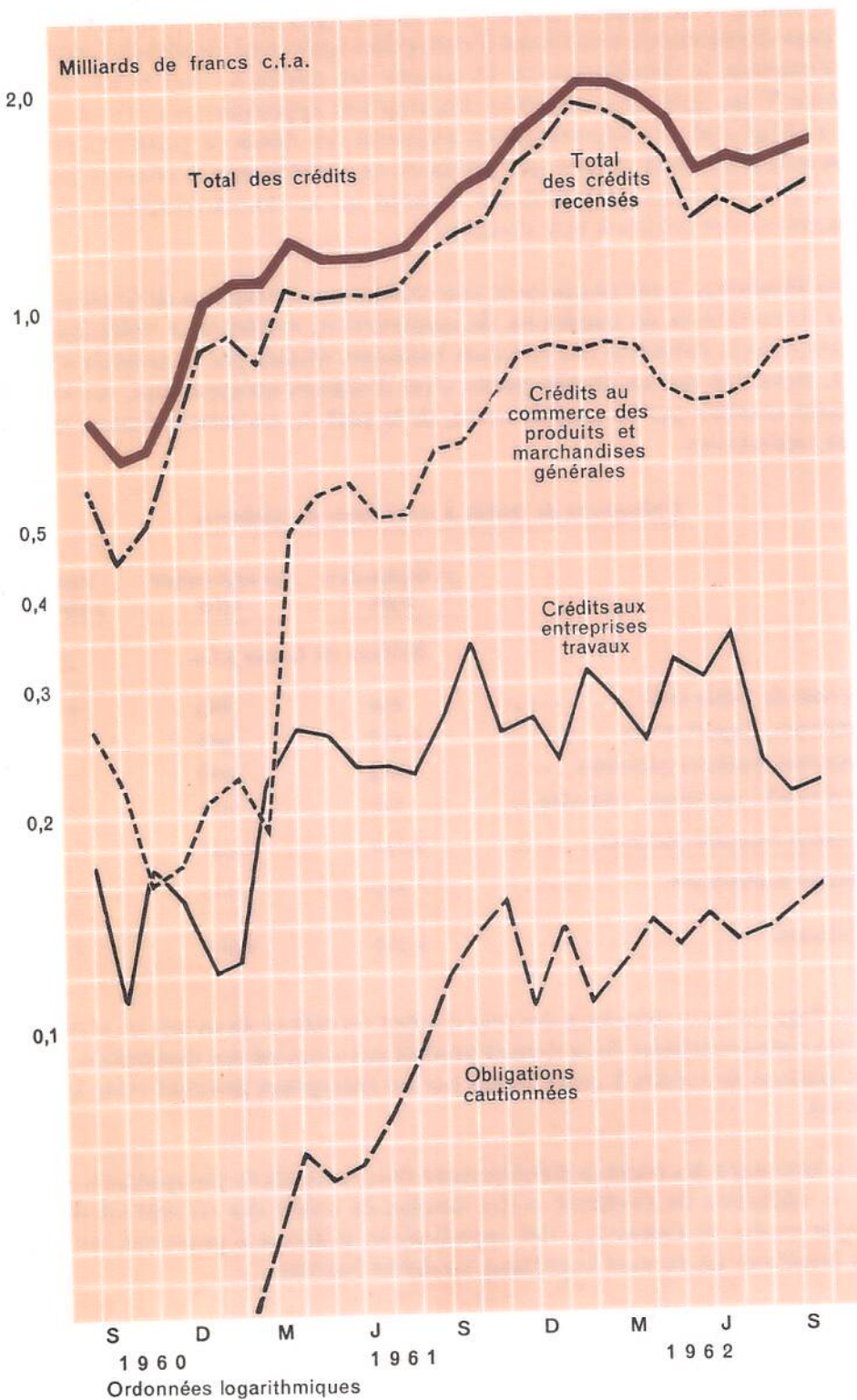
	30 septembre 1961	30 septembre 1962	Variation 1961 à 1962
	Millions de francs c.f.a.		± %
Entreprises de Génie civil	292	623	+ 113
Importateurs, Exportateurs	1.117	977	— 13
Importateurs produits pétroliers.....	213	206	— 3
Com. quincaill., machines, véhicules ..	313	454	+ 45
<i>Total crédits bancaires recensés</i>	<i>2.150</i>	<i>2.442</i>	<i>+ 13</i>
Obligations cautionnées	219	519	+ 137
Ensemble	2.369	2.961	+ 25

Au **Togo**, la forte réduction des prix d'achat du café et du cacao, les plus faibles quantités commercialisées de ce dernier produit ont entraîné une diminution sensible des utilisations de crédits à court terme par les entreprises assurant cette commercialisation.

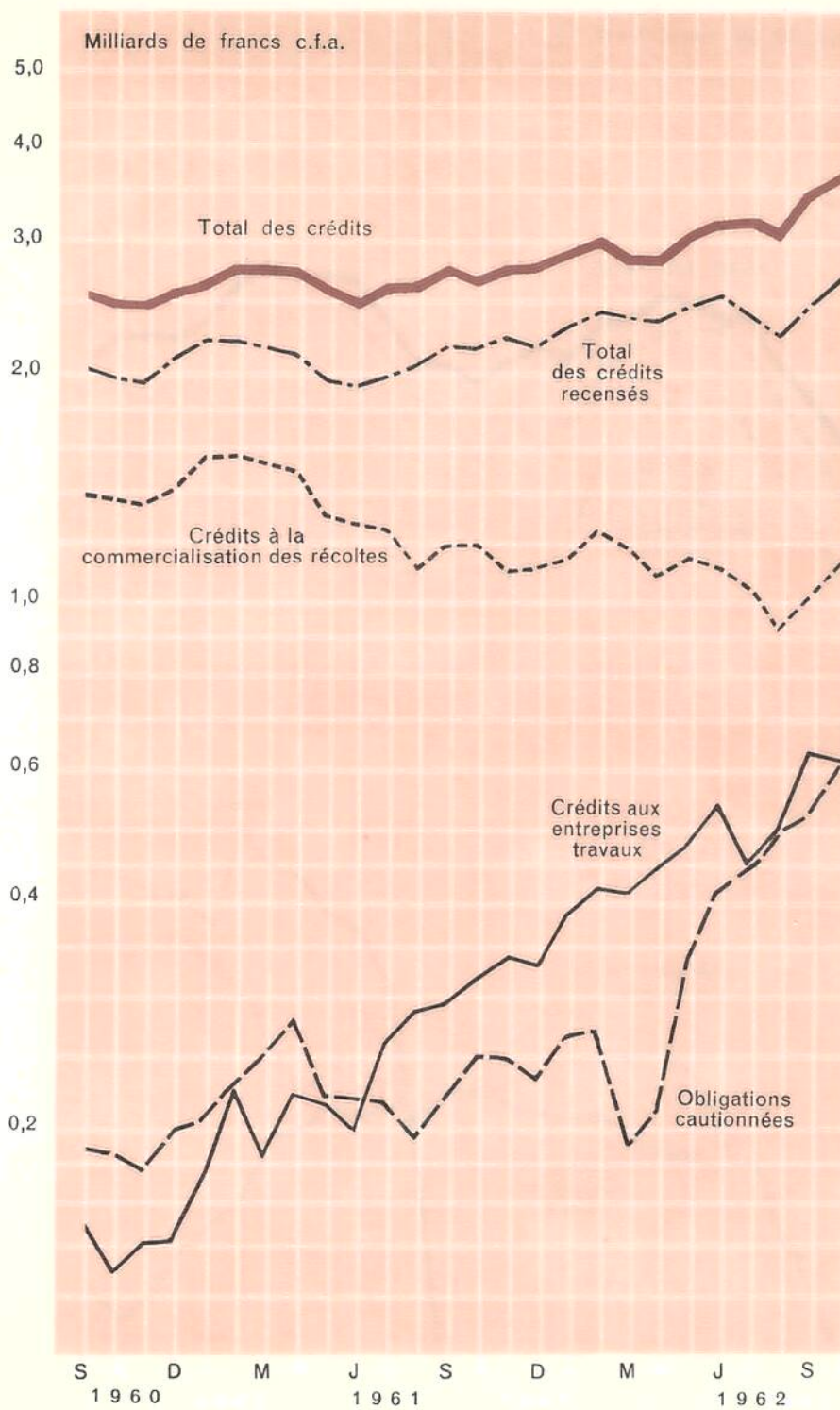
L'achèvement des travaux d'équipement des gisements de phosphates a entraîné une forte réduction de l'activité et des besoins de crédit des entreprises de Génie civil; par contre, le démarrage des exploitations minières a provoqué, de la part de ces dernières, un recours important au crédit bancaire.

Au **Niger**, la commercialisation de la récolte d'arachides impose son rythme et son développement aux mouvements des crédits à court terme.

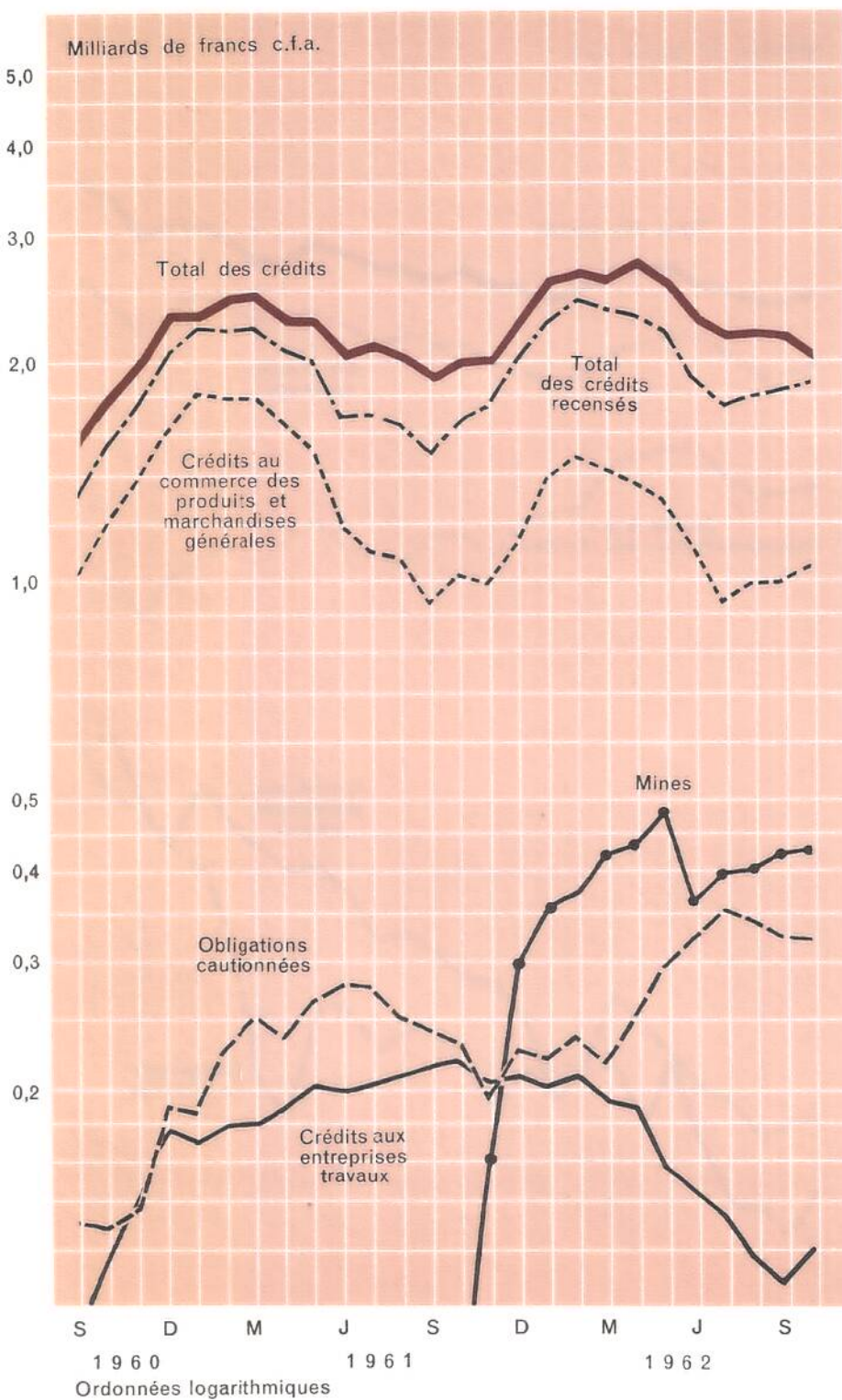
Crédits à court terme à l'économie de la Haute-Volta



Crédits à court terme à l'économie du Dahomey



Crédits à court terme à l'économie du Togo

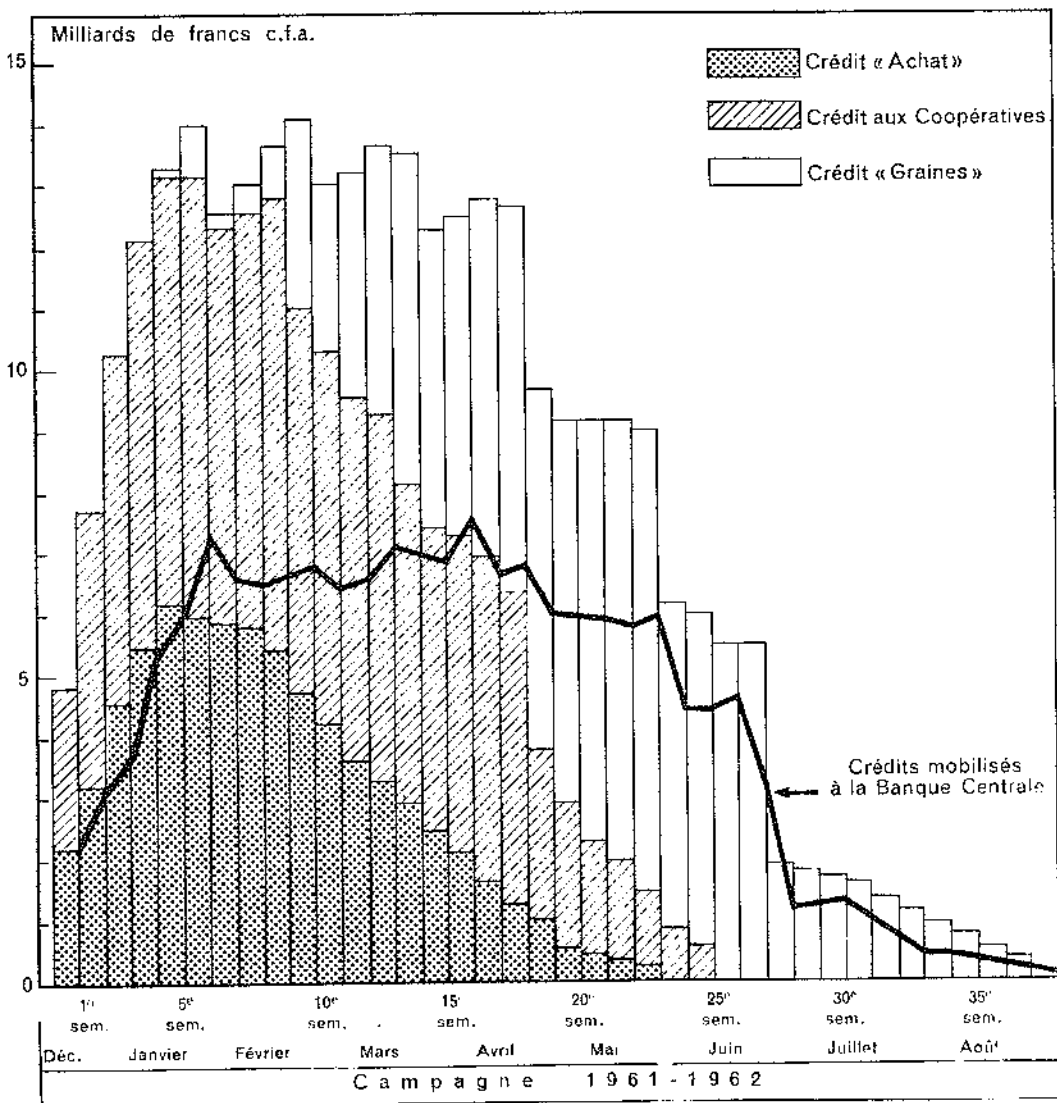


Crédits à court terme à l'économie du Niger



Evolution des crédits arachides : campagne 1961 - 1962

(O.C.A.* et Coopératives)



* Crédits à l'O.C.A. et aux coopératives.

Il en est de même au **Sénégal** où le financement des achats et du stockage avant exportation ou trituration a été intégralement réalisé par des crédits bancaires. Les achats des coopératives ont été financés par la Banque Sénégalaise de Développement avec une importante aide du Trésor public lui permettant de limiter ses appels au réescompte de la Banque centrale. Les avances faites aux coopératives ont atteint un maximum de 7 milliards en janvier pour se résorber ensuite progressivement au fur et à mesure des livraisons à l'Office de Commercialisation Agricole (O.C.A.).

Le financement des achats effectués par les organismes stockeurs a été entièrement réalisé par l'intermédiaire de l'O.C.A. à l'aide des crédits consentis par un consortium groupant tous les établissements bancaires du Sénégal, à l'exception de la Banque Sénégalaise de Développement ; le montant des crédits a atteint une pointe de 6,2 milliards de francs c.f.a. en janvier pour se résorber à la fin du mois de mai.

Le financement des opérations de stockage de l'O.C.A. a été lui aussi assuré par un crédit consorcial consenti par l'ensemble des banques du Sénégal, crédit qui atteignit un maximum de 7,6 milliards de francs c.f.a. en mai pour s'amortir dans le courant du mois de septembre.

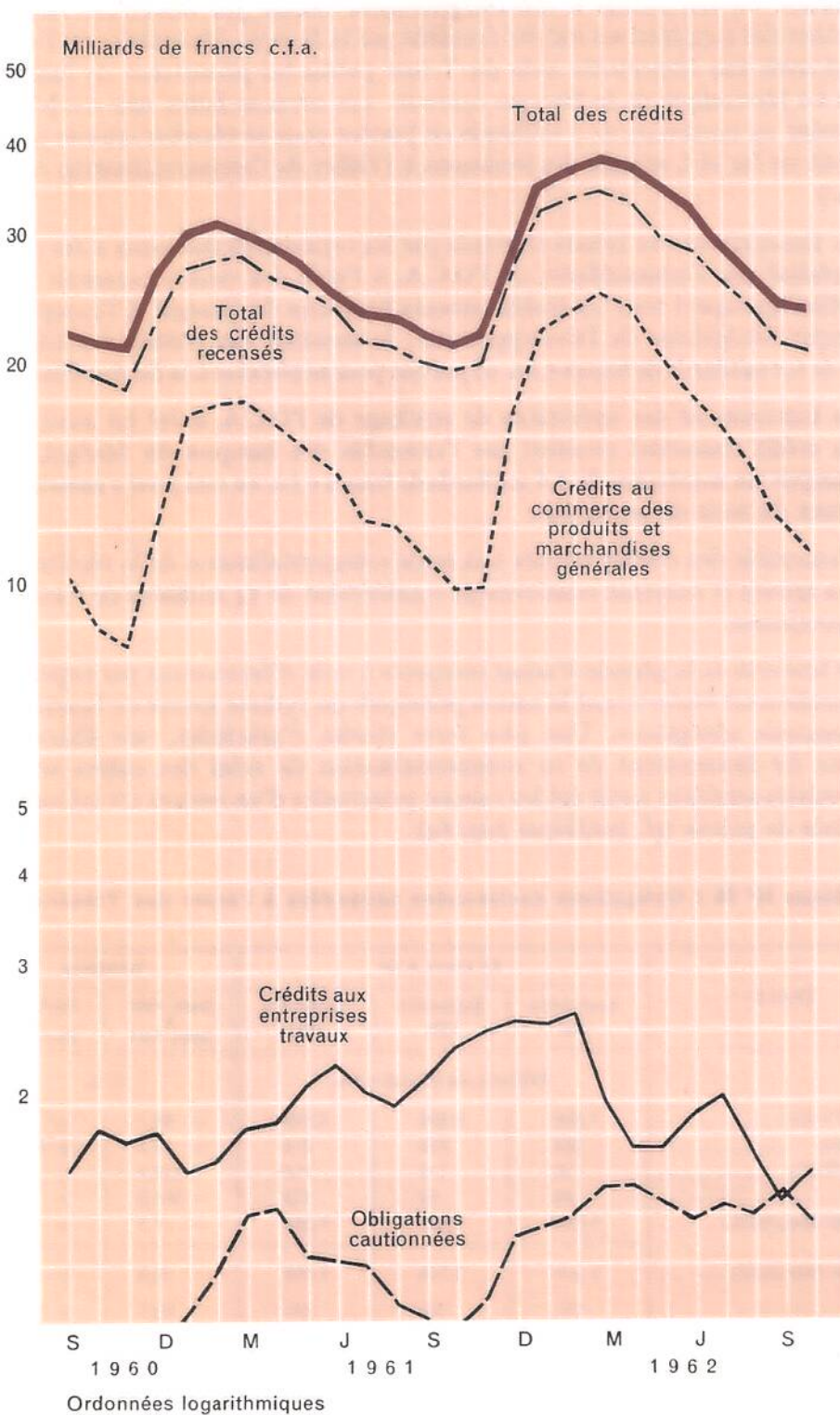
L'ensemble des crédits utilisés à la seule commercialisation de la récolte d'arachides a atteint le montant relativement considérable de 1,4 milliards de francs c.f.a. à son maximum.

La brièveté de la période d'achat comparée à celle d'écoulement par exportation ou trituration est évidemment la raison principale du rythme heurté du financement de l'économie sénégalaise. Une plus forte récolte d'arachides, une dissociation complète du financement de sa commercialisation de celui des autres activités commerciales semblent avoir été les raisons principales d'un recours accusé au crédit en période de pointe (*cf. graphique page 64*).

Tableau N° 25 : Obligations cautionnées souscrites à l'ordre des Trésoriers

ÉTATS	En cours à fin			Variations	
	Septembre 1960	Septembre 1961	Septembre 1962	Sept. 1960 à Sept. 1961	Sept. 1961 à Sept. 1962
	Millions de francs c.f.a.			± %	
Côte d'Ivoire.....	1.224	2.286	2.259	+ 86,7	— 1,2
Dahomey	187	219	519	+ 17,1	+ 137,0
Haute-Volta	36	116	144	+ 222,2	+ 24,1
Niger	20	93	172	+ 365,0	+ 84,9
Sénégal-Mauritanie	1.039	1.021	1.509	— 1,7	+ 47,8
Union Monétaire	2.506	3.735	4.603	+ 49,0	+ 23,2
Togo	131	240	325	+ 83,2	+ 35,4
TOTAL	2.637	3.975	4.928	+ 50,7	+ 24,0

Crédits à court terme à l'économie du Sénégal - Mauritanie

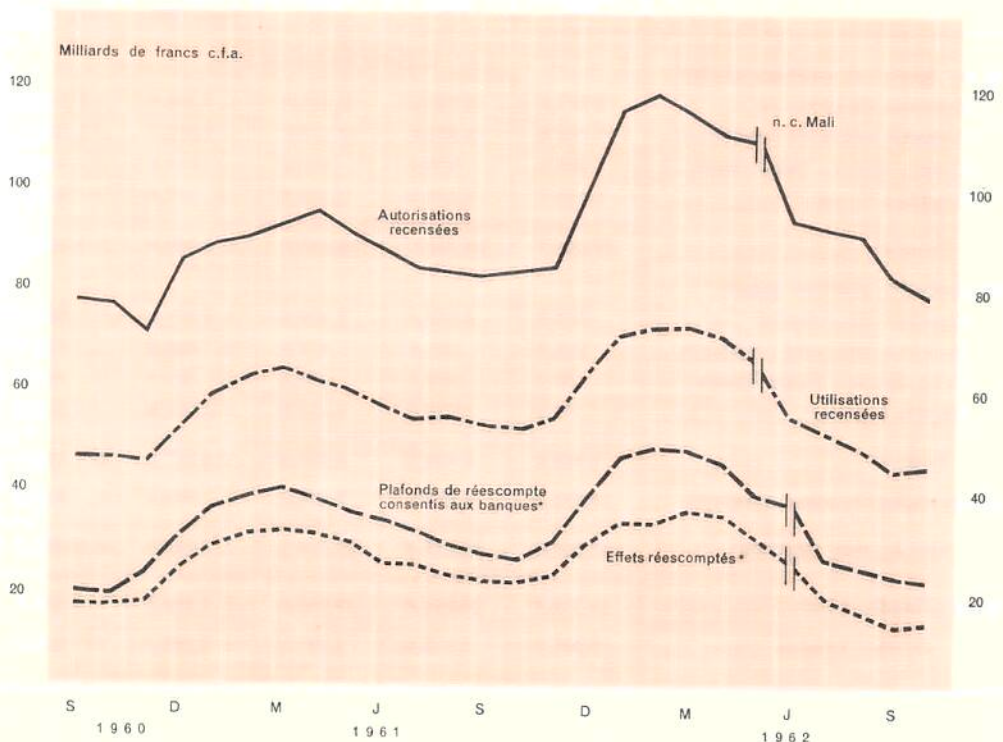


Au Sénégal, comme dans les autres Etats de notre zone d'émission, s'est manifesté un recours accru aux crédits de paiement consentis par les Trésors locaux pour l'acquittement des droits indirects, le montant des *obligations cautionnées* en cours, qui était de 2.637 millions de francs c.f.a. fin septembre 1960 et de 3.975 millions fin septembre 1961, était de 4.928 millions (+ 24 %) fin septembre 1962, après avoir atteint 5.206 millions de francs c.f.a. fin février 1962 (*tableau 25*). Ce plus large usage des facilités ainsi consenties par les Trésors publics explique en partie le moindre recours aux crédits bancaires des entreprises pouvant en bénéficier, essentiellement les maisons d'importation, notamment de produits pétroliers.

La demande de crédit bancaire est cependant demeurée active. Les transformations de l'organisation commerciale, la division de la gestion de la trésorerie des entreprises exerçant leur activité en plusieurs Etats semblent cependant avoir entraîné une majoration des prévisions de recours au crédit dont l'utilisation n'a pas été nécessaire, d'autant plus que les prévisions de récolte, qui restent toujours à établir sur une base rationnelle, ont été une fois de plus déjouées. Aussi, le montant des crédits utilisés est-il demeuré bien inférieur au montant des autorisations de crédits consentis.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le recours effectif du système bancaire au concours de notre établissement est demeuré bien inférieur au plafond de réescompte qui lui avait été fixé. C'est là la conséquence à la fois d'un moindre recours au crédit de leur clientèle, mais aussi d'un accroissement sensible des ressources apportées par leurs déposants.

Crédits à court terme recensés par la Centrale des risques bancaires ouest africains



**Tableau N° 26 : Dépôts des entreprises et particuliers en banque
établissements publics de crédit et comptes courants postaux**

ÉTATS	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	31 mars 1962	30 septembre 1962	Variations	
						Sept. 1960 à Sept. 1961	Sept. 1961 à Sept. 1962
	Millions de francs c.f.a.					± %	
Côte d'Ivoire.....	8.562,2	13.712,0	13.395,7	14.765,1	13.082,1	+ 56,5	— 2,3
Dahomey	2.182,5	2.397,6	2.220,0	2.253,1	2.641,7	+ 1,7	+ 19,0
Haute-Volta	1.395,6	1.684,7	1.645,3	2.384,1	2.376,3	+ 17,9	+ 44,4
Niger	1.242,6	1.571,9	1.340,4	1.932,9	1.778,1	+ 7,9	+ 32,7
Sénégal-Mauritanie ..	12.702,4	16.226,1	14.991,6	18.888,5	18.644,1	+ 18,0	+ 24,4
Union Monétaire....	26.085,3	35.592,3	33.593,0	40.223,7	38.522,3	+ 28,8	+ 14,7
Togo	989,5	1.185,5	1.149,4	1.218,4	1.281,8	+ 16,2	+ 11,5
TOTAL	27.074,8	36.777,8	34.742,4	41.442,1	39.804,1	+ 28,3	+ 14,6
Mali	1.528,8	3.479,7	4.167,9			+ 172,6	

Tableau N° 27 : Dépôts des particuliers et entreprises privées et publiques

DÉPOTS	30 septembre 1960	30 septembre 1961	30 septembre 1962	Variation	
				Sept. 1960 à Sept. 1961	Sept. 1961 à Sept. 1962
	Millions de francs c.f.a.				
a) en banques commerciales					
Comptes de chèques	6.517,2	8.222,6	9.872,0	+ 1.705,4	+ 1.649,4
Comptes courants créditeurs ..	12.016,9	13.697,6	15.327,2	+ 1.680,7	+ 1.629,6
Crédits divers - Débit divers ...	1.286,9	656,4	846,4	— 630,5	+ 190,0
Dépôts à terme	2.230,7	1.673,9	2.388,9	— 556,8	+ 715,0
Total a)	22.051,7	24.250,5	28.434,5	+ 2.198,8	+ 4.184,0
b) dans Ets publics crédit					
Comptes de chèques	620,4	2.292,4	2.958,9	+ 1.672,0	+ 666,5
Comptes courants créditeurs ..	295,1	801,1	937,2	+ 506,0	+ 136,1
Créd. divers - Débit. divers	195,0	556,1	993,3	+ 361,1	+ 437,2
Dépôts à terme	70,4	2.436,6	1.402,2	+ 2.366,2	— 1.034,4
Total b)	1.180,9	6.086,2	6.291,6	+ 4.905,3	+ 205,4
c) en comptes cour. postaux ..	3.842,2	4.405,7	5.078,0	+ 563,5	+ 672,3
TOTAL DES DÉPOTS	27.074,8	34.742,4	39.804,1	+ 7.667,6	+ 5.061,7
dont : Dépôts à vue	24.773,7	30.631,9	36.013,0	+ 5.858,2	+ 5.381,1
Dépôts à terme	2.301,1	4.110,5	3.791,1	+ 1.809,4	— 319,4

2.22. L'évolution des disponibilités scripturales.

L'ensemble des disponibilités scripturales a continué à croître en 1961-1962, quoique à un rythme moins élevé qu'en 1960-1961, encore convient-il de noter que le fort accroissement enregistré au début de cette dernière campagne tient essentiellement au placement local des disponibilités d'établissements publics de la Côte d'Ivoire (Office des Postes et Caisse de stabilisation du cacao) confiées précédemment au Trésor français.

Evolution des disponibilités scripturales

	Trésors et Offices postaux	Particuliers et entreprises	Total
	Milliards de francs c.f.a.		
30 septembre 1960	6,3	27,1	33,4
31 mars 1961	5,4	36,8	42,2
30 septembre 1961	4,0	34,7	38,7
31 mars 1962	9,4	41,4	50,8
30 septembre 1962	7,9	39,8	47,7

L'accroissement des *dépôts des Trésors publics et Offices postaux* dans les banques et établissements publics de crédit a été particulièrement notable, ne se manifestant toutefois qu'au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Niger ; ce mouvement a été une importante contribution au développement des ressources du système bancaire de ces Etats (tableau 28).

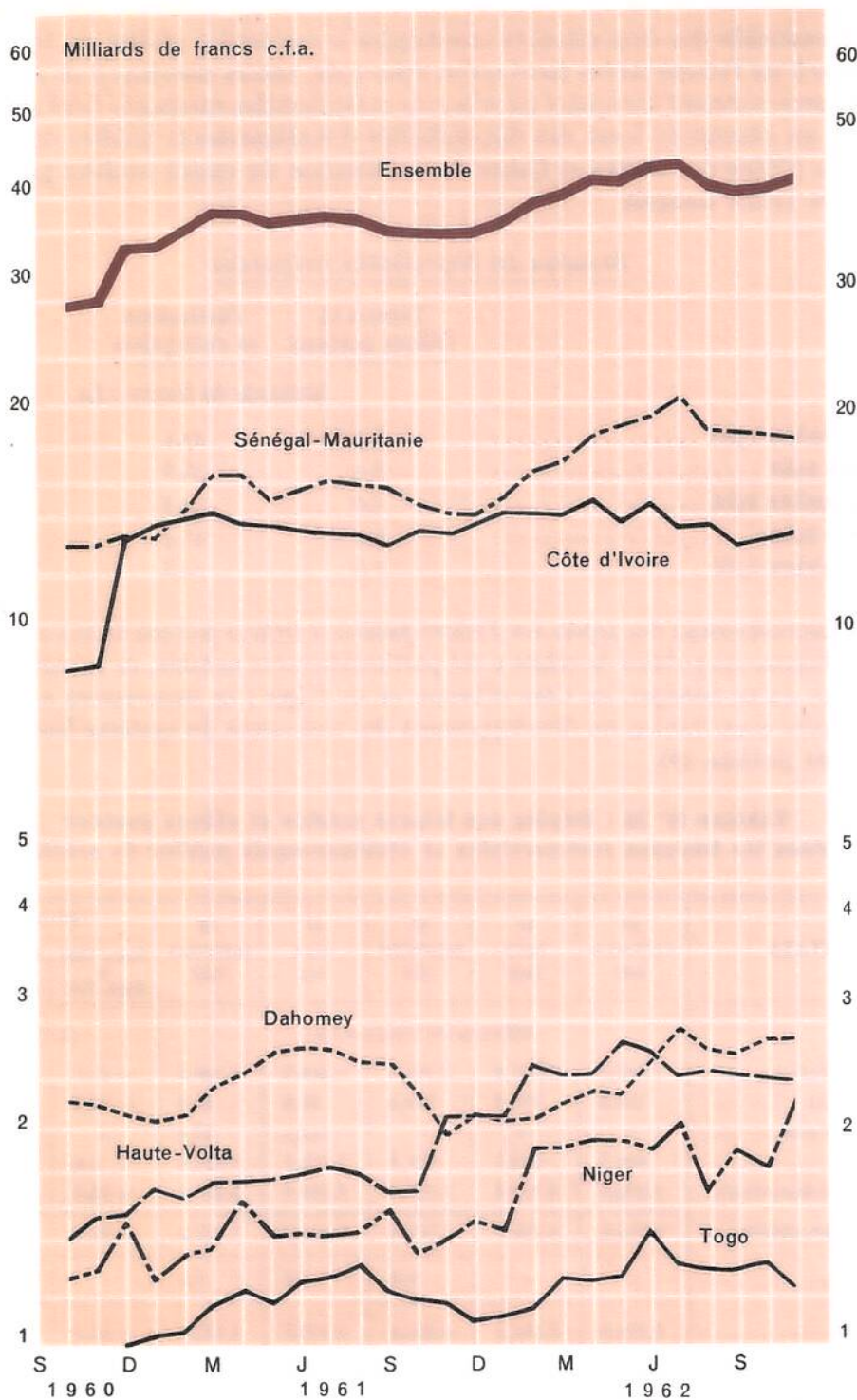
**Tableau N° 28 : Dépôts des trésors publics et offices postaux
dans les banques commerciales et établissements publics de crédit***

ÉTATS	30	31	30	31	30	Variations	
	septembre	mars	septembre	mars	septembre	Sept. 1960	Sept. 1961
	1960	1961	1961	1962	1962	à Sept. 1961	à Sept. 1962
	Millions de francs c.f.a.					± %	
Côte d'Ivoire.....	2.800,0	1.601,5	2.188,4	2.355,5	3.138,5	— 21,8	+ 43,4
Dahomey	129,9	115,2	153,3	81,6	89,6	+ 18,0	— 41,5
Haute-Volta	—	—	—	163,1	37,4	—	
Niger	495,7	542,1	491,7	1.439,1	1.127,6	— 0,8	+ 29,3
Sénégal-Mauritanie .	2.879,3	3.127,2	1.183,0	5.326,0	3.537,1	— 58,9	+ 199,0
Union Monétaire....	6.304,9	5.386,0	4.016,4	9.365,3	7.930,2	— 36,3	+ 97,4
Togo	—	—	5,0	5,0	5,0		—
TOTAL	6.304,9	5.386,0	4.021,4	9.370,3	7.935,2	— 36,3	+ 97,3

*Trésors publics ouest africains et français.

N.B. : Non compris comptes créditeurs et dépôts spéciaux à la B. C. E. A. O.

Dépôts en banques et comptes courants postaux des particuliers et entreprises



Ordonnées logarithmiques

Les *dépôts des particuliers et entreprises* (publiques et privées) de l'ensemble de notre actuelle zone d'émission ont marqué une croissance régulière que traduit le graphique ci-contre.

L'augmentation de ces dépôts, de fin septembre 1961 à fin septembre 1962, a été de 5,1 milliards de francs c.f.a. malgré un léger fléchissement des dépôts à terme.

Comme le montre le graphique, cet accroissement général des dépôts s'est manifesté, cependant, différemment selon les Etats, variant de la quasi-stabilité enregistrée en Côte d'Ivoire aux très forts accroissements en Haute-Volta (+ 44 %), au Niger (+ 33 %) et au Sénégal et Mauritanie (+ 24 %).

L'accroissement des dépôts en Haute-Volta tient à la fois à une très forte augmentation des dépôts en comptes de chèques et à un très sensible accroissement des comptes courants créditeurs résultant sans doute d'un placement local des disponibilités d'entreprises précédemment concentrées ailleurs.

L'évolution des dépôts des particuliers et entreprises publiques du Niger est caractérisée à la fois par l'accroissement de leur montant global et leur glissement des banques commerciales (dont une seule continue à fonctionner au Niger depuis le 30 septembre 1961) aux établissements publics de crédit, plus précisément à la *Banque de Développement de la République du Niger*, et également au Service des comptes courants postaux.

*Evolution des dépôts des particuliers
et entreprises privées et publiques du Niger*

	30 septembre 1960	30 septembre 1961	30 septembre 1962
Dépôts dans les :	Millions de francs c.f.a.		
Banques commerciales	832	771	512
Etablissements publics de crédit	76	176	765
Comptes courants postaux	334	393	501
Total	<u>1.242</u>	<u>1.340</u>	<u>1.778</u>

De nombreux dépôts de résidents mauritaniens étant effectués dans les banques du Sénégal, il est plus significatif d'apprécier l'évolution du montant des dépôts dans l'ensemble des deux pays ; elle se caractérise en 1961-1962 par un fort accroissement des divers types de dépôts. Cet accroissement s'est manifesté dans les dépôts reçus, tant par les banques commerciales (+ 28 %) que par les établissements publics de crédit (+ 14 %) et les comptes courants postaux (+ 21 %). Ce développement général des comptes de toute nature dans tous les établissements de dépôts est un des traits caractéristiques de l'évolution monétaire du Sénégal en 1961-1962.

Dépôts des particuliers et entreprises au Sénégal et en Mauritanie

	30 septembre 1961	30 septembre 1962	Variations
	Millions de francs c.f.a.		± %
Comptes de chèques et C.C.P.	7.373	8.736	+ 18,5
Comptes courants créditeurs	6.057	7.697	+ 27,0
Créditeurs divers (net)	888	1.077	+ 21,3
Dépôts à vue	14.318	17.510	+ 22,3
Dépôts à terme	674	1.134	+ 68,4
Total	14.992	18.644	+ 24,4

Un trait remarquable de l'évolution des dépôts en 1961-1962 est l'accroissement des avoirs en comptes de chèques que met en lumière le *tableau 29*. Cet accroissement des *dépôts en comptes de chèques* s'est manifesté dans tous les Etats et il est particulièrement significatif concernant les dépôts dans les banques commerciales dont l'évolution est retracée par le *tableau 29 (a)*. Pour une large part, cette évolution semble résulter d'un accroissement en nombre et montant des dépôts des particuliers africains.

Tableau 29 : Dépôts en comptes de chèques dans les banques commerciales

ÉTATS	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	31 mars 1962	30 septembre 1962	Variations		Répartition au 30 sept. 62
						Sept. 1960 à Sept. 1961	Sept. 1961 à Sept. 1962	
	Millions de francs c.f.a.					± %		%
Côte Ivoire	1.925,1	2.740,7	2.942,8	3.531,0	3.391,9	+ 52,8	+ 15,3	34,4
Dahomey .	603,9	692,0	706,8	724,7	795,9	+ 17,0	+ 12,6	8,0
Hte-Volta .	472,5	534,2	528,9	1.109,9	985,3	+ 11,9	+ 86,3	10,0
Niger	296,6	424,2	346,0	399,5	278,5	+ 16,6	- 19,5	2,8
Sénégal Mauritanie	2.793,4	3.234,3	3.170,4	3.656,8	3.820,5	+ 13,5	+ 20,5	38,7
Un. Monét.	6.091,5	7.625,4	7.694,9	9.421,9	9.272,1	+ 26,3	+ 20,5	93,9
Togo	425,7	499,0	527,7	624,2	599,9	+ 23,9	+ 11,3	6,1
ENSEMBLE.	6.517,2	8.124,4	8.222,6	10.046,1	9.872,0	+ 26,1	+ 20,1	100,0
Mali	392,9	346,3	291,4			- 25,9		

(a) La réduction des comptes de chèques enregistrés au Niger dans les banques commerciales est plus que compensée par l'accroissement de ces mêmes dépôts à la Banque de Développement de la République du Niger. La référence aux seuls dépôts en banques commerciales a cependant été préférée pour l'établissement du *tableau 29*, de nombreux dépôts d'établissements publics ou parapublics étant enregistrés sous cette rubrique par les établissements publics de crédit.

Le développement des « comptes de chèques » contraste avec la lente progression (+ 8,7 %) des *dépôts en Caisse d'Epargne* dont le montant demeure relativement très modeste (tableau 30).

L'épargne africaine répugne encore à se laisser mobiliser par des institutions financières. Il convient cependant de noter la réponse de la population du Niger à « l'Emprunt national pour le développement économique » auquel elle a souscrit pour un peu plus de 300 millions de francs c.f.a. au cours des premiers mois de l'année 1962 ; les fonds, ainsi réunis, sont venus accroître les ressources de la Banque de Développement de la République du Niger.

Tableau N° 30 : Caisse d'Epargne : Avoirs des déposants en fin de mois *

FIN DE MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Niger	Sénégal	Togo	Total
1960	Millions de francs c.f.a.						
Septembre	285,8	246,1	197,8	48,2	219,8	143,4	1.141,1
Octobre	285,6	234,1	198,0	47,4	218,1	143,6	1.126,8
Novembre	286,3	235,3	201,5	46,9	217,5	144,6	1.132,1
Décembre	294,7	244,2	214,5	47,8	224,1	151,2	1.176,5
1961							
Janvier	304,8	246,3	216,4	46,9	230,4	154,1	1.198,9
Février	319,1	249,1	216,0	45,9	236,1	157,9	1.224,1
Mars	324,3	250,0	218,3	46,1	250,5	161,0	1.250,2
Avril	328,2	251,6	221,3	44,2	248,7	165,3	1.259,3
Mai	334,8	252,8	227,3	44,4	248,5	165,5	1.273,3
Juin	338,2	257,3	231,6	43,9	244,4	168,9	1.284,3
Juillet	333,4	257,8	234,5	43,7	240,9	172,3	1.282,6
Août	331,6	256,5	238,2	44,2	238,1	170,9	1.279,5
Septembre	329,4	251,3	240,0	44,4	235,6	170,4	1.271,1
Octobre	330,7	248,9	240,2	44,9	235,4	170,9	1.271,0
Novembre	336,7	243,0	241,7	44,4	236,2	171,0	1.273,0
Décembre	348,7	248,1	245,4	46,7	239,2	179,7	1.307,8
1962							
Janvier	354,7	246,3	244,9	45,3	246,0	184,3	1.321,5
Février	355,7	245,9	246,4	44,6	253,1	189,3	1.335,0
Mars	357,0	244,1	252,9	44,8	255,2	198,9	1.352,9
Avril	356,9	246,5	256,2	44,3	256,3	199,5	1.359,7
Mai	358,7	245,6	261,4	42,2	268,6	199,8	1.376,3
Juin	358,9	246,7	266,9	40,9	269,9	202,6	1.385,9
Juillet	353,9	247,6	269,8	40,4	272,5	203,3	1.387,5
Août	351,3	243,8	277,2	39,2	274,6	200,3	1.386,4
Septembre	347,1	241,5	278,4	39,4	275,1	200,2	1.381,7
Octobre	350,9	242,1	281,0	39,1	273,9	202,5	1.389,5

* Y compris, en principe, les intérêts capitalisés fin décembre.

2.23. Le concours de la Banque centrale au financement de l'économie.

En principe, le réescompte de la Banque centrale assure l'équilibre entre le volume des crédits distribués par les banques et celui des ressources dont elles disposent, constituées soit par leurs fonds propres, soit par les dépôts de leur clientèle publique ou privée, soit enfin par les prêts qu'elles peuvent obtenir de banques extérieures à la zone d'émission.

Le tableau ci-dessous résume :

- a) l'évolution des crédits distribués par les banques ;
- b) l'évolution de leurs dépôts ;
- c) le déséquilibre existant entre ces deux éléments ;
- d) l'appel au réescompte qui en a été la conséquence.

	30 sept. 1960	31 mars 1961	30 sept. 1961	31 mars 1962	30 sept. 1962
Milliards de francs c.f.a.					
a) <u>Volume des crédits</u>					
A court terme.....	47,3	64,4	54,0	74,5	50,6
A moyen terme	5,8	7,8	9,0	8,9	9,2
Total	53,1	72,2	63,0	83,4	59,8
b) <u>Dépôts bancaires</u>					
des particuliers et entreprises ..	23,3	32,0	30,3	36,4	34,7
des Trésors et Postes.....	6,3	5,4	4,0	9,4	7,9
Total	29,6	37,4	34,3	45,8	42,6
c) <u>Insuffisance des dépôts par rapport aux crédits distribués ...</u>	23,5	34,8	28,7	37,6	17,2
d) <u>Couverture de cette insuffisance</u>					
par réescompte	18,8	32,7	25,4	36,2	16,9
par fonds propres ou emprunts extérieurs	4,7	2,1	3,3	1,4	0,3

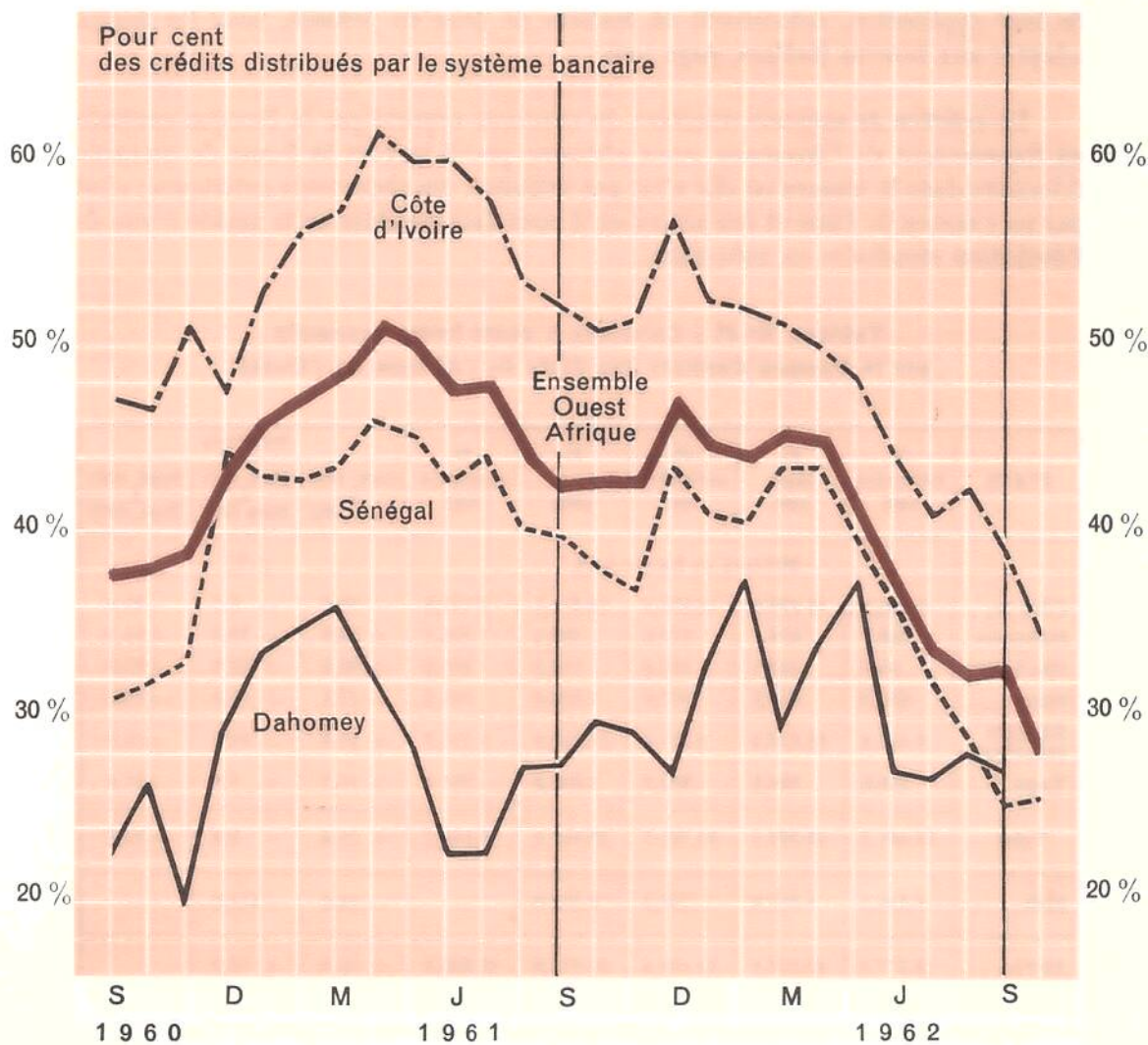
Il apparaît ainsi qu'entre le 30 septembre 1961 et le 30 septembre 1962 l'alimentation de la trésorerie des banques par l'utilisation locale de leurs ressources propres et par des emprunts auprès des banques extérieures s'est amenuisée progressivement, au point même qu'à fin septembre 1962 le recours au réescompte dépassait, de peu il est vrai, le déséquilibre entre les emplois et les dépôts des banques.

Cette évolution tient en partie aux modifications survenues dans le système bancaire car la transformation des agences de la plupart des banques françaises en sociétés de droit local a amené ces dernières à rechercher l'équilibre de leur trésorerie avec leurs possibilités locales propres — et notamment le réescompte — plutôt que par un recours à des aides extérieures.

En outre, l'accroissement des dépôts publics s'est manifesté principalement au profit de banques de développement qui, n'ayant pas localement de possibilités d'emplois immédiats, ont placé leurs excédents de trésorerie à l'extérieur de la zone d'émission.

Ce sont ces deux faits qui expliquent les évolutions constatées.

Concours de la Banque centrale au financement des crédits bancaires à court terme



En ce qui concerne les engagements de réescompte par Etat (*tableau 31*), ils ne s'écartent guère, et pour chacun d'eux, du déséquilibre existant entre le volume des crédits utilisés et celui des dépôts bancaires ; aussi n'appellent-ils aucune observation particulière.

Dans le cadre des prescriptions de ses statuts, la Banque centrale a donné suite à toute demande de concours à moyen terme justifiée par des besoins réels et destinés à compléter le financement d'activités participant au développement de l'économie ouest africaine. Les accords de réescompte donnés au cours du seul premier semestre 1962 se sont élevés à 1.473 millions de francs c.f.a. contre 1.564 millions au cours de toute l'année 1961.

Les taux et conditions des opérations pratiquées par la Banque Centrale, fixés en 1957, sont restés inchangés ; des aménagements ont été apportés aux modalités de leur application, notamment en matière de prise en pension, pour les mieux adapter aux besoins (*tableau, page 100*).

La création de monnaie résultant du concours apporté par la Banque centrale au financement de l'économie ouest africaine prend surtout la forme de monnaie fiduciaire dans la mesure où elle n'est pas utilisée à des règlements extérieurs ; c'est par un examen de l'une et des autres qu'il nous faut conclure cette rapide revue de l'évolution monétaire en 1961-1962.

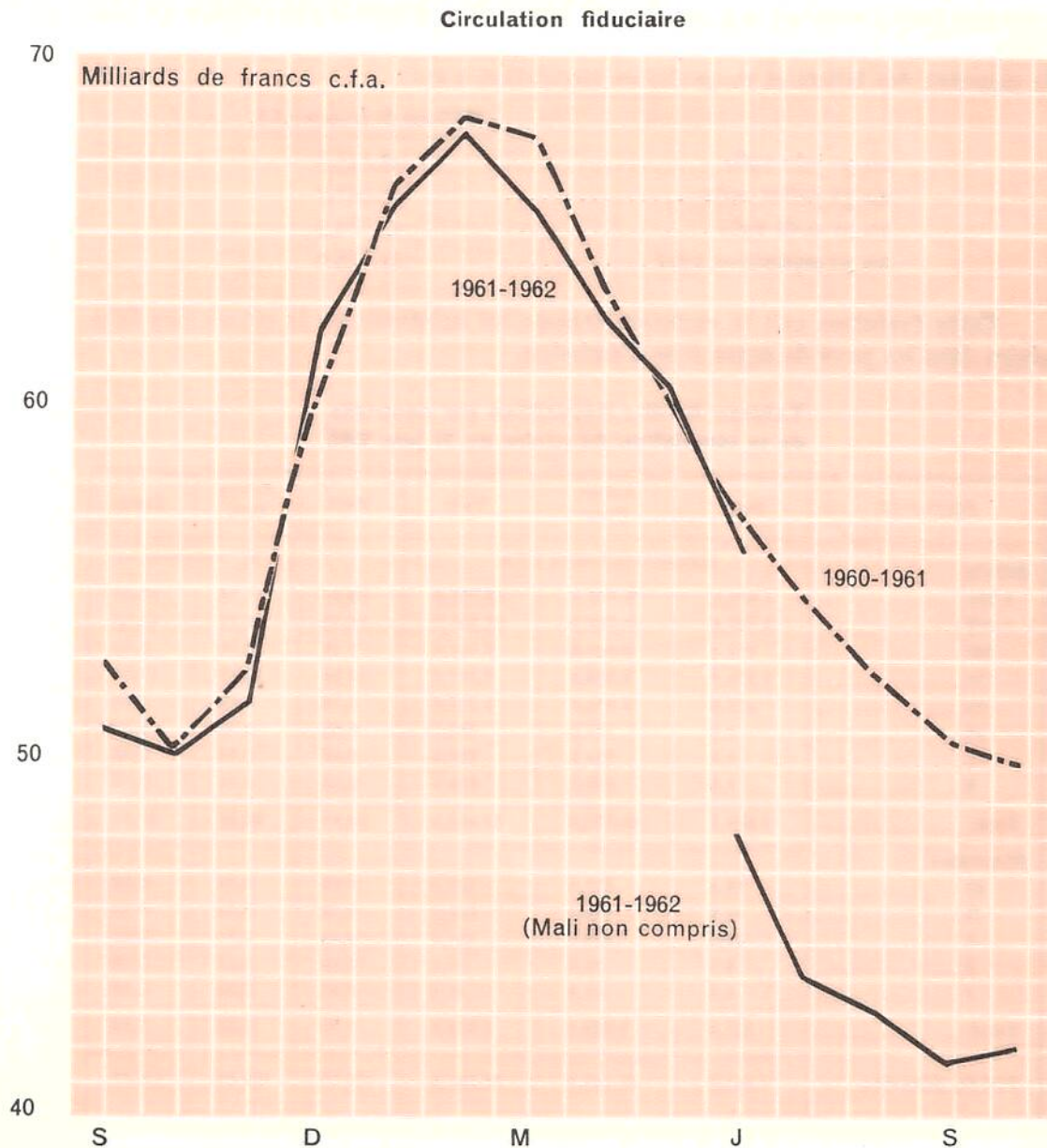
**Tableau N° 31 : Concours à court terme consentis
par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest***

ÉTATS	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	31 mars 1962	30 septembre 1962	Variations		
						Sept. 1960 à Sept. 1961	Mars 1961 à Mars 1962	Sept. 1961 à Sept. 1962
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte Iv. ..	9.190,1	15.295,5	12.253,2	13.814,1	7.101,3	+ 33,3	— 9,7	—42,0
Dahomey .	506,7	874,1	677,0	753,5	776,7	+ 33,6	— 13,8	+14,7
Hte-Volta .	80,0	339,1	240,0	685,0	290,0	+200,0	+102,0	+20,8
Niger	558,0	649,0	407,0	1.080,0	301,3	— 27,1	+ 16,6	—26,0
Sénégal	6.466,9	12.630,3	8.521,2	16.185,0	5.799,7	+ 31,8	+ 28,1	—31,9
Mauritanie								
Togo	440,0	994,2	623,3	1.005,0	761,7	+ 41,7	+ 1,1	+22,2
Total ...	17.241,7	30.782,2	22.721,7	33.522,6	15.030,7	+ 31,8	+ 8,9	—33,8
Mali	1.329,8	1.815,6	734,7	3.853,0	—	— 44,8	+112,2	—
TOTAL ...	18.571,5	32.597,8	23.456,4	37.375,6	15.030,7	+ 26,3	+ 14,7	

* Effets à court terme réescomptés ou pris en pension aux banques et établissements publics de crédit.

2.24. *L'évolution de la monnaie fiduciaire.*

Le montant des billets et pièces de notre émission en circulation a été très comparable à celui, à même date, de l'année précédente, tout au long de la période septembre 1961-juin 1962. Sans doute l'évolution de la circulation fiduciaire dans chacun des Etats a été marquée par les conditions économiques propres à chacun d'eux, mais l'identification de la circulation fiduciaire était alors trop imparfaitement réalisée pour que les données à notre disposition puissent être considérées comme approchant suffisamment de la réalité.



Le 1^{er} juillet 1962, les signes monétaires de notre émission ont cessé d'avoir cours légal au Mali, leur importation interdite et leur échange contre des signes monétaires maliens rendu obligatoire. Ainsi que nous l'avons indiqué, la convention du 21 juillet (article 2) prévoyait que la totalité des billets et pièces de notre émission retirés de la circulation serait remise à notre établissement. Le montant des billets et monnaies qui nous ont été reversés à ce titre s'élève à 7.941.672.485 francs c.f.a.

La décomposition, par catégorie de coupures, de ces signes monétaires retirés de la circulation au Mali est assez différente de celle de l'ensemble des signes monétaires en circulation (*tableau 32*).

Déduction faite des billets provenant de l'échange monétaire effectué au Mali, le montant des billets et monnaies en circulation a été :

	Millions de francs c.f.a.
au 30 juin 1962.....	48.145,6
au 31 juillet 1962	43.947,7
au 31 août 1962	43.084,3
au 30 septembre 1962	41.615,0

Cette évolution suit la variation saisonnière habituelle de la circulation fiduciaire dans les pays de notre zone d'émission.

**Tableau N° 32 : Répartition par coupures
de la circulation fiduciaire au 30 juin 1962**

COUPURES	Mali*	Autres Etats	Total	Mali*	Autres Etats	Total
Billets	Millions de francs c.f.a.			%		
5.000	1.552,5	15.202,5	16.755,0	19,55	31,58	29,87
1.000	3.792,6	20.089,0	23.881,6	47,75	41,72	42,58
500	615,9	2.541,5	3.157,4	7,76	5,28	5,63
100	1.378,7	6.368,6	7.747,3	17,36	13,23	13,81
50	457,5	1.915,9	2.373,4	5,76	3,98	4,23
25	4,2	184,9	189,1	0,05	0,38	0,34
10	1,4	164,8	166,2	0,02	0,34	0,30
5	1,3	197,7	199,0	0,02	0,41	0,35
Total	7.804,1	46.664,9	54.469,0	98,27	96,92	97,11
Monnaies						
25	55,4	471,9	527,3	0,69	0,98	0,94
10	44,6	478,4	523,0	0,56	0,99	0,93
5	35,0	456,9	491,9	0,44	0,95	0,88
2	2,1	32,0	34,1	0,03	0,07	0,06
1	0,5	41,5	42,0	0,01	0,09	0,08
Total	137,6	1.480,7	1.618,3	1,73	3,08	2,89
TOTAL GÉNÉRAL	7.941,7	48.145,6	56.087,3	100,00	100,00	100,00

* Billets et pièces remis à la B. C. E. A. O. par la Banque de la République du Mali après l'échange monétaire de juillet 1962.

2.25. La balance des règlements extérieurs.

Le solde général de l'ensemble des règlements exécutés entre notre zone d'émission et l'extérieur se balance, s'il est négatif, par prélèvement sur les disponibilités extérieures de la Banque centrale ou, s'il est positif, par versement à ce même compte; les variations du montant des disponibilités extérieures de la Banque centrale traduisent donc le solde général des règlements extérieurs.

Mouvement des disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O.

<u>Situation au 30 septembre</u>	<u>Compte d'opérations</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	<u>Variation annuelle</u>
Millions de francs c.f.a.				
1955.....	4.748	7	4.755	—
1956.....	11.520	59	11.579	+ 6.824
1957.....	15.778	68	15.846	+ 4.267
1958.....	18.267	351	18.618	+ 2.772
1959.....	26.011	417	26.428	+ 7.810
1960.....	26.598	234	26.832	+ 506
1961.....	20.997	106	21.103	— 5.729
1962.....	27.747	331	28.078	+ 6.975

Les disponibilités extérieures de la Banque centrale ont donc enregistré un accroissement au cours de la campagne 1961-1962 de 6,9 milliards au lieu d'une diminution de 5,7 milliards comptabilisés au cours de la précédente campagne (a). Cette évolution doit cependant s'apprécier compte tenu des opérations l'ayant provoquée et que le *tableau 33* précise pour les deux dernières campagnes.

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, l'évolution des disponibilités de la Banque a été affectée par les mouvements des placements des Trésors ouest africains en France. Un accroissement des placements extérieurs des Trésors ouest africains nécessite une conversion de francs c.f.a. en francs français, lesquels sont prélevés sur les disponibilités de la Banque, celles-ci diminuent en conséquence; à l'inverse, le rapatriement des placements extérieurs des Trésors accroît les disponibilités de la Banque centrale; dans un cas comme dans l'autre, le montant total des disponibilités extérieures de la zone d'émission n'est pas affecté, il y a simplement transfert d'avoirs extérieurs entre la Banque centrale et les Trésors publics.

(a) Au cours du mois d'octobre 1962, les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O. se sont réduites de 1.405 millions de francs c.f.a.; la raison principale en est le versement de la contre-valeur de 1.833 millions de francs c.f.a. effectué à la Banque de la République du Mali en règlement du transfert de l'émission au Mali.

Tableau N° 33 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la Banque Centrale*

PÉRIODES	1 ^{er} octobre 1980 - 30 septembre 1981			1 ^{er} octobre 1981 - 30 septembre 1982		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
	Millions de francs c.f.a.					
Trésors ouest africains						
Transferts pour placements	6.551	11.530	- 4.979	16.393	12.732	+ 3.661
Autres opérations	5.168	11.530	- 6.362	14.744	11.166	+ 3.576
	1.383	-	+ 1.383	1.649	1.564	+ 85
Trésor français						
Prélèvements et versements locaux	47.265	12.343	+ 34.922	43.046	10.846	+ 32.200
Règlement créance B.C.E.A.O.	45.877	12.343	+ 33.534	41.658	10.846	+ 30.812
	1.388	-	+ 1.388	1.388	-	+ 1.388
Caisse Centrale de Coopération Economique						
	6.284	2.627	+ 3.657	10.046	2.255	+ 7.791
Banques						
Transferts	35.136	67.292	- 32.156	39.407	67.457	- 28.050
Encaissements effets en France	21.585	67.292	- 45.707	24.539	67.457	- 42.918
	13.551	-	+ 13.551	14.768	-	+ 14.768
Opérations sur billets						
Sur billets B.C.E.A.O.	296	7.956	- 7.660	94	8.477	- 8.383
Sur autres billets.....	-	7.490	- 7.490	-	7.913	- 7.913
	296	466	- 170	94	564	- 470
B.C.E.A.O.						
Souscription F.M.I.	1.365	878	+ 487	1.008	1.252	- 244
Autres opérations	-	-	-	-	184	- 184
	1.365	878	+ 487	1.008	1.068	- 60
TOTAL GÉNÉRAL	96.897	102.626	- 5.729	109.994	103.019	+ 6.975

* Y compris les opérations de l'agence de Bamako jusqu'au 30 juin 1982.

L'évolution du solde des règlements extérieurs doit donc s'apprécier déduction faite de ces mouvements des disponibilités extérieures des Trésors publics ouest africains.

	Campagnes	
	1960-1961	1961-1962
	Millions de francs c.f.a.	
Solde général des opérations (tableau 33, dernière ligne) .	— 5.729	+ 6.975
Solde des transferts pour placements des Trésors ouest africains	— 6.362	+ 3.576
Solde net des règlements extérieurs	+ 633	+ 3.399

Les règlements extérieurs de la zone d'émission de la Banque (Mali compris jusqu'au 30 juin 1962) ont donc présenté un très léger solde positif (+ 0,6 milliard) pour la campagne 1960-1961 et un solde plus substantiel en 1961-1962 (+ 3,4 milliards).

Cette évolution résulte de la conjugaison de trois mouvements :

- une contraction sensible du solde débiteur des transferts autres que ceux des Trésors publics et de la Caisse Centrale de Coopération Economique ;
- une réduction des apports nets du Trésor français ;
- un accroissement des transferts sur l'ouest africain exécutés sur ordre de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Le premier de ces mouvements est celui dont l'effet est le plus marqué ; le déséquilibre fondamental des transferts autres que ceux des Trésors publics et de la C.C.C.E., considérés dans leur ensemble, qu'ils aient été exécutés directement par la Banque ou par l'intermédiaire des services postaux, a, en effet, sensiblement diminué, passant de 58,6 à 52,9 milliards de francs c.f.a.

Balance des règlements extérieurs autres que ceux des Trésors publics et de la C.C.C.E.

	1960-1961	1961-1962
	Milliards de francs c.f.a.	
a) <u>Exécutés par B.C.E.A.O.</u>		
— Transferts et encaissements p/c banques.....	— 32,2	— 28,0
— Opérations de change de billets	— 7,7	— 8,4
— Opérations diverses B.C.E.A.O.	+ 0,5	— 0,2
	— 39,4	— 36,6
b) <u>Transferts par Poste</u>	— 19,2	— 16,3
	— 58,6	— 52,9

Cependant, si les transferts par voie postale initiés par les particuliers ou par les banques, ainsi que les transferts demandés directement à la B.C.E.A.O. par les banques, marquent un moindre déséquilibre, il n'en est pas de même des transferts sur l'extérieur exécutés par la voie, anormale à cette échelle, de l'échange à l'extérieur de billets de notre émission ; les opérations de cette nature se sont en effet traduites par une ponction de 8,4 milliards de francs c.f.a. sur les avoirs extérieurs de la Banque centrale pour la période 1^{er} octobre 1961-30 septembre 1962. Il est vrai que n'avait pu encore se manifester l'effet de la décision prise en juillet 1962, par les Gouvernements des Etats de notre zone d'émission, de limiter à 75.000 francs c.f.a. le montant des billets de notre émission pouvant être emportés par les voyageurs (tableau 34).

**Tableau N° 34 : Billets ouest africains échangés
aux banques françaises par la Banque de France***

MOIS	1958	1959	1960	1961	1962
Millions de francs c.f.a.					
Janvier	33	50	227	169	741
Février	64	88	240	196	698
Mars	113	142	339	310	728
Avril	149	258	331	334	621
Mai	160	322	359	557	710
Juin	160	279	417	808	936
Juillet.....	252	331	585	497	821
Août.....	199	261	878	457	207
Septembre	254	206	724	556	167
Octobre	178	187	799	253	218
Novembre	112	156	713	448	289
Décembre.....	70	214	110	695	100
TOTAL	1.744	2.494	5.722	5.280	6.236

* Ces données ne comprennent pas les échanges effectués directement par la Banque de France à ses clients particuliers, le montant de ces échanges a été de 215 millions de francs c.f.a. en 1962.

La contraction des *règlements du Trésor français* dans les Etats de notre zone d'émission est d'autant plus forte que la réduction des prélèvements effectués aux caisses des agences de la B.C.E.A.O. s'accompagne d'une diminution des ressources locales du Trésor français résultant du moindre déficit des transferts extérieurs par Poste.

	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>
	Milliards de francs c.f.a.	
Prélèvements à la B.C.E.A.O. des comptables publics français	34,9	32,2
Ressources locales résultant du solde des transferts postaux.....	19,2	16,3
<u>Total des ressources</u>	<u>54,1</u>	<u>48,5</u>

Cette réduction des apports nets du Trésor français résulte, pour partie seulement, d'une diminution réelle des dépenses sur fonds publics français (notamment des dépenses d'entretien des forces armées françaises), mais également de l'utilisation de procédure de règlements ne faisant plus intervenir les comptables publics français dans l'ouest africain (règlements en France de la rémunération des agents français de l'assistance technique, de certains marchés de travaux, des subventions aux organismes publics français d'assistance technique).

La campagne 1961-1962 se signale, par contre, par un brusque et relativement considérable accroissement du solde créditeur (pour notre zone d'émission) des transferts initiés par la *Caisse Centrale de Coopération Economique* (C.C.C.E.), tant pour le règlement de ses opérations que de celles du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) de la République française ou du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dont elle est également l'agent financier dans les Etats de l'ouest africain. Ce solde créditeur est en effet passé de 3,7 à 7,8 milliards de francs c.f.a. en raison principalement du développement des règlements effectués pour le compte du Fonds Européen.

Ces apports de fonds publics français et européens ont permis l'équilibre de la balance des règlements extérieurs de notre zone d'émission, laissant même un solde créditeur de 3,4 milliards de francs c.f.a. en 1961-1962.

Tableau N° 35 : Balance des règlements extérieurs exécutés par la B.C.E.A.O.
(1^{er} octobre 1961 - 30 septembre 1962)

OPÉRATIONS p ^r cpte ÉTATS	Trésor Français	Créance Etat s/B. A. O.	C. C. C. E.	Banques	Trésors O. A. Opérations diverses	Total	Trésors O. A. Placements extérieurs (a)	Souscription Quota or F. M.I.	TOTAL
Millions de francs c.f.a.									
Côte d'Ivoire ..	+ 4.886	+ 486	+ 1.152	+ 2.179	— 957	+ 7.746	—	—	+ 7.746
Dahomey	+ 4.005	+ 70	+ 1.294	— 3.696	— 54	+ 1.620	—	—	+ 1.620
Haute-Volta....	+ 3.155	+ 14	+ 888	— 7.374	+ 1.368	— 1.949	+ 1.399	—	— 550
Niger	+ 3.651	+ 70	+ 739	— 3.742	—	+ 718	—	—	+ 718
Sénégal- Mauritanie ...	+ 13.562	+ 694	+ 2.809	— 7.218	— 153	+ 9.694	+ 2.277	— 184	+ 11.787
Togo	+ 605	+ 54	+ 238	— 1.424	— 119	— 646	— 100	—	— 746
Total	+ 29.865	+ 1.388	+ 7.120	— 21.275	— 85	+ 17.183	+ 3.576	— 184	+ 20.575
Mali (b)	+ 947	—	+ 671	— 6.775	—	— 5.157	—	—	— 5.157
Transferts scripturaux...	+ 30.812	+ 1.388	+ 7.791	— 28.050	+ 85	+ 12.026	+ 3.576	— 184	+ 15.418
Opérations non localisées — sur billets B.C.E.A.O.									
— sur autres billets									
— divers, B.C.E.A.O.									
BALANCE GÉNÉRALE									
						— 7.913			— 7.913
						— 470			— 470
						— 60			— 60
						+ 3.583	+ 3.576	— 184	+ 6.975

(a) Les placements extérieurs s'inscrivent au débit (—), les rapatriements de placements au crédit (+).

(b) 1^{er} octobre 1961 — 30 juin 1962.

Balance des règlements extérieurs

	1960-1961	1961-1962
	Milliards de francs c.f.a.	
<i>Transferts nets</i>		
a) du Trésor français et de la C.C.C.E. (y compris F.E.D.)	+ 57,8	+ 56,3
b) Autres	— 58,6	— 52,9
<i>a + b</i>	— 0,8	+ 3,4
c) des Trésors ouest africains (placements non compris)	+ 1,4	
<u>Balance générale</u>	+ 0,6	+ 3,4

Ce léger solde positif de la balance des règlements extérieurs est inégalement réparti entre les Etats de notre zone d'émission, ainsi qu'il ressort d'une première tentative d'estimation de la balance générale des règlements extérieurs de chacun d'eux (a).

Balance des règlements extérieurs 1961-1962

Etats	Transferts nets du Trésor français et de la C.C.C.E.	Autres transferts (nets)	Balance générale
	Milliards de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	+ 10,1	— 5,1	+ 5,0
Dahomey	+ 5,4	— 5,2	+ 0,2
Haute-Volta	+ 5,2	— 7,0	— 1,8
Niger	+ 6,4	— 6,3	+ 0,1
Sénégal-Mauritanie	+ 25,9	— 21,0	+ 4,9
Togo	+ 1,2	— 1,1	+ 0,1
Ensemble	+ 54,2	— 45,7	+ 8,5
Mali (9 mois)	+ 2,1	— 7,2	— 5,1
Total	+ 56,3	— 52,9	+ 3,4

(a) S'il est possible d'établir, avec une précision assez satisfaisante, pour chacun des Etats, la balance des règlements extérieurs exécutés par « voie scripturale », il n'en est pas encore de même des transferts réalisés par change de billets dont le montant est extrêmement important, tant hors de la zone d'émission qu'à l'intérieur de celle-ci. Sur la base des données en notre possession, une première estimation de ces règlements a été tentée et utilisée pour la construction du tableau ci-dessous ; elle demeure très imparfaite, aussi convient-il de n'accorder qu'une valeur indicative aux données présentées.

Encore que de grossières extrapolations aient dû être utilisées pour le calcul de certaines des données incorporées au tableau ci-dessus (essentiellement les transferts par mouvements de billets), la répartition présentée doit être cependant assez proche de la réalité.

L'importance des apports nets du Trésor public français n'est pas le seul trait notable de la balance des règlements extérieurs du groupe Sénégal-Mauritanie ; celle-ci se caractérise également par un solde positif important des règlements avec les autres Etats de la zone d'émission.

Estimation des transferts entre Etats de la zone d'émission

en 1961-1962

<u>Etats</u>	<u>Transferts scripturaux</u>	<u>Mouvements de billets (a)</u>	<u>Total</u>
Solde en milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	+ 0,1	— 1,1	— 1,0
Dahomey	— 0,9	— 0,6	— 1,5
Haute-Volta	— 3,0	+ 0,4	— 2,6
Niger	— 3,0	+ 0,2	— 2,8
Sénégal-Mauritanie	+ 7,3	— 0,5	+ 6,8
Togo	— 0,3	+ 0,8	+ 0,5
Total	+ 0,2	— 0,8	— 0,6
Mali (9 mois)	— 0,2	+ 0,8	+ 0,6

La concentration sur le Sénégal, en 1961-1962, des disponibilités de trésorerie de la zone d'émission est en partie la conséquence des moindres besoins de financement de l'activité commerciale en Côte d'Ivoire, due elle-même à la brusque et profonde baisse de la récolte de café et à la liquidation des stocks de ce produit, reliquats des campagnes antérieures ; à l'inverse, la commercialisation de la forte récolte 1960-1961 et le financement des stocks reportés avaient attiré en Côte d'Ivoire un montant non négligeable de disponibilités en provenance d'autres Etats de la zone d'émission.

(a) Les données relatives aux règlements extérieurs par mouvements de billets entre Etats inscrites ici ne peuvent traduire la réalité de ceux-ci, non seulement parce qu'elles résultent d'extrapolations d'informations partielles, mais aussi, et peut-être davantage encore, parce que ces informations résultent de la constatation de l'origine des billets reversés aux caisses de l'institut d'émission et qu'il n'y a naturellement pas coïncidence entre le moment de l'introduction d'un billet dans un Etat donné et sa remise à la caisse de l'agence de l'institut d'émission.

Transferts scripturaux entre Etats (a)

	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>
Solde en milliards de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	+ 2,6	+ 0,1
Dahomey	— 1,2	— 0,9
Haute-Volta	— 3,3	— 3,0
Niger	— 2,6	— 3,0
Sénégal-Mauritanie.....	+ 5,0	+ 7,3
Togo	+ 0,2	— 0,3
Total.....	+ 0,7	+ 0,2
Mali (9 mois).....	— 0,7	— 0,2

Sans doute les règlements entre Etats de la zone d'émission ne sont que de modeste montant comparé à celui des règlements avec les autres pays ; leur importance est cependant loin d'être négligeable, encore que diminuée par l'effet de mesures fiscales peu favorables à l'échange des marchandises, d'un climat social contraire à l'emploi hors de son pays d'origine de personnel qualifié africain, et enfin de la division de la gestion de la trésorerie des entreprises dont l'activité s'exerce en plusieurs Etats.

S'il est vrai que l'essor économique des pays de l'ouest africain dépend d'une réelle harmonisation de leurs plans de développement, d'un accroissement de leurs échanges réciproques, en bref d'une intégration de leurs économies, les règlements financiers entre Etats ouest africains ne pourront que croître et la facilité de leur exécution apportera la plus réelle des contributions à cette évolution ; il n'est point d'organisation s'y prêtant mieux que celle de l'Union Monétaire, telle qu'elle a été réalisée par le Traité du 12 mai 1962, dont le régime antérieur était la préfiguration.

*
* *

En résumé, l'évolution de la situation monétaire de notre zone d'émission au cours de la campagne 1961-1962 se caractérise principalement par :

— un allègement des engagements des entreprises motivé par une diminution des besoins de financement de la commercialisation (achats et stockage) des productions agricoles ;

(a) Les données disponibles ne permettent pas une estimation acceptable des mouvements de billets entre Etats en 1960-1961.

- un accroissement du recours aux obligations cautionnées par lequel certaines entreprises ont tenté d'échapper à la politique de crédit ;
- un sensible accroissement des dépôts en banque ;
- un moindre recours aux facilités de la Banque centrale, les ressources des banques ayant augmenté et la demande de crédit ayant diminué ;
- un nouvel accroissement des transferts sur l'extérieur par la voie anormale de l'échange à l'extérieur de billets de notre émission ;
- une contraction du solde débiteur de la balance des règlements « privés » extérieurs par « voie normale » (banques et postes) résultant sans doute d'une plus stricte adaptation des crédits consentis aux besoins des entreprises.

Le rapport des disponibilités extérieures de la Banque centrale à ses engagements à vue est demeuré convenable, bien qu'inférieur, durant les sept premiers mois de l'année 1962, à son niveau à même date en 1961 (a).

(a) L'exécution des opérations de transfert de l'émission au Mali ne permet pas d'apprécier convenablement les rapports des trois derniers mois de l'exercice.

Tableau N° 36 : Rapport des disponibilités extérieures aux engagements à vue de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ANNÉES FIN DE MOIS	1961			1962		
	Disponibilités extérieures	Engagements à vue	Disp./Engag ^t	Disponibilités extérieures	Engagements à vue	Disp./Engag ^t
	Millions de francs c.f.a.		%	Millions de francs c.f.a.		%
Janvier	30.842	68.456	45,1	25.966	67.215	38,6
Février	29.309	69.538	42,1	27.063	69.184	39,1
Mars	28.283	69.087	40,9	22.583	67.432	33,5
Avril	23.966	65.581	36,6	21.240	64.550	32,9
Mai	24.519	62.628	39,2	23.742	62.397	38,0
Juin	24.372	58.535	41,6	24.045	58.971	40,8
Juillet	22.351	56.746	39,4	24.089	55.016	43,8
Août	22.207	54.275	40,9	25.959	51.782	50,1
Septembre	21.103	52.301	40,3	28.078	46.587	60,3
Octobre	22.258	52.210	42,6	26.673	45.746	58,3
Novembre	22.290	53.319	41,8			
Décembre	26.322	64.441	40,8			

2.3. La situation monétaire au 31 octobre 1962.

La prise en charge de l'émission monétaire par une nouvelle organisation, le 1^{er} novembre 1962, confère un intérêt particulier à l'établissement, à cette date, d'une situation monétaire générale dont la signification gagne encore au fait qu'elle est dressée à ce moment de l'année où l'activité économique ouest africaine connaît une période de calme, particulièrement dans ses aspects monétaires et financiers. Cette particularité devra cependant être prise en considération lors de l'appréciation des données présentées, circulation fiduciaire, dépôts, crédits étant en effet à leur montant minimum annuel.

Par ailleurs, l'achèvement au cours du mois d'octobre des opérations de transfert du service de l'émission au Mali ne laisse plus inscrits, au bilan au 31 octobre 1962 de notre établissement, que les éléments d'actif et de passif correspondant à son activité dans la zone d'émission de la nouvelle Banque centrale.

Bien que « l'identification » des billets émis par chacune des agences de la Banque centrale depuis novembre 1961 n'affectât, au 31 octobre 1962, que 62,7 % du montant total des billets en circulation (soit 60,6 % de l'ensemble de la circulation fiduciaire, billets et pièces), il a paru que les données disponibles permettaient de tenter une première estimation des disponibilités monétaires et de leurs contreparties dans chacun des sept Etats de la zone d'émission.

2.31. Disponibilités monétaires.

Les disponibilités monétaires recensées au *tableau 37* s'élèvent à 103,1 milliards de francs c.f.a., dont :

- 1,6 milliard inscrit à des comptes en francs c.f.a. ouverts dans les écritures de la Banque centrale à des banques ou institutions financières étrangères ou internationales,
- 21,5 milliards détenus par les Trésors publics et Offices postaux des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
- 80,0 milliards supposés détenus par des « entreprises et particuliers », encore que dans ce montant soient inclus les avoirs des représentations des gouvernements étrangers en Afrique occidentale (notamment payeurs de France, comptables des corps de troupe français, ambassades, etc.).

L'évaluation faite des *disponibilités des Trésors publics et Offices postaux ouest africains* ne tient pas seulement compte des disponibilités locales (encaisses, comptes, à la Banque centrale et dans les établissements de crédit ouest africains), mais également de « dépôts spéciaux » effectués à la Caisse des Dépôts et Consignations française ou au Trésor français, ces derniers par l'entremise de la B.C.E.A.O. ; les conditions de placement et d'utilisation de ces dépôts conduisent à les assimiler, en effet, à des disponibilités locales. A la date d'établissement de la situation, la séparation entre le Trésor public français et le Trésor national n'était pas encore réalisée en certains Etats (Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger), aussi l'évaluation des disponibilités propres des Trésors nationaux y est-elle arbitraire.

Tableau N° 37 : Estimation des disponibilités monétaires au 31 octobre 1962

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Millions de francs c.f.a.								
D1 - Disponibilités des particuliers et entreprises								
11 - Billets et jetons	14.199	3.014	2.294	1.928	1.831	12.013	2.247	37.526
12 - Comptes courants à la B.C.E.A.O.	101	5	—	—	—	145	—	251
13 - Dépôts en banques commerciales	10.743	2.088	1.809	719	656	12.402	1.021	29.438
14 - Dépôts dans les établis. publics de crédit...	1.949	56	107	21	1.114	2.947	73	6.267
15 - Avoirs en compte courant postal	1.647	817	583	223	494	3.023	105	6.892
Total D1	28.639	5.980	4.793	2.891	4.095	30.530	3.446	80.374
D2 - Disponibilités des Trésors publics et Postes								
21 - Billets et jetons	746	499	696	571	430	679	108	3.727
22 - Comptes courants à la B.C.E.A.O.	115	215	17	—	15	590	32	984
23 - Dépôts en banques commerciales	—	—	39	666	37	554	—	1.296
24 - Dépôts dans les établis. publics de crédit...	3.134	89	32	—	1.043	2.055	5	6.358
25 - Dépôts spéciaux extérieurs	—	—	—	—	131	7.965	709	8.805
Total D2	3.995	803	784	1.237	1.656	11.843	852	21.170
D1 + D2	32.634	6.783	5.577	4.128	5.751	42.373	4.298	101.544
D3 - Correspondants extérieurs								
31 - Billets et jetons	—	—	—	—	—	—	—	—
32 - Balance créditrice de leur compte à la B.C.E.A.O.	259	2	17	1	13	894	402	1.588
D = D1 + D2 + D3	32.893	6.785	5.594	4.129	5.764	43.267	4.700	103.132

Les *disponibilités monétaires des particuliers et entreprises privées et publiques* s'élèvent à 80 milliards de francs c.f.a. Cette estimation néglige les billets de notre émission pouvant être détenus hors de notre zone d'émission (France, Suisse, Mali, Nigéria, etc.), dont nous ignorons le montant, à l'exception de celui des billets détenus par la Banque de France (125 millions de francs c.f.a. seulement au 31 octobre 1962).

Encore que cette base de référence ne soit point exempte de critique, il est tentant d'évaluer, à fin de comparaison, le montant des disponibilités monétaires par habitant. Malheureusement, la population des différents Etats ouest africains est plus mal connue encore que leurs disponibilités monétaires ; les rapports calculés ci-après sont donc des plus approximatifs.

Disponibilités monétaires par habitant au 31 octobre 1962

	<u>Population estimée au 31 octobre 1962</u>	<u>Disponibilités monétaires francs c.f.a. par habitant</u>
Côte d'Ivoire	3.600.000	7.955
Dahomey	2.200.000	2.718
Haute-Volta	4.500.000	1.065
Mauritanie	850.000	3.401
Niger	3.100.000	1.321
Sénégal	3.250.000	9.393
Togo	1.500.000	2.297
<u>Ensemble</u>	<u>19.000.000</u>	<u>4.230</u>

La grande dispersion du rapport « disponibilités par habitant » doit être relevée. Elle peut être pour partie provoquée par l'imprécision de nos connaissances démographiques d'une part, notre insuffisante localisation de la circulation fiduciaire d'autre part (a).

Les disponibilités monétaires peuvent être détenues sous forme soit de billets et pièces (monnaie fiduciaire), soit de dépôts en banque ou en comptes courants postaux (monnaie scripturale).

L'utilisation des services bancaires et postaux étant encore peu répandue dans la population ouest africaine, la monnaie fiduciaire constitue une part importante des disponibilités monétaires ; cependant, cette proportion était inférieure à 50 % (46,7 %) au 31 octobre 1962, moment où, il est vrai, la circulation fiduciaire est à son minimum annuel ; elle varie également sensiblement selon les Etats.

(a) En France, les disponibilités monétaires étaient, au 30 septembre 1962, de 2.871,43 NF par habitant, soit 143.571 francs c.f.a. ou 34 fois la moyenne ouest africaine. Mais, pour être significatif, un tel rapprochement devrait être corrigé de l'importance relative du produit national brut « monétarisé ».

Tableau N° 38 : Estimation de la circulation fiduciaire au 31 octobre 1962

ÉTATS	Population estimée 1962	Circulation fiduciaire			
		Total	Part. et Entreprises	Total	Part. et Entreprises
	1.000 habit.	Millions francs c.f.a.		Francs c.f.a. par habit.	
Côte d'Ivoire.....	3.600	15.304	14.199	4.250	3.916
Dahomey	2.200	3.552	3.014	1.614	1.370
Haute-Volta	4.500	2.999	2.294	666	510
Mauritanie	850	2.559	1.928	3.010	2.268
Niger	3.100	2.281	1.831	736	591
Sénégal	3.250	13.048	12.013	4.015	3.696
Togo	1.500	2.363	2.247	1.575	1.498
Ensemble	19.000	42.106	37.526	2.216	1.975

Tableau N° 39 : Circulation fiduciaire par habitant

ÉTATS	Population estimée 1962	Circulation fiduciaire minimale	Date d'estimation de la circulation
	1.000 habitants	Francs cfa/hab.	Année 1962
Algérie	10.500	10.210	30 novembre
Egypte	27.000	5.097	31 août
Maroc	12.300	4.236	31 octobre
Tunisie	4.400	9.570	31 octobre
Ghana	7.000	3.094	30 septembre
Nigeria	53.000	892	30 septembre
Soudan	12.300	1.420	31 octobre
Afrique Equatoriale (a)	5.200	2.367	31 juillet
Cameroun	4.900	1.728	30 septembre
Mali	4.200	1.891	30 juin
Madagascar et Comores	5.900	2.262	30 avril
Côte d'Ivoire	3.600	4.251	31 octobre
Dahomey	2.200	1.614	»
Haute-Volta	4.500	666	»
Mauritanie	850	3.010	»
Niger	3.100	736	»
Sénégal	3.250	4.015	»
Togo	1.500	1.575	»
U.M.O.A. + Togo	19.000	2.216	»

(a) République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon et Tchad.

Proportion de la monnaie fiduciaire dans les disponibilités monétaires

Côte d'Ivoire	48,9 %	Mauritanie	66,7 %
Dahomey	50,4 %	Niger	44,7 %
Haute-Volta	47,9 %	Sénégal.....	39,3 %
Togo.....	65,2 %		

La position, à première vue, singulière du Togo peut s'expliquer par l'importance relativement grande en ce pays des transactions du commerce africain réglées en espèces.

2.32. La monnaie fiduciaire.

Les billets et monnaies de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en circulation au 31 octobre 1962 atteignaient un montant de 42.105.809.741 francs c.f.a. Leurs détenteurs connus étaient les suivants :

	Millions de francs c.f.a.
Banque de France	125
Banques et établissements publics de crédit Ouest Afrique	853
Trésoriers et agences spéciales	3.727

Le solde, soit 37.351 millions de francs c.f.a., est dans sa grande majorité détenu par les « particuliers et entreprises » (publiques et privées) de notre zone d'émission ; en fait, leurs encaisses doivent être moindres car des billets de notre émission sont détenus en Guinée, au Mali, au Nigeria, etc.

Le montant des billets et monnaies détenus par les caisses publiques, s'il est faible dans certains Etats, est par contre relativement considérable dans d'autres, la moyenne pour l'ensemble des Etats étant de 8,8 %.

Tableau N° 40 : Répartition de la circulation fiduciaire au 31 octobre 1962*

ÉTATS	Circulation fiduciaire estimée (a)	Encaisse des			Encaisse supposée des partic. et entrepr. a — (b + c + d)	Proportion des encaisses publiques $\frac{c + d}{a}$
		Banques (b)	Trésoreries et Pateries (c)	Agences spéciales (d)		
		Millions de francs c.f.a.				%
Côte d'Ivoire	15.304	359	123	623	14.199	4,8
Dahomey.....	3.552	39	360	139	3.014	14,0
Haute-Volta	2.999	9	95	601	2.294	23,2
Mauritanie.....	2.559	60	272	299	1.928	22,3
Niger	2.281	20	17	413	1.831	18,8
Sénégal	13.048	356	289	390	12.013	5,2
Togo.....	2.363	10	27	79	2.247	4,5
ENSEMBLE	42.106	853	1.183	2.544	37.526	8,8
Répartition%	100,0	2,0	2,8	6,0	89,2	

* Note : La circulation fiduciaire est au mois d'octobre au minimum de variation annuelle liée à la commercialisation des récoltes.

Si elle était possible, une réduction des « encaisses oisives » détenues par les caisses publiques contribuerait à une meilleure mobilisation des ressources monétaires.

La majeure partie des billets et pièces en circulation étant détenue par la population africaine, il est d'un intérêt particulier d'apprécier le montant de l'encaisse moyenne par habitant. Pour l'ensemble des sept Etats de notre zone d'émission, elle était de 1.975 francs c.f.a., à ne tenir compte que de la partie de la circulation fiduciaire estimée détenue par les « particuliers et entreprises », et de 2.216 francs c.f.a., calculée sur le montant total de la circulation fiduciaire (a).

Cette dernière « encaisse moyenne » est très voisine de celle des autres « zones d'émission » des pays de l'Union Africaine et Malgache dont l'unité monétaire est également le franc c.f.a.

Instituts d'émission	Population de la zone d'émission	Circulation fiduciaire (b)	
	Milliers d'habitants	Millions Francs c.f.a.	Francs c.f.a. par habit.
Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun	10.100	20.978	2.077
Institut d'Emission Malgache (c)	5.900	13.345	2.262
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	19.000	42.106	2.216

Le *tableau 39* permet la comparaison de l'encaisse moyenne par habitant des sept Etats de notre zone d'émission et de onze autres pays africains. L'incertitude des données démographiques et l'utilisation des taux officiels de change pour la transformation en francs c.f.a. des encaisses exprimées en devises étrangères affectent évidemment beaucoup la précision de ces estimations ; elles constituent cependant une contribution à une appréciation de l'état de développement de l'économie monétaire dans les différents pays d'Afrique.

Les « espèces » en circulation dans notre zone d'émission se caractérisent par la large prédominance des billets sur les monnaies métalliques et un grand usage des « petites coupures », encore que l'accroissement du revenu nominal, qu'il résulte du progrès du revenu réel ou de la dépréciation générale de la monnaie, tende à développer l'utilisation des plus fortes coupures au détriment des petites.

(a) Cette dernière donnée étant la seule connue avec précision dans beaucoup de pays a été retenue pour les comparaisons internationales tentées ci-après.

(b) Circulation fiduciaire au minimum de fin de mois : 31 août pour la B.C.E.A.E.C., 30 avril pour l'Institut d'émission malgache, 31 octobre pour la B.C.E.A.O.

(c) Y compris billets de la Banque de Madagascar et des Comores en circulation au Comores.

Si la substitution aux petites coupures de 5, 10 et 25 francs de monnaies métalliques s'est poursuivie (*tableau 40*), le montant total des monnaies métalliques en circulation ne présente toujours qu'une faible partie du montant total de la monnaie fiduciaire : 3,5 % au 31 octobre 1962.

Le développement de l'usage des « grosses coupures » est mis en lumière par une comparaison entre les compositions de la circulation fiduciaire au 31 octobre 1957 (après reprise par la Banque centrale de l'émission des monnaies métalliques) et au 31 octobre 1962.

Billets de :	Pour cent du montant de la circulation	
	31 octobre 1957	31 octobre 1962
5.000 francs	21,8	30,7
1.000 —	41,3	41,7
500 —	6,1	5,2

La demande croissante de « grosses coupures » a contribué à accélérer l'identification, selon les agences émettrices, de la circulation fiduciaire. Le pourcentage des billets en circulation portant l'indice distinctif de l'agence émettrice était, au 31 octobre 1962, de 86 % pour les billets de 5.000 francs, de 67 % pour les billets de 1.000 francs, et de 78 % pour ceux de 500 francs.

Tableau N° 41 : Substitution de monnaies métalliques aux petites coupures

SIGNES MONÉTAIRES	31 octobre 1957	31 octobre 1958	30 septembre 1959	31 octobre 1960	31 octobre 1961	31 octobre 1962
25 F	Millions de francs c.f.a.					
Billets	987,8	437,9	289,9	231,7	201,3	181,0
Pièces	177,6	363,6	433,2	474,2	533,5	466,5
Total	1.165,4	801,5	723,1	705,9	734,8	647,5
10 F						
Billets	533,0	281,3	206,2	179,2	170,5	163,1
Pièces	107,0	274,6	364,4	433,5	493,1	481,7
Total	640,0	555,9	570,6	612,7	663,6	624,8
5 F						
Billets	284,0	231,3	214,6	206,0	201,4	196,6
Pièces	201,0	281,5	348,7	404,7	463,9	455,0
Total	485,0	512,8	563,3	610,7	665,3	651,6
25 - 10 - 5 F						
Billets	1.804,8	950,5	710,7	616,9	573,2	540,7
Pièces	485,6	919,7	1.146,3	1.312,4	1.490,5	1.383,2
Total	2.290,4	1.870,2	1.857,0	1.929,3	2.063,7	1.923,9

Tableau N° 42 : Dépôts des particuliers et entreprises au 31 octobre 1962

TYPES DE DÉPÔTS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	Total	% par type de dépôts
Millions de francs c.f.a.									
a) en banques commerciales									
Comptes de chèques	3.831,0	862,4	963,4	241,6	320,8	3.751,1	592,8	10.563,1	24,8
Comptes courants créditeurs.....	5.815,1	1.027,5	588,9	385,5	337,5	6.748,9	330,6	15.233,9	35,8
Créditeurs divers - débiteurs divers..	226,0	50,0	14,0	4,2	(-) 9,5	916,0	51,3	1.252,0	2,9
Dépôts à terme.....	871,3	148,2	242,6	88,0	7,6	986,5	46,6	2.390,8	5,6
Total a)	10.743,4	2.088,1	1.808,9	719,3	656,4	12.402,5	1.021,2	29.439,8	69,1
b) dans Ets. publiques de crédit									
Comptes de chèques	156,3	37,3	—	—	830,7	2.252,4	—	3.276,7	7,7
Comptes courants créditeurs.....	414,2	1,1	53,8	21,2	76,0	130,9	61,1	758,3	1,8
Créditeurs divers - débiteurs divers..	49,0	6,7	53,4	—	207,0	500,5	11,8	828,4	1,9
Dépôts à terme.....	1.329,6	11,2	—	—	—	62,9	—	1.403,7	3,3
Total b)	1.949,1	56,3	107,2	21,2	1.113,7	2.946,7	72,9	6.267,1	14,7
c) en comptes courants postaux ...									
	1.647,0	817,0	583,0	223,0	494,0	3.023,0	105,0	6.892,0	16,2
Total a) + b) + c)	14.339,5	2.961,4	2.499,1	963,5	2.264,1	18.372,2	1.199,1	42.598,9	100,0
Répartition par Etat (%).....	33,7	6,9	5,9	2,3	5,3	43,1	2,8	100,0	—

2.33. Les disponibilités scripturales.

Les dépôts en banques et en comptes courants postaux des particuliers et entreprises s'élevaient à 42,3 milliards de francs c.f.a. le 31 octobre 1962.

Le *tableau 42* indique la répartition de ces dépôts selon la forme et les établissements les ayant reçus dans chacun des Etats. Les données en sont résumées ci-après pour leur ensemble.

Dépôts des particuliers et entreprises au 31 octobre 1962

Dépôts en :	Banques commerciales	Ets publics de crédit	Comptes courants postaux	Total	Répartition
	Milliards de francs c.f.a.				%
Comptes de chèques.	10,6	3,3	6,9	20,8	49
Comptes courants...	15,2	0,7	—	15,9	37
Créditeurs divers (a).	1,2	0,9	—	2,1	5
Dépôts à terme	2,4	1,4	—	3,8	9
Total	29,4	6,3	6,9	42,6	
Répartition (%) ...	69	15	16		100,0

Les organismes publics (établissements de crédit et services postaux) recueillent ainsi 31 % des dépôts des particuliers et entreprises. Les établissements publics de crédit tendent par ailleurs à concentrer la plus grande partie des dépôts en banque des entreprises publiques et des Trésors publics.

Au 31 octobre 1962, les *dépôts des Trésors publics et Offices postaux* dans les établissements bancaires ouest africains s'élevaient à près de 8 milliards de francs c.f.a., alors que les dépôts dans les mêmes établissements des particuliers et entreprises atteignaient 35,7 milliards (*tableau 37*) ; la contribution des « dépôts publics » aux ressources du système bancaire est donc très appréciable, son développement est un des traits caractéristiques de l'évolution récente du financement de l'économie ouest africaine ; il paraît devoir s'accuser encore au cours des prochaines années, dans la mesure toutefois où la situation des finances publiques ouest africaines permettra le développement d'une « épargne publique » substantielle employée sur place.

(a) Différence entre les comptes « créditeurs divers » et les comptes « débiteurs divers ».

Tableau N° 43 : Estimation des contreparties des disponibilités monétaires au 31 octobre 1962

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	Total *
Millions de francs c.f.a.								
C1 - Avoirs extérieurs	7.817	2.427	2.543	1.493	1.688	8.390	1.038	26.974*
11 - Disponibilités extérieures B.C.E.A.O.....	—	—	—	—	—	184	—	184
12 - Souscription en or au F.M.I.....	—	—	—	—	131	7.965	709	8.805
13 - Disponibilités ext. des Trésors et Postes O.A.	552	(-) 435	409	631	755	994	45	2.951
14 - Balance des correspondants des banques et EPC	8.369	1.992	2.952	2.124	2.554	17.533	1.792	38.914
Total C1.....								
C2 - Créances sur les Trésors publics ouest africains	—	—	—	—	—	—	—	—
21 - De la B.C.E.A.O.....	1.674	827	586	224	501	3.054	111	6.977
22 - Des déposants en compte courant postal.....	1.674	827	586	224	501	3.054	111	6.977
Total C2.....								
C3 - Crédits à l'économie ouest africaine	11.584	2.147	1.462	727	1.496	14.014	804	32.234
31 - Portés par les banques.....	5.151	684	332	10	1.068	4.447	691	12.383
32 - Portés par les établissements publics de crédit	7.778	950	115	628	295	6.015	1.330	17.111
33 - Réacomptés B.C.E.A.O.....	24.513	3.781	1.909	1.365	2.859	24.476	2.825	61.728
Total C3.....	439	439	439	439	439	439	439	3.073
C4 - Créance sur Guinée.....	34.995	7.039	5.886	4.152	6.353	45.502	5.167	110.692
C' = C1 + C2 + C3 + C4	1.463	149	—	—	366	774	556	3.308
A déduire	639	105	292	23	223	1.461	(+) 89	4.252*
a) Emprunts contractés par le système bancaire....								
b) Solde des autres éléments du passif et de l'actif	32.893	6.785	5.594	4.129	5.764	43.267	4.760	103.132
C = C' - (a + b) = D								

* Y compris éléments non répartis.

2.34. Les contreparties des disponibilités monétaires.

Les « disponibilités monétaires » qui s'inscrivent au passif des institutions bancaires (B.C.E.A.O., banques, etc.), ont leurs « contreparties » à l'actif de la situation de ces mêmes institutions, ces « contreparties » étant essentiellement des avoirs extérieurs et des crédits consentis. Le *tableau 43* présente une telle estimation de ces contreparties au 31 octobre 1962 ; elle appelle les mêmes réserves que celles formulées pour les disponibilités monétaires (a).

Au poste *Créances sur le Trésor public* figure la contrepartie des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises (6.892 millions) et des institutions financières (85 millions).

Si les statuts de la nouvelle Banque centrale (article 15) l'autorisent à consentir, dans certaines limites, des découverts aux Trésors publics de l'ouest africain, il n'en était pas de même pour notre établissement qui ne pouvait consentir d'avances aux Trésors (b).

Le financement des *crédits à l'économie* constitue le principal emploi des disponibilités monétaires ouest africaines ; le montant total des crédits financés sur ressources monétaires par les institutions financières ouest africaines s'élevait ainsi au 31 octobre 1962 à 62,2 milliards de francs c.f.a., soit 60 % du montant des disponibilités monétaires recensées.

Sur les ressources locales ou emprunts à l'extérieur, les banques et établissements publics de crédit ont financé 72,5 % du montant des crédits utilisés, le financement du solde ayant été assuré par la Banque centrale. Cette situation, il convient de le souligner, se rapporte à un moment de l'année où le montant des crédits utilisés par l'économie ouest africaine est à son niveau minimum.

Il en est de même du recours à l'institut d'émission lequel, au contraire, contribue largement à assurer le financement de la commercialisation des récoltes agricoles durant la « campagne » d'octobre à mars. Au 31 octobre 1962, le concours de la Banque centrale au financement des crédits était seulement de 26 % de leur montant.

La décomposition du portefeuille de la Banque centrale au 31 octobre 1962 est donnée par le *tableau 44*.

(a) Le montant total des « contreparties » recensées excède de 7,9 milliards (7,7 %) le montant de disponibilités monétaires inscrites au *tableau 37*. La raison principale en est qu'une partie des crédits consentis à l'économie ouest africaine est financée par le système bancaire (notamment par les établissements publics de crédit) sur des ressources d'emprunts contractés à l'extérieur, ou pour une moindre part, par des ressources propres.

(b) Les prêts directs des institutions financières ouest africaines aux Trésors publics (auxquels nous avons intégré les Offices postaux) étant rares et de faibles montants, et consentis pour le financement d'opérations déterminées, ont été compris dans les crédits à l'économie. Leur enregistrement distinct s'imposerait si leur montant se développait par le jeu notamment de souscriptions à des émissions de bons du Trésor.

Tableau N° 44 : Portefeuille d'effets réescomptés par la Banque Centrale au 31 octobre 1982

AGENCES	Réescompte d'effets				Banques commerciales		Etablissements publics crédit		Répartition du Total
	Total	Obligations cautionnées	Court Terme	Moyen Terme	Court Terme	Moyen Terme	Court Terme	Moyen Terme	
Millions de francs c.f.a.									
Côte d'Ivoire	7.777,6	—	6.943,8	833,8	6.878,8	833,8	65,0	—	45,5
Dahomey	949,6	27,1	832,0	90,5	832,0	72,9	—	17,6	5,5
Haute-Volta	115,5	—	100,0	15,5	100,0	15,5	—	—	0,7
Niger	295,5	—	273,5	22,0	273,5	22,0	—	—	1,7
Mauritanie	627,7	—	445,0	182,7	445,0	182,7	—	—	3,7
Sénégal	6.015,2	—	5.381,6	633,6	5.381,6	633,6	—	—	35,1
Togo	1.329,8	—	829,8	500,0	817,3	500,0	12,5	—	7,8
TOTAL	17.110,9	27,1	14.805,7	2.278,1	14.728,2	2.260,5	77,5	17,6	
Répartition (%).....	100,0	0,2	86,5	13,6	86,1	13,2	0,4	0,1	100,0

Les données ci-dessus ne se rapportent qu'aux crédits sur ressources monétaires recensées au *tableau 43*, mais ce ne sont point les seuls dont bénéficie l'économie ouest africaine (a). Elle obtient des Trésors publics des crédits pour l'acquittement des droits indirects (obligations cautionnées) ; elle peut surtout recourir à des prêts extérieurs, particulièrement à ceux de la Caisse Centrale de Coopération Economique. L'importance relative de ces sources de crédit ressort du tableau ci-après.

Crédits aux entreprises ouest africaines au 31 octobre 1962

Consentis par :	Court terme	Moyen et long terme	Total
Milliards de francs c.f.a.			
Trésors publics (obligations cautionnées)	4,8	—	4,8
Banques commerciales	45,8	3,0	48,8
Etablissements publics de crédit	6,0	6,4	12,4
Total	56,6	9,4	66,0
Caisse Centrale de Coopération Economique :			
aux Etats et communes	—	30,2	30,2
aux Entreprises publiques et privées.	—	16,4	16,4
Total	56,6	56,0	112,6

Les *avoirs extérieurs des institutions financières ouest africaines* recensés au *tableau 43* (ligne Cr) « couvrent » les disponibilités monétaires comptabilisées à leur passif dans la proportion de 37,7 %, proportion que l'on peut juger satisfaisante, surtout si on l'apprécie dans le cadre des relations établies entre l'institut d'émission ouest africain et le Trésor public français par la convention dite de compte d'opération. Au 31 octobre 1962, le rapport des disponibilités extérieures aux engagements à vue de notre établissement atteignait 58,3 %.

(a) Ce recensement est très partiel, n'englobant pas les crédits consentis par certains gouvernements et établissements de crédit étrangers, ainsi que par les « fournisseurs » de biens d'équipement.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taux des opérations de crédit à court terme

OPÉRATIONS	1 ^{er} Octobre 1955	15 Octobre 1956	19 Août 1957	25 Novembre 1957
TAUX D'ESCOMPTE DES EFFETS A COURT TERME (a)				
Effets locaux	3,75 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur Zone franc	3,50 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur étranger	3,25 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
AVANCE SUR EFFETS PUBLICS				
A terme fixe	4,0 %	4,0 %	4,0 %	5,0 %
En compte courant	4,5 %	4,5 %	4,5 %	5,5 %
PENSIONS SUR EFFETS PUBLICS OU PRIVÉS				
A MOINS DE SIX MOIS D'ÉCHÉANCE (b)	—	4,0 %	5,0 %	5,0 %
			7,0 %	7,0 %

(a) Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

— un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;

— un montant de 10 jours d'agios est retenu sur la ristourne accordée en cas de retrait avant échéance d'un effet précédemment admis au réescompte, si ce retrait n'est pas justifié par la sortie des marchandises nanties ou le paiement par l'Administration des créances mobilisées, ou si l'effet n'est pas réclamé au banquier réescompteur par le « tiré » ou le « souscripteur ».

(b) Le taux de 7 % est appliqué depuis le 19 août 1957 aux opérations de pensions exceptionnellement accordées en supplément des plafonds de réescompte.

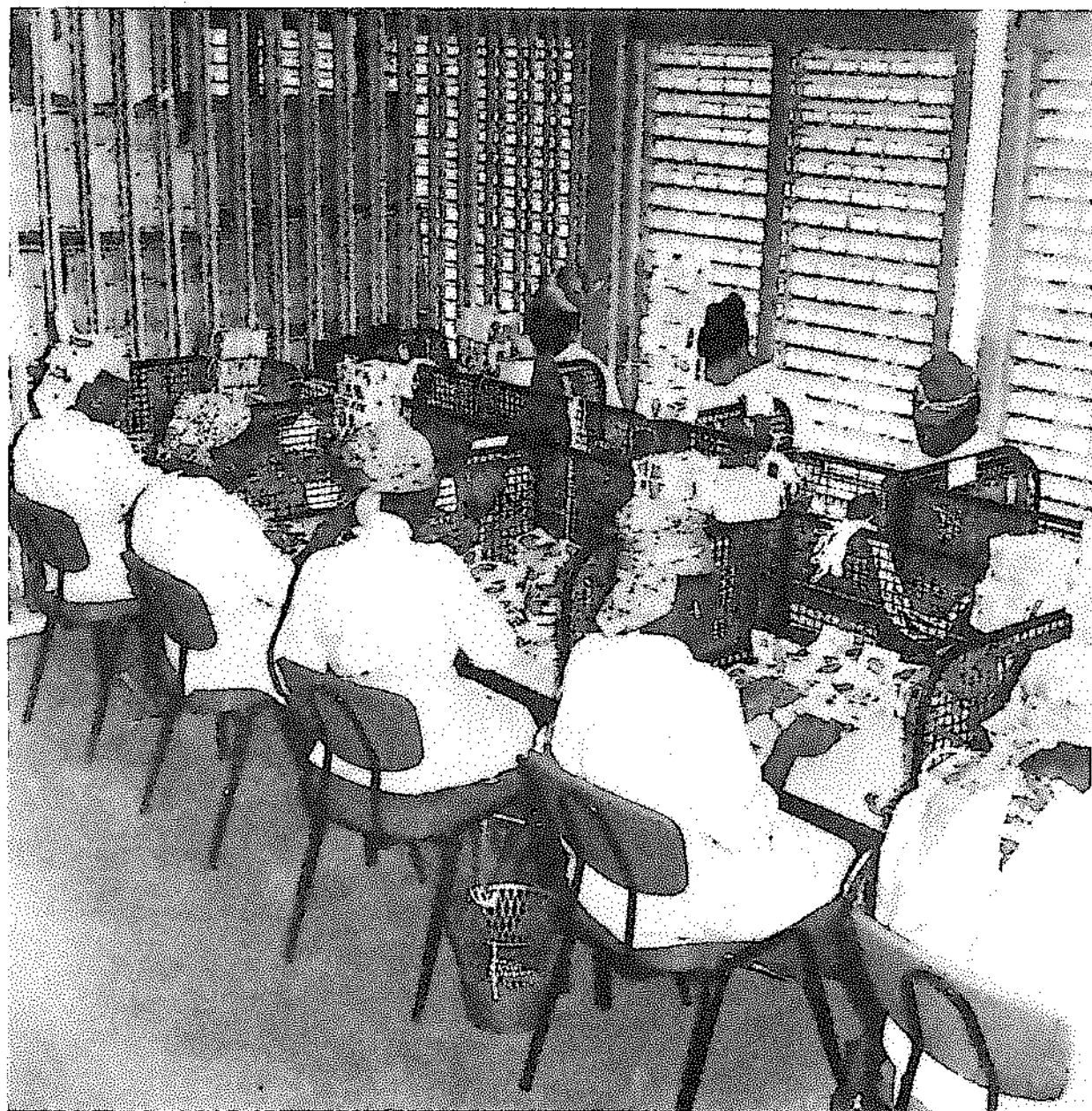
Commissions de transfert

COMMISSIONS DE TRANSFERT (a)	1 ^{er} Octobre 1955		16 Janvier 1956		2 Novembre 1956	
	Fil	Courrier	Fil	Courrier	Fil	Courrier
France sur Ouest Afrique	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.
Ouest Afrique sur France	0,75 o/oo min. 100 f.	0,60 o/oo min. 100 f.	0,50 o/oo min. 100 f.	0,40 o/oo min. 100 f.	0,40 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	0,75 o/oo min. 100 f.	0,60 o/oo min. 100 f.	0,50 o/oo min. 200 f.	0,40 o/oo min. 200 f.	0,40 o/oo min. 200 f.	0,20 o/oo min. 200 f.
Ouest Afrique sur Afrique Equatoriale ou Cameroun via Paris ..	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.
Entre sièges Ouest Afrique	0,25 o/oo	0,25 o/oo	0,20 o/oo	0,20 o/oo	0,10 o/oo	0,10 o/oo
a) Tarif général	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.
b) Produits d'escompte :						
Dakar sur { Kaolack Ziguinchor	t. g.	t. g.	100 f.	100 f.	Franco	Franco

(a) Exprimées en francs c.f.a., à l'exception des transferts France-Ouest-Afrique (en anciens francs français).

N.-B. — Jusqu'au 2 novembre 1956, l'Institut récupérait sur le donneur d'ordres les ports de lettres sur une base forfaitaire. A partir du 2 novembre, aucun frais accessoire n'est récupéré pour les transferts par courrier. Pour les transferts par fil, seuls les frais de télégramme (ou téléphone) sont récupérés.

Du 16 janvier au 2 novembre 1956 tous les transferts de Dakar sur Kaolack ou Saint-Louis ont acquitté une taxe fixe de 100 frs.



LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE

III. — LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1962

Le Traité et l'accord du 12 mai 1962 étant entrés en vigueur le 1^{er} novembre de la même année, l'exercice 1962, clos le 31 octobre, ne compte que dix mois.

D'autre part, le Gouvernement de la République du Mali ayant décidé, le 30 juin, de créer sa propre monnaie, notre établissement a cessé d'assurer le service de l'émission monétaire au Mali le 1^{er} juillet 1962.

Dans ces conditions, aucune comparaison ne peut être faite entre les résultats de l'exercice 1962 et ceux des exercices antérieurs.

3.1. Présentation du compte profits et pertes.

Le compte de profits et pertes de l'exercice, qui a enregistré des produits s'élevant à 1.848.427.389 francs c.f.a. et des dépenses pour 1.342.158.644 francs c.f.a., se solde par un excédent de recettes de 506.268.745 francs c.f.a.

Profits et pertes au 31 octobre 1962

Charges		Produits	
	francs c.f.a.		
Entretien de la circulation...	319.652.522	Intérêts, commissions et produits divers	1.848.427.389
Redevance, impôts sur les BIC et droit de timbre	271.285.224		
Frais généraux et charges diverses	656.529.444		
Amortissements	94.691.454		
Résultat net (solde créditeur)	506.268.745		
	1.848.427.389		1.848.427.389

3.2. Les produits d'exploitation.

Les recettes d'exploitation proprement dites s'élèvent à 1.667.857.426 francs c.f.a. Mais le chiffre des produits se trouve porté à 1.848.427.389 francs, par suite de recettes accessoires, et notamment de la réalisation d'importantes plus-values immobilières (+ 166 millions).

Selon leur lieu d'encaissement, les agios et commissions perçus par la Banque se répartissent ainsi :

Exercice	Perception		Total
	dans la zone d'émission	hors de la zone d'émission	
Millions de francs c.f.a.			
1955-1956 (15 mois)	763	777	1.540
1957	692	836	1.528
1958	923	1.062	1.985
1959	879	1.194	2.073
1960	925	1.216	2.141
1961	1.138	921	2.059
1962 (10 mois)	953	714	1.667

Ainsi s'est maintenue la tendance nouvelle constatée en 1961 ; la Banque a encaissé dans sa zone d'émission des recettes supérieures à celles perçues à l'extérieur.

3.21. Créance résultant du transfert du privilège.

La créance résultant du transfert du privilège d'émission, portant intérêt au taux de 2,50 % s'amortissait chaque semestre et devait, aux termes du protocole du 1^{er} octobre 1955, être intégralement amortie le 31 mars 1963. Mais, à l'occasion de la conclusion de la convention du 21 juillet 1962 fixant les modalités du transfert de l'émission au Mali, le Gouvernement de la République française avait pris l'engagement de rembourser sa dette par anticipation. De ce fait, la créance de la Banque Centrale (dont 1/8 avait été transféré avec effet du 30 juin à la *Banque de la République du Mali* par la convention du 21 juillet 1962) s'est trouvée intégralement apurée lors de l'échéance du 30 septembre 1962.

Les produits encaissés, décomptés pendant neuf mois sur un capital très sensiblement diminué, se sont, en conséquence, élevés à 12,8 millions de francs c.f.a. seulement.

3.22. Intérêts sur fonds déposés au Trésor français.

La rémunération des dépôts de la Banque au Trésor français est fixée par référence au taux d'escompte de la Banque de France, resté inchangé à 3,50 % depuis 1960. Les intérêts perçus ont été de 698,4 millions de francs c.f.a.

Intérêts sur fonds déposés au Trésor français

<u>Années</u>	<u>Montant moyen</u>	<u>Intérêts perçus</u>	<u>Taux moyen</u>
	Millions de francs c.f.a.		%
1956	10.076	302,5	3,00
1957	15.187	624,5	4,10
1958	17.922	877,0	4,89
1959	25.387	1.040,0	4,09
1960	27.547	1.072,0	3,89
1961	24.071	843,0	3,50
1962 (a)	23.945	698,4	3,50

(a) Dix mois.

Le *tableau 45* montre que les dispositions de la convention du 29 septembre 1955, par laquelle le Trésor français s'engage à fournir à la Banque Centrale les francs français nécessaires à la couverture des transferts et par laquelle la Banque prend, en contrepartie, l'engagement de déposer audit Trésor ses disponibilités en francs français excédant ses besoins courants, ont toujours été respectées (a).

**Tableau N° 45 : Répartition des avoirs en francs français
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

<u>FIN DE MOIS</u>	<u>Correspondants en France</u>	<u>Trésor français</u>
1962	francs français (1963)	
Janvier	516.482	516.942.523
Février	892.810	537.756.641
Mars	841.444	447.976.296
Avril	979.352	420.173.110
Mai	2.403.660	467.878.728
Juin	813.043	475.069.006
Juillet	308.552	475.427.856
Août	349.656	513.621.351
Septembre	1.350.785	554.947.575
Octobre	411.723	527.021.956

(a) Un avenant à la convention précitée, passé le 29 juin 1962, reconnaît expressément à la Banque le droit de prélever sur lesdites disponibilités les sommes nécessaires au règlement — pour le compte des Etats de l'Afrique de l'Ouest où elle exerce le service de l'émission — de la part en or du quota de ces Etats au *Fonds Monétaire International*. Usant de cette faculté, la Banque a versé le 30 juin, au Fonds Monétaire, la part en or de la souscription exigible de la République du Sénégal. La contrevaletur de ce versement s'est élevée à 184.297.879 francs.

3.23. Escompte à court et moyen terme.

Les agios encaissés se sont élevés à 924 millions de francs c.f.a.

Années	Agios		
	Court terme	Moyen terme	Total
Millions de francs c.f.a.			
1960	824	70	894
1961	988	102	1.090
1962 (a)	804	120	924

(a) Dix mois.

Il y a lieu de souligner la progression constante des agios sur crédit à moyen terme, liée à l'accroissement du volume des crédits de cette nature pour lesquels un accord de réescompte a été donné. Les agios encaissés à ce titre sont, pour dix mois, supérieurs de près de 20 % à ceux perçus en 1961 pour douze mois.

3.24. Avances en compte courant et à terme fixe.

Comme les années précédentes, les banques ont peu utilisé les facilités de crédit qui leur étaient accordées sous cette forme. Les agios encaissés sont inférieurs à 8 millions.

**Tableau N° 46 : Variation du portefeuille et des avances
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Effets pris en pension	Avances en c/c et garanties
francs c.f.a.				
1962				
Janvier	35.202.055.564	2.652.794.250	—	116.000.000
Février	35.178.120.211	2.610.343.750	50.000.000	463.700.000
Mars	37.541.530.756	3.169.900.000	106.000.000	412.200.000
Avril	36.545.874.988	3.391.925.000	—	422.050.000
Mai	32.455.443.909	3.048.040.000	—	232.600.000
Juin	28.640.984.641	2.986.086.900	—	244.900.000
Juillet	19.650.999.765	2.474.418.500	—	104.100.000
Août	17.350.647.960	2.506.650.400	—	100.000
Septembre	15.093.808.225	1.830.057.600	—	3.000.000
Octobre	14.837.987.658	2.272.842.500	—	—

3.25. Effets pris en pension.

Les agios perçus à ce titre n'ont pas atteint 1 million.

3.26. Transfert et divers.

Le montant des recettes effectuées à ce titre s'est élevé à 24,8 millions. Sous cette rubrique sont notamment comptabilisés les commissions de transfert (22,5 millions) et les intérêts versés par divers correspondants.

3.3. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.247.467.190 francs.

3.31. Entretien de la circulation.

Les dépenses faites en 1962 pour l'entretien proprement dit de la circulation s'élèvent à 319.652.522 francs, se décomposant comme suit :

- a) — *Frais accessoires du service de l'émission* (frais de transport terrestre, maritime et aérien, assurances, matériel divers, caisses, plombs, ganses, sacs imprimés spéciaux, frais de destruction) 45.943.036 francs

L'accroissement des frais accessoires du service de l'émission est dû :

- aux rapatriements sur les agences émettrices de billets identifiables ;
- à l'évacuation de l'encaisse de l'agence de Bamako ;
- à l'accroissement des taux de fret.

- b) — *Prix de revient des monnaies et billets émis* 273.709.486 francs

L'entretien de la circulation a exigé les billets suivants :

Nombre de coupures nouvelles mises en circulation

Billets	1959	1960	1961	1962 (a)
5.000 francs	1.108.900	1.298.281	2.741.774	2.146.520
1.000 —	16.217.600	11.198.007	25.763.592	11.283.044
500 —	9.744.500	6.296.727	4.397.055	3.395.858
100 —	67.866.400	49.818.863	66.565.345	36.833.566
50 —	46.755.600	31.836.483	39.218.861	26.349.758

(a) Dix mois.

La réduction constatée en 1962 tient en grande partie au fait que l'exercice 1962 ne couvre pas les deux mois de l'année qui enregistrent les fortes sorties de billets nécessaires à la commercialisation des produits d'exportation (arachide, cacao, café).

En ce qui concerne les petites coupures, malgré leur retrait de la circulation au Mali, les rentrées continuent de s'effectuer à un rythme décroissant.

Billets	1960	1961	1962 (a)		
			Mali (b)	Autres Etats	Total
25 francs	1.712.000	1.157.000	166.700	494.177	660.877
10 —	1.858.000	747.000	147.855	239.842	387.697
5 —	1.320.000	845.000	254.485	597.018	851.503

(a) Dix mois.

(b) Billets retirés de la circulation à la suite de la création du franc malien.

Les monnaies métalliques se détériorant très peu, le nombre de pièces mutilées retirées de la circulation est très faible (14.714 pièces depuis 1956 et 2.700 pièces en 1962). De ce fait, les dépenses d'entretien diminuent chaque année :

1958.....	86,7 millions de francs c.f.a.
1959.....	68,6 — — —
1960.....	54,2 — — —
1961.....	42,8 — — —
1962 (dix mois)	20,0 — — —

Compte tenu du retrait de la circulation au Mali des monnaies de notre émission, l'examen comparé des pièces en circulation aux 31 octobre 1961, d'une part, et 31 octobre 1962, d'autre part, montre un accroissement régulier du nombre de pièces de 1, 2, 5 et 10 francs en circulation. Par contre, les pièces de 25 francs sont toujours acceptées avec réticence par le public et leur nombre a tendance à diminuer.

L'accroissement des pièces de 1 et 2 francs provient en grande partie des mesures prises par le Gouvernement voltaïque, qui a procédé à l'échange des pièces françaises de 1 et 2 francs, démonétisées depuis plus de dix ans, mais encore utilisées en certaines régions.

Pièces	En circulation au 31 octobre		Variation	Retirées de la circulation au Mali
	1961	1962		
Milliers de pièces				
25 francs	21.339	18.662	— 2.677	2.214
10 —	49.312	46.166	— 3.146	4.454
5 —	92.779	91.004	— 1.775	7.006
2 —	17.179	16.712	— 467	1.031
1 franc	40.064	42.331	+ 2.267	561

3.32. *Redevance sur la circulation — Impôts sur les bénéfices — Droit de timbre.*

Aux termes de l'article 9 de la convention du 29 septembre 1955, la redevance sur la circulation est perçue sous déduction :

- de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ;
- du droit de timbre sur les billets en circulation ;
- des majorations des impôts existant au 26 septembre 1955 ;
- du montant des impôts créés après le 26 septembre 1955.

Les sommes versées par la Banque en 1962 à titre de redevance, de droit de timbre ou d'impôts sur les bénéfices se sont élevées, en 1962, à 289.785.224 francs. Toutefois, une somme de 18.500.000 francs, versée à titre d'impôt sur les bénéfices, a été réglée par emploi de la provision pour impôts constituée en 1959. De ce fait, le montant des charges de l'exercice 1962 a été ramené à 271.285.224 francs.

La Banque a, en outre, versé au *Fonds National d'Investissement de la Côte d'Ivoire*, en supplément à la contribution foncière et à l'impôt sur les bénéfices, 27.600.000 francs. Toutefois, en application de l'article 3 de la loi n° 62-54 du 12 février 1962, la Banque doit recevoir, en contrepartie de son versement et pour un montant égal, des titres représentatifs de sa participation au capital du Fonds, qui pourront être rachetés quand elle aura effectué des investissements agréés d'un montant au moins égal au double de la valeur des titres. Un programme immobilier étant en cours de réalisation à Bouaké et à Abidjan, la somme de 27.600.000 francs n'a pas, en conséquence, été portée en charge d'exploitation.

**Tableau N° 47 : Versements et prélèvements de billets
aux caisses de la Banque Centrale pendant les dix premiers mois de 1962**

COUPURES	Versements				Prélèvements	Excédent des versements
	Clientèle (a)	Banques d'émission		Total		
		Mali (b)	Autres banques			
	Milliers de coupures					
5.000	9.080	311	1.043	10.434	9.617	817
1.000	47.642	3.793	2.234	53.669	43.090	10.579
500.....	13.720	1.232	417	15.369	11.820	3.549
100.....	100.600	13.787	333	114.720	86.800	27.920
50.....	54.744	9.151	96	63.991	47.500	16.491
Total ...	225.786	28.274	4.123	258.183	198.827	59.356

(a) Trésors, Banques et établissements de crédit de la zone d'émission.

(b) Billets retirés de la circulation par la Banque de la République du Mali.

3.33. Frais généraux — Provisions et charges diverses.

Les frais généraux de l'exercice s'élèvent à 656.529.444 francs. Ils se sont trouvés accrus par l'ouverture des agences de Ouagadougou, Niamey, et de l'agence auxiliaire de Zinder, la création du dépôt de billets de Saint-Louis destiné à alimenter la Mauritanie en billets identifiés, l'installation d'un représentant de la Banque à Nouakchott et la liquidation de l'agence de Bamako.

Les travaux de reconnaissance :

- des encaisses gérées à Niamey et Zinder par la Banque de l'Afrique Occidentale, et à Ouagadougou par le Trésor ;
- des monnaies et billets retirés de la circulation au Mali,

ont pu être menés à bien grâce à l'assistance technique que la Banque de France a accepté d'apporter à la Banque, en mettant à sa disposition du personnel spécialisé.

Les traitements et salaires du personnel, réglés directement par la Banque Centrale ou remboursés par elle à la *Banque de l'Afrique Occidentale* dans le cadre de la convention de louage de services du 22 septembre 1955, se sont élevés à 450 millions de francs.

3.4. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à : 600.960.199 francs.

Cette somme a été utilisée à concurrence de 94.691.454 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. Ce poste s'est très sensiblement accru en 1962, à la suite de l'occupation des immeubles d'Ouagadougou, Niamey et Zinder qui, bien que pratiquement achevés au 31 décembre 1961, n'avaient fait l'objet d'aucun amortissement au titre de l'exercice précédent.

L'excédent disponible après cette affectation, soit 506.268.745 francs, a été réparti comme suit :

— Banque de la République du Mali	46.409.353 francs
— République du Togo	65.694.199 —
— Union Monétaire Ouest Africaine	394.165.193 —

L'Institut d'émission créé en 1955 pour gérer le service de l'émission jusque-là assuré par la Banque de l'Afrique Occidentale a cessé son activité le 31 octobre 1962, par suite de la mise en application des accords monétaires du 12 mai 1962.

Ne disposant, au départ, que de fonds propres très réduits, il eut à faire face à des problèmes financiers difficiles, créés par la nécessité de racheter à la Banque de l'Afrique Occidentale et au Trésor français un important matériel d'émission neuf ou en circulation et de construire de toutes pièces un réseau d'agences répondant aux besoins de l'économie ouest africaine.

Grâce aux efforts de tout son personnel, et dans le cadre des directives de son Conseil d'administration, la Banque a, en sus des tâches correspondant à ses activités monétaires, réussi à mener à bien ces objectifs de gestion financière (l'agence de Nouakchott restant cependant à achever) tout en distribuant aux Etats, notamment sous forme de redevances, 1.992 millions de francs c.f.a.

A sa cessation d'activité la Banque laisse :

- un matériel d'émission en circulation entièrement amorti ;
- des monnaies et billets neufs non émis en réserve, susceptibles d'être utilisés sur le territoire des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine et de la République du Togo, et d'un coût de 269.459.218 francs c.f.a. ;
- des fonds propres s'élevant au total (en dehors de la dotation de 500 millions constituée en 1955 par le Gouvernement de la République française et abandonnée par lui aux Etats intéressés, en application de l'article 2 de l'accord de coopération du 12 mai 1962) à 2.841.610.969 francs et partagés comme suit entre les huit Etats :

Banque de la République du Mali	335.761.234 francs
République Togolaise	383.482.249 —
Union Monétaire Ouest Africaine	2.122.367.486 —

La gestion financière de ces sept années d'existence permettra ainsi à ces Etats, et notamment aux Etats ayant adhéré à l'Union Monétaire Ouest Africaine et qui ont pris l'engagement de faire apport de leur quote-part à leur nouvelle Banque, de doter au départ leurs nouveaux instituts d'émission de moyens financiers mieux adaptés au volume de leurs activités.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1961					
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
PASSIF	Millions de francs c. f. a.					
Engagements à vue	52.301	52.210	53.319	64.441	67.215	69.184
— Billets et pièces en circulation	50.784	50.225	51.677	62.347	65.696	67.771
— Comptes courants cré- diteurs	1.400	1.768	1.323	2.021	1.270	1.289
— Transferts à exécuter ..	117	217	319	73	249	124
Dotation	500	500	500	500	500	500
Réserves Immobilières (art. 23 des statuts)	662	662	662	1.162	1.162	1.162
Trésors nationaux - Dépôts spéciaux	11.549	11.856	11.706	9.226	10.513	12.135
Mali : Transf. de l'émission	—	—	—	—	—	—
Comptes d'ordre et divers ..	3.276	3.378	3.377	2.489	2.709	2.356
Total.....	68.288	68.606	69.564	77.818	82.099	85.337
ACTIF						
Disponibilités en dehors des territoires d'émission...	21.103	22.258	22.290	26.322	25.966	27.063
— Monnaies zone franc...	103	114	132	80	93	131
— Correspondants en France	3	5	4	2	26	44
— Trésor public son compte d'opérations...	20.997	22.139	22.154	26.240	25.847	26.888
Fonds monétaire interna- tional *	—	—	—	—	—	—
Disponibilités en Afrique de l'ouest ..	63	53	32	15	13	47
Crédits à l'économie.....	28.766	28.194	29.454	35.648	39.783	40.384
— Effets escomptés :						
Court terme	23.457	22.954	24.379	30.415	34.932	35.178
Moyen terme	2.633	2.763	2.645	2.860	2.653	2.610
— Effets pris en pension ..	—	—	—	—	—	50
— Avances à court terme ..	594	395	348	291	116	464
— Créances résultant du transfert du privilège...	2.082	2.082	2.082	2.082	2.082	2.082
Mali : Transf. de l'émission	—	—	—	—	—	—
Créance sur la République de Guinée	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514
Participations et autres immobilisations	1.161	1.162	1.162	1.661	1.661	1.662
Trésors nationaux - Dépôts spéciaux	11.549	11.856	11.706	9.226	10.513	12.135
Comptes d'ordre et divers	2.132	1.569	1.406	1.432	649	532
Total.....	68.288	68.606	69.564	77.818	82.099	85.337

* Souscription en or pour le compte des Etats.

(a) La B.C.E.A.O. a cessé d'assurer le service de l'émission monétaire au Mali à compter du 1^{er} Juillet 1962. — (b) Avant répartition.

RÉSUMÉE

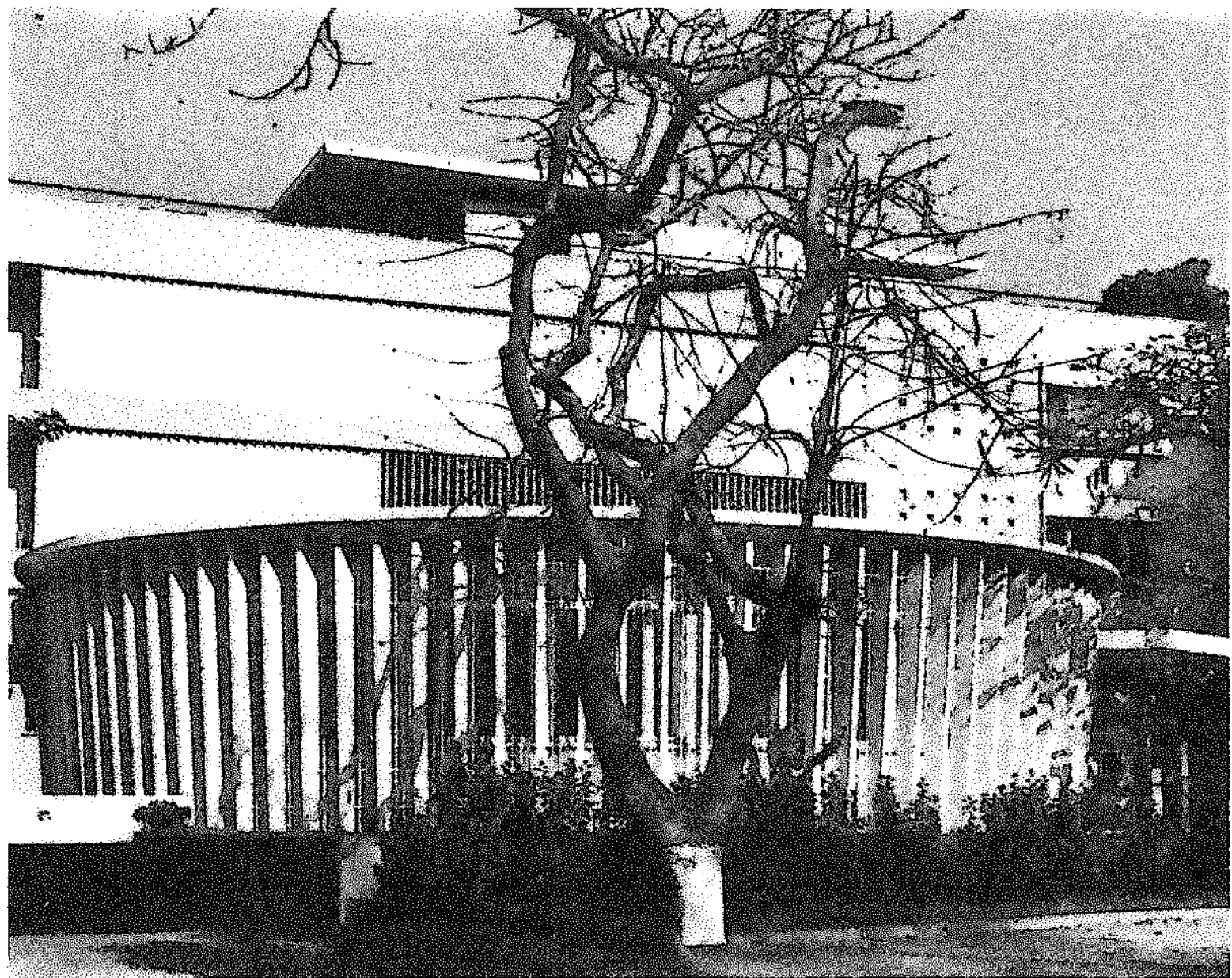
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1962							
Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet (a)	Août	Septembre	Octobre (b)
Millions de francs c.f.a.							
67.432	64.550	62.397	58.971	55.016	51.782	46.587	45.746
65.664	62.730	60.405	56.087	51.889	48.128	41.926	42.106
1.312	1.452	1.792	2.459	2.462	3.478	4.504	3.423
456	368	200	425	665	176	157	217
500	500	500	500	437	437	437	437
1.162	1.162	1.162	1.162	1.017	1.017	1.017	1.017
12.934	14.243	14.866	10.540	7.390	5.144	3.351	8.674
—	—	—	—	—	—	1.304	—
2.666	3.018	2.911	3.223	3.319	3.344	3.498	2.135
84.694	83.473	81.836	74.396	67.179	61.724	56.194	58.009
22.583	21.240	23.742	24.045	24.089	25.959	28.078	26.673
142	182	228	251	302	261	263	301
42	49	120	41	16	17	68	21
22.399	21.009	23.394	23.753	23.771	25.681	27.747	26.351
—	—	—	184	184	184	184	184
19	103	6	29	16	49	23	4
42.618	41.748	37.124	33.260	23.444	21.072	18.142	17.111
37.542	36.546	32.455	28.641	19.651	17.350	15.094	14.833
3.170	3.392	3.048	2.986	2.474	2.507	1.830	2.278
106	—	—	—	—	—	—	—
412	422	233	245	104	—	3	—
1.388	1.388	1.388	1.388	1.215	1.215	1.215	—
—	—	—	—	6.327	3.429	—	—
3.514	3.514	3.514	3.514	3.075	3.075	3.075	3.075
1.662	1.662	1.662	1.662	1.502	1.502	1.502	1.697
12.934	14.243	14.866	10.540	7.390	5.144	3.350	8.674
1.364	963	922	1.162	1.152	1.310	1.840	591
84.694	83.473	81.836	74.396	67.179	61.724	56.194	58.009

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Bilan au 31 octobre 1962

ACTIF		PASSIF	
	francs c.f.a.		francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Engagements à vue :	
— Billets de la zone franc.	301.404.236	— Billets et monnaies en circulation	42.105.809.741
— Correspondants en France	20.586.183	— Comptes courants créditeurs	3.423.388.521
— Trésor français.....	26.351.097.814	— Transferts à exécuter ..	216.825.000
Fonds monétaire international	184.297.879	Fonds propres :	
Disponibilités dans la zone d'émission.....	3.852.111	— Dotation	437.500.000
Effets escomptés	17.110.830.158	— Réserves statutaires (article 23)	1.016.750.000
Effets pris en pension	—	Trésors nationaux, dépôts spéciaux	8.674.304.525
Avances à court terme	—	Comptes d'ordre et divers ..	1.628.529.382
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements).....	1.697.252.853	Résultats nets de l'exercice 1962	506.268.745
Trésor nationaux, placements effectués pour leur compte	8.674.304.525		
Créance sur la République de Guinée	3.074.896.959		
Comptes d'ordre et divers...	590.853.196		
	58.009.375.914		58.009.375.914



CONVENTION DU 21 JUILLET 1962
RELATIVE AU TRANSFERT DU SERVICE DE L'ÉMISSION
AU MALI

4

5

6

7

8

9

10

11

CONVENTION DU 21 JUILLET 1962
RELATIVE AU TRANSFERT DU SERVICE DE L'ÉMISSION
AU MALI

Entre les soussignés :

M. Robert TEZENAS du MONTCEL, Président de la *Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest* (ci-après dénommée B.C.E.A.O.),

agissant au nom de cet établissement, d'une part,

et

M. Lamine SOW, Gouverneur de la *Banque de la République du Mali* (ci-après dénommée B.R.M.),

agissant au nom de cet établissement, d'autre part,

Vu le protocole provisoire relatif à la cessation d'activité de la B.C.E.A.O. au Mali en date du 5 juillet 1962,

Vu le procès-verbal de vérification contradictoire de la situation de caisse de la B.C.E.A.O. au 30 juin 1962,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier — A compter de la signature de la présente convention la B.C.E.A.O. pourra disposer librement des encaisses de son agence de Bamako ayant fait l'objet de vérification contradictoire les 2 et 3 juillet 1962 et s'élevant selon procès-verbal alors établi à :

— Encaisse en billets annulés	F.c.f.a. 45.770.000
— Encaisse en monnaies et billets neufs valides ou à trier »	302.646.104
— Encaisse en billets externes	» 125.178.600
— Monnaies neuves non émises ayant une valeur faciale de »	21.550.000
— Billets neufs non émis ayant une valeur faciale de..... »	554.317.500

A cet effet elle pourra à son choix procéder à la destruction sur place (à l'aide du matériel de broyage se trouvant dans les sous-sols de l'immeuble à usage de banque sis avenue Modibo Keita à Bamako), ou à l'expédition sur d'autres agences des billets et monnaies constituant lesdites encaisses. Il est entendu toutefois que les billets marqués " D " seront détruits au Mali.

Afin de permettre la réalisation des opérations prévues à l'alinéa précédent, la B.R.M. fera mettre à la disposition de la B.C.E.A.O. les forces de police ou de gendarmerie destinées à assurer la protection des expéditions et fera délivrer les autorisations de sortie nécessaires en application de la réglementation des changes et de la législation douanière en vigueur sur le territoire de la République du Mali.

Toutes dispositions devront être prises pour que les opérations prévues à l'alinéa 2 soient terminées le 8 août 1962.

Article 2. — A compter de la signature de la présente convention les billets et monnaies C.F.A. retirés de la circulation par la B.R.M. seront versés à la B.C.E.A.O., en fonction des possibilités de centralisation desdites coupures d'une part et de leur reconnaissance contradictoire d'autre part.

En tout état de cause la B.R.M. s'engage à tenir à la disposition de la B.C.E.A.O., avant le 15 août 1962, la totalité des billets et monnaies C.F.A. retirés par elle de la circulation au Mali pendant la période d'échange du franc C.F.A. contre le franc malien.

Article 3. — Les éléments suivants d'actif et de passif figurant à la situation de la B.C.E.A.O. au 30 juin 1962 sont attribués pour *un huitième* à la B.R.M.

— *Eléments d'actif.*

- Créance sur la République française résultant du transfert du privilège le 1^{er} octobre 1955 ;
- Créance sur la République de Guinée.

— *Eléments de passif*

- Dotation ;
- Réserves statutaires (article 23).

Article 4. — La B.R.M. ouvre dans ses écritures un compte spécial intitulé *B.C.E.A.O. - Transfert du service de l'émission*, destiné à enregistrer les opérations consécutives au transfert par la B.C.E.A.O. du service de l'émission à la B.R.M.

Les opérations précitées seront comptabilisées en comptabilité auxiliaire en francs C.F.A., monnaie ayant cours légal au Mali antérieurement au 1^{er} juillet 1962.

En contrepartie, la B.C.E.A.O. ouvre dans ses écritures un compte spécial intitulé *B.R.M. - Transfert du service de l'émission*, destiné à enregistrer les mêmes opérations.

Article 5. — Le compte visé au premier alinéa de l'article 4 est crédité des éléments d'actif suivants :

1° Eléments d'actif pris en charge par la B.R.M. en application des dispositions de l'article premier du protocole susvisé soit :

— Billets de la zone franc	F.c.f.a.	26.492.325
— Effets escomptés à court terme	»	5.191.668.976
— Effets escomptés à moyen terme	»	910.720.000
— Effets en recette	»	13.818.610
— Valeurs à encaisser.....	»	3.527.906

et, sous réserve de l'accord des établissements débiteurs, sur le montant des avances accordées :

— Comptes courants d'avance	F.c.f.a.	44.000.000
-----------------------------------	----------	------------

2° Valeur au bilan (déduction faite des amortissements) des immeubles sis à Bamako (à usage de banque et de logements de fonction) et des meubles et du matériel s'y trouvant au 30 juin 1962, soit sous réserve d'ajustements ultérieurs F.c.f.a. 160.000.000

3° Quote-part de la créance sur la République française résultant du transfert du privilège le 1^{er} octobre 1955 :

$\frac{1.387.936.383}{8}$ soit	F.c.f.a.	173.492.048
--------------------------------------	----------	-------------

4° Quote-part de la créance sur la République de Guinée :

$\frac{3.514.167.953}{8}$ soit	F.c.f.a.	439.270.994
--------------------------------------	----------	-------------

Article 6. — Le compte visé au premier alinéa de l'article 4 est débité des éléments suivants :

1° Eléments de passif pris en charge par la B.R.M. en application des dispositions de l'article premier du protocole susvisé, soit :

— Valeurs à l'encaissement non disponibles	F.c.f.a.	3.567.517
--	----------	-----------

et sous réserve de l'accord des titulaires de comptes sur le montant des soldes créditeurs transférés :

— Comptes courants créditeurs	F.c.f.a.	256.046.618
-------------------------------------	----------	-------------

2° Sous réserve de l'accord des donneurs d'ordre sur le montant des transferts demandés, les transferts de Bamako sur Paris non exécutés par le siège de la B.C.E.A.O. le 1^{er} juillet 1962 à 0 heure F.c.f.a. 142.000.000

3° Montant des agios perçus pour la période postérieure au 30 juin 1962 sur les effets escomptés, transférés à la B.R.M. en application de l'article premier du protocole susvisé (sous réserve d'ajustements et de vérifications par la B.R.M.).....F.c.f.a. 26.373.737

4° Montant des billets et monnaies émis par la B.C.E.A.O., retirés de la circulation au Mali par la B.R.M. à compter du 1^{er} juillet 1962 et détruits sur place ou expédiés sur une autre agence par la B.C.E.A.O. après reconnaissance contradictoire.

5° Quote-part des réserves de la B.C.E.A.O. telles qu'elles figurent au dernier bilan en date du 31 décembre 1961, arrêté par le Conseil d'administration :

$\frac{1.162.000.000}{8}$	soit	F.c.f.a.	145.250.000
---------------------------	------	---------------	-------------

6° Quote-part de la dotation de la B.C.E.A.O. abandonnée par la République française :

$\frac{500.000.000}{8}$	soit	F.c.f.a.	62.500.000
-------------------------	------	---------------	------------

Article 7. — La République française s'étant déclarée prête à rembourser par anticipation avant le 31 mars 1963, les sommes restant dues par elle au 30 juin 1962 du fait du transfert du privilège d'émission le 1^{er} octobre 1955, soit 1.387.936.383 francs, la B.R.M. bénéficiera de plein droit du même avantage pour la fraction de cette créance à elle transférée en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 5.

En ce qui concerne la créance sur la République de Guinée, tous les droits et avantages qui pourront être reconnus et accordés pour le règlement de ladite créance bénéficieront de plein droit à la B.R.M. pour le règlement de la part qu'elle reprend aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5.

Article 8. — Si, à la suite de l'imputation des opérations prévues aux articles 5 et 6, le compte visé au premier alinéa de l'article 4 présente un solde débiteur, la B.C.E.A.O. versera à la B.R.M. les sommes en francs français nécessaires pour apurer ledit solde converti en francs français d'après la parité du franc C.F.A. en vigueur au 30 juin 1962.

La B.C.E.A.O. règlera en outre des intérêts décomptés en francs français, au taux d'escompte de la Banque de France (soit actuellement 3,50 %), pour la période allant du 30 juin 1962 au jour effectif du règlement des sommes visées à l'alinéa précédent.

Article 9. — Si, à la suite de l'imputation des opérations prévues aux articles 5 et 6, le compte visé au premier alinéa de l'article 4 présente un solde créditeur, la B.R.M. versera à la B.C.E.A.O. les sommes en francs français nécessaires pour apurer ledit solde converti en francs français d'après la parité du franc C.F.A. en vigueur au 30 juin 1962.

La B.R.M. réglera en outre des intérêts décomptés en francs français, au taux d'escompte de la Banque de France, pour la période allant du 30 juin 1962 au jour effectif du règlement des sommes visées à l'alinéa précédent.

Article 10. — Si la B.R.M. n'avait pas suffisamment de francs français ou ne pouvait, faute d'avoirs extérieurs suffisants, se procurer les francs français nécessaires au règlement intégral des sommes visées à l'article 9, le solde créditeur restant à apurer porterait intérêt au taux d'escompte de la Banque de France. Les intérêts réglés trimestriellement et décomptés en francs C.F.A. (monnaie de compte) seraient versés au compte visé au premier alinéa de l'article 4.

Afin de faciliter, s'il y a lieu, le règlement prévu au premier alinéa de l'article 9, la B.C.E.A.O. pourra céder tout ou partie de sa créance, soit à la République française ou aux Etats membres de la zone d'émission ouest africaine, soit à leurs instituts d'émission. Ces derniers pourront, en contrepartie, obtenir de la B.R.M. des francs maliens au taux de change du franc C.F.A.-franc malien, en vigueur le jour de cette cession.

Article 11. — La B.R.M. facilitera conformément aux dispositions du protocole du 5 juillet 1962 qui reste en vigueur :

1° *Les opérations de reconnaissance contradictoire* par la B.C.E.A.O. des monnaies et billets libellés en francs C.F.A. et retirés de la circulation au Mali :

a) en mettant à la disposition de la B.C.E.A.O. la salle de tri et les armoires fortes s'y trouvant ;

b) en laissant le personnel de la Banque Centrale participant aux opérations de reconnaissance accéder librement à la salle de tri, au local de destruction et aux caveaux.

2° *La destruction sur place ou la sortie du Mali* des billets et monnaies appartenant à un type émis par la B.C.E.A.O. et provenant des opérations d'échange réalisées par la Banque de la République du Mali :

a) en laissant utiliser le matériel de destruction par broyage se trouvant dans l'immeuble à usage de banque ;

b) en faisant mettre notamment à la disposition de la B.C.E.A.O. les forces de police ou de gendarmerie nécessaires pour assurer la sécurité des opérations de destruction ou de transport des billets et monnaies des caveaux de l'immeuble à usage de banque sis avenue Modibo Keita à Bamako :

- au lieu d'incinération ;
- à l'aérodrome de Bamako ;
- aux postes frontières du Mali et de la Côte d'Ivoire ou du Mali et de la Haute-Volta ;

c) et en faisant délivrer les autorisations de sortie nécessaires au sens de la réglementation malienne des changes et de la législation douanière.

Article 12. — Un règlement définitif de toutes les opérations consécutives au transfert de l'émission interviendra sur la base du bilan de la B.C.E.A.O. et des documents annexes qui seront arrêtés à la date du 31 octobre 1962.

Ces documents fourniront notamment une ventilation des *Comptes d'ordre et divers* et feront ressortir les résultats nets de la gestion de la B.C.E.A.O. pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 1962, y compris les dépenses entraînées par la liquidation de l'agence de Bamako.

Si ces résultats sont positifs, une quote-part égale aux 6/80 sera attribuée à la B.R.M.

S'ils sont négatifs, une quote-part égale aux 6/80 sera prise en charge par la B.R.M.

Article 13. — Les monnaies et billets émis par la B.C.E.A.O. et assimilés, y compris les billets marqués " D " acquis par la B.R.M. après la clôture des opérations d'échange, seront rachetés par la B.C.E.A.O. dans les conditions habituellement appliquées dans les relations avec les instituts d'émission de la zone franc.

Fait à Paris, le 21 juillet 1962.

Le Gouverneur de la Banque
de la
République du Mali,

L. SOW.

Le Président du Conseil d'Administration
de la Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest,

R. TEZENAS DU MONTCEL.

